

UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES

LES ORGANISATIONS REGIONALES DE REGLEMENT DES CONFLITS
EN AFRIQUE : LE CAS DE LA CEDEAO

(AFRİKA’DA BÖLGESEL ÖRGÜTLERİN ÇATIŞMA ÇÖZÜMÜ
YAKLAŞIMI : CEDEAO ÖRNEĞİ)

THESE DE MASTER DE RECHERCHE

AWALI ISSAKA

DIRECTRICE DE RECHERCHE

DOÇ. DR. Selcan SERDAROĞLU

NOVEMBRE 2014

DEDICACES ET REMERCIEMENTS

- **Dédicace :**

Je dédie ce mémoire à :

Mes parents : ISSAKA Soumanou, ISSAKA Fousséni, MAMAM Mariama ;

Mes frères et sœurs : ISSAKA Idrissou, ISSAKA Moubarak, ISSAKA Sadiath et ISSAKA Latifath;

La famille GBANI principalement : GBANI Idrissou, son épouse Aminatou, GBANI Is-Kadar et enfin GBANI Mistoura.

- **Mes remerciements :**

A tous les Enseignants et chercheurs qui ont assuré les cours et animé les séminaires de recherches de Master II dans l'Université de Galatasaray. Je leur exprime mes sentiments de profonde gratitude.

Je remercie particulièrement :

Doç. Dr. Selcan SERDAROĞLU qui m'a assuré un encadrement constant et de qualité;

Docteur Abdoulaye GALILOU qui m'a prodigué de précieux conseils pour la réalisation de ce travail;

La Coopération Bénino-turque qui m'a permis d'avoir la bourse turque;

Monsieur Moise KEREKOU l'ambassadeur du Bénin auprès la Turquie.

Mes remerciements vont également à tous ceux de loin ou de près m'ont soutenu dans la réalisation de ce travail :

A tout le personnel de la bibliothèque de la FLASH (Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines) de l'Université d'Abomey-Calavi du Bénin qui m'a donné accès à la documentation adéquate à mon thème de recherche;

A tous mes amis qui m'ont assisté au moment de la rédaction de ce mémoire.

DEDICACES ET REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iv
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vi
RESUME.....	x
ABSTRACT.....	xv
ÖZET.....	xx
INTRODUCTION.....	1
I- L’INTEGRATION REGIONALE DE LA CEDEAO.....	6
A- DE L’INTEGRATION ECONOMIQUE A L’INTEGRATION POLITIQUE.....	9
1- LES ORIGINES DE LA CEDEAO.....	9
2- LES OBJECTIFS DE LA CEDEAO.....	17
3- LES FONDEMENTS POLITIQUES DE LA CEDEAO.....	20
B- LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE LA CEDEAO.....	24
1- LES ORGANES DIRIGEANTS DE LA CEDEAO.....	25
2- L’ORGANE JUDICIAIRE DE LA CEDEAO.....	27
3- LES ORGANES D’EXECUTION DE LA CEDEAO.....	20
C- LES CAUSES DESCRITES POLITIQUES ET SOCIALES DANS L’ESPACE CEDEAO.....	34
1- L’HERITAGE DU PASSE SUR DES CRISES.....	34
2- LES MOTIFS RECENTS DES CRISES.....	37
3- LES CAUSES EXTERNES DES CRISES.....	40

D- LES TYPES DE CONFLITS DANS L'ESPACE CEDEAO.....	42
1- LES GUERRES CIVILES.....	42
2- LES SOULEVEMENTS POLITIQUES.....	51
3- LES QUERELLES FRONTALIERES.....	56
 II- LES ACTIONS DU MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA	
SECURITE DE LA CEDEAO POUR LES PAYS MEMBRES.....	63
 A- LES ACTIONS DE PREVENTION, DE GESTION ET DE	
REGLEMENT DES CONFLITS.....	64
1- LES MECANISMES DE PREVENTION, DE GESTION ET	
REGLEMENT DES CONFLITS.....	64
2- LES INTERVENTIONS HUMANITAIRES DANS LES PAYS	
MEMBRES DE LA CEDEAO.....	68
3- LE POIDS CONSTITUTIONNEL DANS LE REGLEMENTS DES	
CONFLITS.....	70
 B- LES DIFFICULTES DE LA CEDEAO DANS LA GESTION DES	
CRISES.....	75
1- LE POIDS EXTERNE SUR LE FONCTIONNEMENT DE	
CEDEAO.....	76
2- LES INCOMPETENCES DES DIRIGEANTS DE LA CEDEAO...83	
3- LE NEOCOLONIALISME DES ETATS MEMBRES DE LA	
CEDEAO.....	91
4- LES INEFFICACITES DE L'INTEGRATION DE LA CEDEAO..98	
a) L'INEFFICACITE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE.....98	
b) L'INEFFICACITE DE L'INTEGRATION POLITIQUE.....102	
c) LES PROBLEMES D'HERITAGES POLITIQUES.....106	
 CONCLUSION.....	111
 BIBLIOGRAPHIE.....	116
 CARTE DES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO.....	127
 BIOGRAPHIE.....	128

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEF	: Afrique équatoriale française
A/MLS	: Armée/ Mouvement de libération du Soudan
ALALC	: Association latino-américaine de libre commerce
ALENA	: Accord de libre-échange nord-américain
AMAO	: Agence monétaire de l'Afrique de l'ouest
APD	: Aide publique au développement
AOF	: Afrique occidentale française
BAD	: Banque africaine de développement
BCE	: Banque centrale européenne
BCEAO	: Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest
BIDC	: Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque ouest africaine de développement
CADHP	: Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
CDDA	: Communauté pour le développement de l'Afrique australe
CE	: Conseil de l'entente
CEA	: Commission économique pour l'Afrique
CEAO	: Communauté économique de l'Afrique de l'ouest
CEDEAO	: Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest

CFA	: Communauté financière d'Afrique
CIJ	: Cour internationale de justice
CPM	: Comité permanent de médiation
CPS	: Conseil de paix et de sécurité de l'union africaine
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DDU	: Déclaration en douane unique
DTS	: Droits de tirage spéciaux
ECOMICI	: ECOWAS mission in Côte d'Ivoire
ECOMIL	: ECOWAS mission in Liberia
ECOMOG	: Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group
FRANC(CFA)	: Franc des colonies françaises d'Afrique
FMI	: Fond monétaire international
GATT	: Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GRC	: Gestion et règlement des conflits de l'organisation de l'unité Africaine
LDF	: Lofa defense force
MICECI	: Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire
MINUCI	: Mission des nations unies en Côte d'Ivoire
MINUL	: Mission des nations unies au Liberia
MINUSIL	: Mission des nations unies en Sierra-Léone
MONUL	: Mission des nations unies au Liberia
MINUAD	: Mission hybride des nations unies et de l'union africaine au Darfour
MINUS	: Mission des nations unies au Soudan

MJE	: Mouvement pour la justice et l'égalité
MFDC	: Mouvement de force démocratique de la Casamance
MPELA	: Mouvement populaire de libération de l'Angola
MUAS	: Mission de l'union africaine au Soudan
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
NPFL	: National Patriotic Front of Liberia
OCMP	: Organe central du mécanisme pour la prévention
OERS	: Organisation des états riverains du Sénégal
OMVS	: Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
OMC	: Organisation mondiale du commerce
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONU	: Organisation des nations unies
ONUCI	: Opération des nations unies en Côte d'Ivoire
OUA	: Organisation de l'unité africaine
PAFMECA	: Panafrican Freedom Movement for East and Central Africa
PCASED	: Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement
PIB	: Produit intérieur brut
PUP	: Parti de l'unité et du progrès
RUF	: Front révolutionnaire uni
RASD	: République arabe sahraouie démocratique
UA	: Union africaine
UDEAO	: Union douanière et économique de l'Afrique de l'ouest
UE	: Union européenne

ULTIMO-K : United Liberation Movement in Liberia- Kranh

RESUME

LES ORGANISATIONS REGIONALES DE REGLEMENT DES CONFLITS EN AFRIQUE : LE CAS DE LA CEDEAO

AWALI ISSAKA

Deux logiques ont été à l'origine de la création de la CEDEAO c'est la réalisation du développement durable et la paix et la sécurité interne et externe durable ou éternelle. Au début la CEDEAO était une intégration à caractère purement économique mais à cause des divers conflits observés à partir des années 1990, elle a décidé de cumuler l'intégration économique avec celle politique pour mieux répondre aux problèmes de son temps. Grâce à l'intégration de la CEDEAO, les États membres ont réussi à instaurer le franc CFA comme monnaie unique des pays francophones par le biais de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine), l'UDEAO (Union Douanière des États de l'Afrique de l'Ouest) pour la libre circulation des biens et le passeport CEDEAO valable dans tous les pays membres pour la libre circulation des personnes. A travers la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) et la BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) basées respectivement au Togo et au Sénégal, les États membres peuvent contracter des crédits pour la réalisation des grands travaux.

La CEDEAO a pris corps à cause des échecs de plusieurs autres intégrations intergouvernementales qui ont été créées à la veille et au lendemain des indépendances de plusieurs pays subsahariens. Les premières intégrations se sont butées aux énormes problèmes qui existaient dans cette époque

à cause du manque d'expériences des dirigeants africains. Ils venaient de prendre les destinées de leurs pays respectifs en main mais sans expérience de gestion des affaires administratives. L'inexpérience et le manque des plans de développement ont signé la disparition des premières organisations en Afrique de l'Ouest. Alors la création de la CEDEAO avait suscité beaucoup d'espoir pour ses pays membres conscients des échecs précédents. On pourrait dire qu'en 1975, les dirigeants africains ont gagné plus de maturité pour bâtir une intégration noble et digne de ses missions. Malheureusement, elle avait aussi les signes annonciateurs des déboires comme les anciennes. Il s'en est suivi qu'elle n'est qu'à l'image à quelques différences près des autres intégrations défunctes qu'elle était censée surpasser dans sa mission. Bien sûr au début son objectif était d'assurer une intégration purement économique. Mais elle n'est pas encore arrivée à trouver des solutions aux problèmes préoccupants qui existaient pour favoriser le décollage du développement de ses pays membres. Considérant les multiples défis que la CEDEAO devrait relever sur le plan du développement, elle a défini ses objectifs et s'est munie à ce sujet de certains organes spécifiques. Ces objectifs sont entre autres, la promotion de la coopération, l'intégration et le renforcement des relations entre les États membres. Cela démontre la multiplicité et la diversité des objectifs auxquels la CEDEAO devrait dès lors s'atteler à faire face pour le bien-être des citoyens de cette intégration. Si on prête une petite attention à l'abréviation de la CEDEAO, on se rend compte que c'est une intégration aux penchants économiques. Mais cela ne veut pas dire qu'elle se borne seulement sur le domaine économique sans aborder les questions de paix et de droit. Comme toutes organisations, la CEDEAO a subi des approfondissements en faisant des réformes successives pour mieux cerner les problèmes de son temps et des élargissements pour une intégration plus large des États-Ouest-Africains. Dès sa création, elle s'est assignée comme première mission de garantir la libre-circulation des personnes et des biens afin de favoriser un espace économique des échanges commerciaux et de mobilisation de gros moyens pour la réalisation des grands travaux de développement dans chaque État. Mais depuis quelques années avec les approfondissements, la CEDEAO intervient dans plusieurs domaines d'activités comme dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans ses États membres, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Les origines politiques de

l'intégration multilatérale au sein de la CEDEAO sont analysées essentiellement comme une prise de conscience grâce à une autocritique de la politique nationaliste égoïste et dictatoriale pratiquées par les Chefs d'États africains durant la période d'après les indépendances. Comme c'était les jeunes États indépendants sans grande expérience dans la gestion humaine et matérielle, parfois les dirigeants font recours à la force pour imposer certaines réformes mal appréciées des citoyens. Elle se manifeste aussi par une vive contestation contre le système économique international qui n'était pas de nature à favoriser le développement des pays africains. Donc la nécessité de rechercher une plateforme politique nouvelle, favorable et compatible avec les aspirations du développement autonome des États africains était déjà à l'ordre du jour.

Plusieurs raisons plaident en faveur de cette étude. C'est pour montrer les actions que la CEDEAO mène pour le règlement des conflits et les conclusions qu'on peut tirer de son exercice depuis sa création. Cela veut dire que malgré l'existence de cette organisation, de multiples problèmes de développement économique, de libre-circulation des personnes et des biens, de paix, de violation des droits de l'homme et des règles démocratiques subsistent encore dans la partie ouest du vieux continent. Les vrais problèmes des pays de l'Afrique de l'Ouest, spécifiquement, sont les guerres, les révoltes, les tensions, les conflits frontaliers, l'insécurité et la mauvaise gouvernance. Il faut souligner que ces problèmes ont des origines diverses car ils sont différents les uns aux autres. Certains proviennent de l'histoire des peuples, par contre d'autres sont liés aux citoyens d'un même pays assoiffés du pouvoir donc luttent par tous les moyens pour le conquérir. De même il n'exclut pas qu'il y ait aussi d'autres sources de tensions liées à la mauvaise répartition des richesses d'un pays ou encore liées à l'exclusion d'une ethnie ou plusieurs à la participation de la gestion des affaires publiques. De toutes les façons, les mésententes internes ont été pour la plupart des raisons des conflits. Il n'en demeure pas moins qu'il ait des conflits qui tirent leurs origines des facteurs extérieurs tels que les ingérences dans la politique de la CEDEAO par les puissances étrangères surtout celles occidentales dont à la première enseigne se trouve la France. Elle maintient toujours une pression sur ses anciennes colonies pour sauvegarder ses intérêts.

Ainsi, la CEDEAO ne souffre pas seulement des problèmes internes mais ceux externes semblent être pesants sur l'intégration au point de semer des discordances dans la prise et l'application des décisions de la Communauté par les Chefs d'États et de Gouvernements de l'intégration. Les dirigeants africains sont obligés de faire la volonté des donateurs pour continuer de bénéficier de leurs dons. Les priorités de la CEDEAO ont été abandonnées car pour se maintenir aussi longtemps au pouvoir, il faut avoir le soutien des puissances étrangères en contrepartie, ils doivent exploiter aussi longtemps qu'ils le veulent les ressources du pays sponsorisé. Tous ces problèmes combinés ont mis la CEDEAO dans un gouffre. Tous les États de l'Afrique de l'ouest étaient convaincus qu'il fallait donner un nouveau souffle au développement de la région ouest africaine. Dans la même lancée, la solidarité horizontale, celle qui doit permettre la croissance des échanges entre États africains, favoriser la mise en commun de leurs ressources et de leurs efforts complémentaires, était quasiment absente. Le fait d'avoir toujours recours aux aides extérieures est devenu un handicap, voire un danger pour le développement économique des pays africains. La vérité est que pendant longtemps ces pays se sont habitués aux aides extérieures qui sont difficilement remboursables parce qu'elles sont pour la plupart mal utilisées et les conditions de remboursement sont défavorables pour les jeunes États indépendants. Pour obtenir l'indépendance réelle, qui doit être à la fois politique et économique, les pays africains doivent obligatoirement modifier ce genre de relation qui ne profite qu'une seule partie dont les pays riches. Pour changer cette donne, il faut une lutte collective et non individuelle car on dit souvent que l'union fait la force. C'est pour cela que l'intégration régionale de la CEDEAO constituerait en Afrique de l'Ouest une instance de renouveau pour les pays en développement.

Les quinze (15) pays membres de la CEDEAO arrivent généralement malgré leurs divergences à s'accorder au sujet des questions économiques. Donc dans le cadre de la CEDEAO aussi, les États sont plus intéressés à l'intégration économique laissant pour compte les autres intégrations d'où les problèmes politiques, sociales et de sécurité et de défense qui restent encore sans solutions adéquates au sein des pays membres. Ces divers problèmes liés aux contestations

électorales, aux soulèvements des populations, au terrorisme dans ces dernières décennies, à la pauvreté, à la corruption, à l'impunité et au non-respect des droits de l'homme conduisent souvent les pays membres dans des conflits interpersonnels et dans des guerres civiles qui dépassent les compétences de la CEDEAO. L'ECOMOG qui est la force armée de la CEDEAO a joué un rôle déterminant dans le règlement des conflits depuis 1990 jusqu'à nos jours.

Toutefois depuis la création de la CEDEAO en 1975, de nombreux efforts ont été faits pour le changement des régimes politiques donc actuellement tous les pays membres ont adopté le régime démocratique même si la pratique des règles qui régissent cette dernière semblent difficiles. Pour trouver des réponses à ces entraves, la CEDEAO doit avoir comme devise la rigueur dans le suivi de l'application de ses clauses. Malgré toutes les critiques, la CEDEAO reste l'intégration régionale la plus réussie en Afrique.

MOTS CLES: ORGANISATIONS, REGIONALES, REGLEMENT, CONFLITS

ABSTRACT**REGIONAL ORGANIZATIONS OF CONFLICT RESOLUTION
IN AFRICA: THE CASE OF THE ECOWAS****AWALI ISSAKA**

Two approaches behind the creation of ECOWAS is the realization of sustainable development, peace and sustainable internal and external reliable security. Initially, ECOWAS was created solely towards pure economic integration but due to various conflicts observed from 1990s, they decided to combine economic integration with the policy to better address the problem of this time. Through this integration of ECOWAS, Member states succeeded in establishing the CFA franc as the single currency in Francophone countries through WAMU (West African Monetary Union), the UDEAO (Customs Union of States of the West Africa) for the free movement of goods and as well established ECOWAS passport, valid in all member countries, for free movement of people. Through the BOAD (West African Development Bank) and the BCEAO (Central Bank of the States of West Africa) based in Togo and Senegal respectively, Member states were able to contract loans for the implementation of major projects.

ECOWAS has been established because of the failures of several other intergovernmental integrations that were created just before and after independence in several sub-Saharan countries. The first integrations failed to stop the enormous problems that existed in this period due to the immaturity of African leaders. They took responsibilities of managing administrative affairs

without adequate managerial experience. The inexperience and lack of well developmental plans contributed to the disappearance of the first organizations in West Africa. So the creation of ECOWAS had raised hopes for its members, being aware of previous failures. One could say that in 1975, African leaders have gained more maturity to build a noble and worthy of its mission integration. Unfortunately, she also had the warning signs of troubles as the old ones. It was followed by similar image with a few differences from other defunct integrations that it was supposed to excel in its missions. Of course at the beginning her goal was to ensure a purely economic integration. But it has not yet find solutions to address issues of concern that existed in the promotion of the development of its member countries. Considering the many challenges that ECOWAS should meet in terms of development, it has defined its objectives and is provided on the subject of specific organs. These objectives include the promotion of cooperation, integration and the strengthening of relations between the member states. This shows the multiplicity and diversity of objectives that ECOWAS should therefore tackle to face the well-being of the citizens of this integration. If one pays little attention to the abbreviation of ECOWAS, we realize that, this is an economic integration inclinations. But that does not mean it is limited only in the economic field without addressing issues of peace and law. Like all organizations, ECOWAS has taken several actions by successive reforms to better understand the problems of her time and extensions for wider integration of United West Africans. Since its inception, it has assigned primary responsibility for ensuring the free movement of persons and goods to support an economic area of trade and mobilize substantial resources for the implementation of major development work in each state. But in recent years with the new reforms, ECOWAS is involved in several business areas such as in the field of peace and security in its member states, promoting human rights and democracy. The political origins of multilateral integration within ECOWAS are analyzed primarily as awareness through self-criticism of the selfish and dictatorial nationalist politics practiced by the African Heads of States, during the period after independence. As young independent states without extensive experience in human and material management, sometimes the leaders are using force to impose reforms with no benefit to most citizens. It also manifests itself by a sharp protest against the international economic system that was not

conducive to the development of African countries. So the need to seek a new political platform, supportive and compatible with the aspirations of self-development of African states was already on the agenda.

Amongst the several reasons for choosing this theme is to address the actions of ECOWAS that address conflict resolution and the conclusions that can be drawn from this exercise since its inception. This means that despite the existence of this organization, many problems of economic development, free movement of people and goods, peace, violation of human rights and democratic rules still exist in the western part the old continent. The real problems of the countries of West Africa, specifically, are the wars, revolts, tensions, border conflicts, insecurity and bad governance. Note that these problems have various origins since they are different from each other. Some of these problems stemmed from the history of nations, but others are related to citizens of the same country fighting to conquer a share of the national resources based on ethnic grouping. Infact, it does not exclude other sources of tensions related to the unequal distribution of national wealth or even related to the exclusion of an ethnic group or more participation management in public affairs. Anyway, an internal disagreement was foremost of the reasons of conflict. Nonetheless, conflicts were not only internal, some originated from outside factors such as the interference in the politics of ECOWAS by foreign powers especially Western countries for example France. She still maintains pressure on its former colonies to safeguard its interests. Thus, ECOWAS is not only suffering from internal problems but they seem to be heavy external pressure affecting their integration plans which can be seen in the discrepancies of making and implementing of decisions by the Heads of States and Governments of member states. African leaders are forced to do the will of donors to continue to receive their supports.

The ECOWAS priorities were discontinued because to keep as long in power, they must have the support of foreign powers in return, they must operate as long as they want the country's resources sponsored. All these problems have combined ECOWAS into an abyss. All the states of West Africa were convinced

that it was necessary to give a new impetus to the development of the West African region. In the same vein, the horizontal solidarity, which should allow the growth of trade between African countries, encourage the pooling of their resources and their complementary efforts, was virtually absent. Having always resort to external aid has become a liability or a danger to the economic development of African countries. The truth is that for a long time these countries are accustomed to foreign aid that are difficult to repay because they are mostly misused and repayment conditions are unfavorable for young independent states. For real independence, which must be both political and economic, African countries are required to change the kind of relationship that benefits the rich countries. To change this, we need a collectively and not individually fight the battle because it is often said that unity is strength. This is why regional integration in ECOWAS would be West Africa renewal for developing countries.

All fifteen (15) member countries of ECOWAS always come together to deliberate on economic issues despite their differences. So in the context also, Member states of ECOWAS are mostly interested in economic integration leaving out other integrations such as political, social security and defense which are still without adequate solutions in their states. These problem are related to electoral disputes, uprisings of people, terrorism in recent decades, poverty, corruption, impunity and non-respect of human rights. All these often lead member countries into interpersonal conflicts and civil wars that are beyond the competence of ECOWAS. ECOMOG, the armed force of ECOWAS, has played a key role in conflict resolution since 1990s till date. However, since the creation of ECOWAS in 1975, many efforts were made to change the policy plans, in spite of this, all member countries happen to have adopted democratic regime, even if the governing practice of its rules seems difficult. But despite all these, some obstacles still hinder the objectives of ECOWAS. In these circumstances, the only way out for ECOWAS, if it truly wants to achieve its goals, especially in politics, is to focus on raising awareness for awareness accompanied by the political will of its leaders to respect the decisions of the institution and effectively putting them into practice. It must strengthen and support democracy

in its member states, strengthening measures against the various kinds of trafficking (drugs, arms, and children) and cross-border crimes.

Lack of will in implementing the protocol agreements, inefficient structures to coordinate the activities of the community, political instability and economic crises condemning people to poverty are problems that ECOWAS will resolve to tackle the development of populations of its member states. Whereas ethnicity becomes increasingly a source of division and conflict, then the laws of the member countries must now provide equal opportunity in all areas to citizens. Although it is undeniable that human resource is the main actor in development, it is mandatory that everyone has a say on the issues of his country. Should not haggle efforts in this direction for those who really believe in the integration, development and African unity.

In conclusion, to find solution to these barriers, ECOWAS must have, as its motto, enforcement in monitoring the implementation of its provisions. Despite all the criticisms, ECOWAS remains the most successful regional integration in Africa.

KEYWORDS: ORGANIZATIONS, REGIONAL, RESOLUTION, CONFLICT

ÖZET

AFRİKA'DA BÖLGESEL ÖRGÜTLERİN ÇATIŞMA ÇÖZÜMÜ YAKLAŞIMI: CEDEAO ÖRNEĞİ

AWALI ISSAKA

CEDEAO (Batı Afrika Devletleri Ekonomik Topluluğu)'nın kuruluşu iki mantığa dayanır: Sürdürülebilir kalkınma ve barışın sağlanması ve kalıcı veya ebedi iç ve dış güvenliğin sağlanması. Başlagıçta CEDEAO tamamıyla ekonomik bir bütünleşme hareketi olarak planlanması ancak 1990 yıllardan itibaren gözlenen çeşitli çatışmalar nedeniyle, o dönemdeki sorunları çözebilmek için siyasi ve ekonomik entegrasyonu birleştirmeye karar verilmiştir. CEDEAO'nun entegrasyonu sayesinde, üye devletler, UMOA (Batı Afrika Parasal Birliği) aracılığıyla, Frankofon ülkelerde tek bir para birimi olarak CFA francı kurmayı, UDEA (Batı Afrika Devletleri Gümrük Birliği) aracılığıyla malların serbest dolaşımını sağlamayı ve bütün üye ülkelerde geçerli olan CEDEAO pasaportu aracılığıyla insanların serbest dolaşımını sağlamayı başarmıştır. Üye devletler büyük projelerin gerçekleştirilmesi için, merkezleri sırasıyla Togo ve Senegal'de bulunan BOAD (Batı Afrika Kalkınma Bankası) ve BCEAO (Batı Afrika Devletleri Merkez Bankası) gibi bankalardan kredi alabilmektedir.

CEDEAO, birçok Sahra-altı ülkesinin bağımsızlığından öncesi ve sonrasında kurulan çeşitli hükümetler arası entegrasyonlarının başarısızlıkları nedeniyle meydana gelmiştir. İlk entegrasyonlar, Afrikalı liderlerin o dönemdeki az deneyimi yüzünden, büyük sorunlarla karşı karşıya gelmiştir. Onlar, kendi

lkelerinin geleceęine sahip çıkmışlardı ancak idari işlerini yönetebilme deneyimleri yoktu. Deneyimsizlik ve kalkınma planlarının eksikliği Batı Afrika'daki ilk kuruluşların kaybolmasına neden oldu. Oysa CEDEAO'nun kurulması, önceki başarısızlıkların farkında olan üye lkeleri umutlandırmıştı. 1975 yılında Afrikalı liderlerin, misyonunu yerine getirebilecek asil ve değerli bir entegrasyonu kurmak için artık gelişmiş olduğu söylenebilirdi. Ama ne yazık ki, eskileri gibi bu entegrasyonun da sıkıntılara uyarı işaretleri vardı. Daha sonra bu entegrasyonun, diğer entegrasyonlara göre daha iyi bir şekilde misyonunu sergilemesi beklenirken diğerlerine göre birazcık farklılık gösterdiği anlaşılmıştır. Tabii ilk baştaki amacı, tamamen ekonomik bir entegrasyon sağlamaktı. Ama üye lkelerin kalkınmasını engelleyen mevcut sorunlara henüz etkin bir çözüm bulamamaktadır. Kalkınma açısından aşılması gereken birçok zorluk göz önüne alındığında, CEDEAO buna göre hedeflerini belirledi ve bu konuda belirli organları da kurdu. Bu hedefler arasında işbirliğinin teşvik edilmesi ve üye devletler arasındaki ilişkilerin güçlendirilmesi sayılır. Bu, bu entegrasyonun vatandaşlarının iyilięi adına CEDEAO'nun belirledięi hedeflerin çokluğu ve çeşitliliğini gösterir. CEDEAO kısaltmasına bakıldığında, ekonomi ile ilgili bir entegrasyon olduğunun farkına varmaktayız. Ancak barış ve hukuk konularını da ele almaksızın sadece ekonomik alanda sınırlı olduğu anlamına gelmez. Tüm kuruluşlar gibi, CEDEAO, dönemindeki sorunlara çözüm yolu bulmak amacıyla ardışık reformlara imza atmakla birlikte Batı-Afrika Devletlerinin daha iyi bir entegrasyonu için daha geniş bir alan kapsamaya karar vermiştir. Kuruluşundan bu yana, ticari ve ekonomik bir çerçeve ve her devletin önemli geliştirme çalışmalarının uygulanması için önemli kaynaklarının harekete geçirilmesini sağlamak adına belirledięi birincil sorumluluęu kişilerin ve malların serbest dolaşımıdır. Ama bu reformlarla, son yıllarda, CEDEAO, üye devletlerinde barış ve güvenlięi sağlamak, insan haklarını ve demokrasiyi teşvik etmek gibi çeşitli iş alanlarında yer almaktadır. CEDEAO içinde çok taraflı entegrasyon politik kökenleri öncelikle bağımsızlık sonrası dönemde devletlerin Afrika Başkanları tarafından uygulanan bencil ve diktatörlük milliyetçi siyasetin öz eleştiri yoluyla farkındalık olarak analiz edilmektedir. İnsan ve malzeme yönetimi konusunda geniş tecrübesi olmayan genç bağımsız devletler olduğu gibi, bazen liderler vatandaşlarca kabul edilmeyen reformları zorla kabul

ettirmek için güç kullanırlar. Aynı zamanda Afrika ülkelerinin gelişmesine elverişli olmayan uluslararası ekonomik sisteme karşı keskin bir protesto ile kendini gösterir. Oysa Afrika ülkelerinin bağımsız kalkınma özlemleri ile destekleyici ve uyumlu olan yeni bir siyasi platformu arama gereği zaten gündemdedir.

Bu konu çeşitli sebeplerden dolayı seçilmiştir. Bu çalışmada CEDEAO'nun, meydana gelen çatışmaların veya uyuşmazlıkların aşılması için ortaya koyduğu mücadeleler ve kuruluşundan bu yana gerçekleştiği faaliyetler özet halinde incelenecektir. Bu, bu örgütün varlığına rağmen, ekonomik kalkınma, kişilerin ve malların serbest dolaşımı, barış, insan hakları ve demokratik kuralların ihlali gibi çeşitli sorunlar Batı-Afrika'da devam etmektedir. Batı Afrika ülkelerinin gerçek sorunları, özellikle savaşlar, isyanlar, gerilimler, sınır çatışmaları, güvensizlik ve kötü yönetişimdir. Bu sorunların çeşitli kökenleri olduğunu hatırlatmak gerekir. Çünkü birbirinden farklıdır. Bazı sorunlar halkların tarihinden kaynaklanmakta, bazıları ise aynı ülkenin vatandaşları olup güce sahip olmayı çok istedikleri için her türlü mücadele edenlerden kaynaklanmaktadır. Ayrıca, bir ülkenin zenginliğinin eşitsiz dağılımı ve bir veya daha fazla etnik grubun kamu işleri yönetiminde dışlanmasına ilişkin gerginlikler de bazı sorunların kaynağıdır. Neyse, yurtiçi anlaşmazlıkların çoğu çatışma nedenlerinden kaynaklanmıştır. Yine de Bazı çatışmaların da, yabancı otoriteler tarafından ve özellikle başta Fransa olmak üzere batılılar tarafından CEDEAO politikasına yapılan müdahaleler gibi dış faktörlerden kaynaklandığı unutulmamalıdır. Fransa, halen çıkarlarını korumak için eski kolonileri üzerindeki baskıyı tutar. Böylece, CEDEAO iç sorunlardan muzdarip olmakla birlikte dış sorunlardan da o kadar etkileniyor ki entegrasyonun Devlet ve Hükümet Başkanları tarafından alınan kararların uygulanmasında çeşitli anlaşmazlıklar ortaya çıkabilmektedir. Afrikalı liderler çeşitli bağışlardan faydalanmaya devam etmek için bağışçıların isteklerini yerine getirmek zorunda kalır. Bu durumda, CEDEAO'nun öncelikleri yerine getirilmemektedir, çünkü bu liderler ellerinde uzun süre güç bulundurmak için, yabancı, yani batılı otoritelerin desteğine ihtiyaç duyuyorlar ve karşılığı olarak da bu batılılar, destek

verdikleri ülkenin zenginliklerinden istedikleri kadar sömürebilmektedirler. Tüm bu sorunlar CEDEAO'dan bir hayal kırıklığı oldu. Batı Afrika Devletleri, Batı Afrika bölgesinin kalkınmasına yeni bir ivme kazandırmanın gerekli olduğunu anladı. Aynı şekilde, Afrika ülkeleri arasında ticari işlerin gelişmesini, zenginlik kaynakları ve tamamlayıcı çabalarının birleştirilmesini sağlayacak yatay dayanışma neredeyse kaybolmuştur. Her zaman dış yardıma başvurmak, bir engel, hatta Afrika ülkelerinin ekonomik kalkınmasına tehlike bir engel haline gelmiştir. Gerçek şu ki, bu ülkeler geri ödenmesi zor olan dış yardımlarına alışık olmuştur. Çünkü bu destekler istismar edilmekte ve geri ödeme koşulları da genç bağımsız ülkelere uygun olmamaktadır. Hem siyasi hem de ekonomik olarak gerçek anlamında bağımsız olabilmek için, Afrika ülkeleri, sadece gelişmiş ülkelerin faydalandığı bu tür ilişkileri kesinlikle değiştirmelidirler. Bu hedefe ulaşmak için bireysel değil de kolektif bir mücadele gerekmektedir çünkü birlikten kuvvet doğar. Bu nedenledir ki, CEDEAO bölgesel entegrasyonu Batı Afrika'da, gelişmekte olan ülkeler için yenileme örneği olacaktır.

CEDEAO'nun on beş (15) üye ülkesi, aralarındaki ayrılıklarına rağmen, ekonomik konularda hepunlukla anlaşırlar. Yani, CEDEAO kapsamında da, üye ülkeler daha çok ekonomik entegrasyona ilgi duyarlar. Seçim anlaşmazlıkları, halk ayaklanmalar, son yıllardaki terörizm, yoksulluk, yolsuzluk, cezasızlık ve insan haklar ihllalleri gibi çeşitli nedenlere bağlı olan bu sorunlar, üye ülkeler arasında meydana gelen ve CEDEAO'nun yeterliliklerini aşan çatışmalar ve iç savaşlara yol açar. CEDEAO'nun silahlı kuvveti olan ECOMOG (CEDEAO İzleme Grubu), 1990 yılından günümüze kadar çatışma çözümünde önemli bir rol oynamaktadır. Ancak, CEDEAO'nun 1975 yılındaki kuruluşunda, siyasi rejimlerin değiştirilmesi için çeşitli çabalar gösterilmiştir. Gönümüzde tüm üye ülkeler, kurallarının uygulanması biraz zor görünüyor olsa bile, demokratik sistemi benimsemiş durumdadır.

CEDEAO bu koşullarda gerçekten hedeflerine ulaşmak istiyorsa, özellikle siyaset alanında, liderlerini vicdanı aramak gerekir ve böylece

liderlerin siyasi iradesiyle kuruluşun kararları etkili bir şekilde uyulur ve uygulanır. Ayrıca, üye ülkelerinde, demokrasiyi pekiştirip desteklemeli, çeşitli kaçakçılık (uyuşturucu, silah, çocuk) ve sınır ötesi suçlarına karşı tedbirleri güçlendirmelidir. Üye ülkelerinin gelişip rahatlamasını sağlamak adına, CEDEAO, zabıtalının uygulanmasında irade eksikliği, kuruluşun faaliyetleri yürütmedeki yetersizlikler, siyasi istikrarsızlık ve insanları yoksulluğa taşıyan ekonomik krizler gibi sorunlara çözüm bulmalıdır. Etnisite giderek bölünme ve çatışma kaynağı haline geldiğine göre, üye ülkelerin yasaları artık vatandaşa her alanda fırsat eşitliği sağlamak zorundadır. İnsan kaynaklarının kalkınma için ana aktör olduğu gerçekçiyle, herkesin kendi ülkesinde gündemde olan konularla ilgili iyileştirici bir fikri olması zorunludur. Gerçekten entegrasyon, geliştirme ve Afrika birliğine inananlar için bu konuda çaba pazarlığı olmamalıdır.

Bu engellerin kaldırılması için, CEDEAO'nun önceliği örgütün hükümlerinin uygulanmasının titizlikle izlenmesidir. Tüm eleştirilere rağmen, CEDEAO Afrika'nın en başarılı bölgesel entegrasyonu olmaya devam etmektedir.

ANAHTAR KELİMELEER: ÖRGÜTLERİN, BÖLGESEL, ÇÖZÜMÜ, ÇATIŞMA

INTRODUCTION

Les organisations régionales en Afrique ont été créées en deux périodes à savoir celles de la période coloniale pour la lutte pour les indépendances des pays africains et celles de la période d'après les indépendances pour prendre en mains le destin du continent africain. Désormais que les colons quittaient l'Afrique pour rejoindre leurs pays respectifs et laisser le développement de l'Afrique aux Africains, il était nécessaire que les pays africains s'unissent pour redéfinir les plans de l'essor du continent. Sur le plan continental, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a été créée en 1963 et qui a été transformée en Union Africaine (UA) sur le modèle de l'Union européenne (UE) dans les années 2000. Dans le vœu de répondre plus efficacement et plus spécifiquement aux questions du temps en matière de développement, les États ont pensé aux organisations régionales. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) fait partie des organisations régionales qui ont vu le jour après les indépendances précisément en 1975 dans l'espace Ouest-africain reconnu sous le vocable de l'Afrique subsaharienne. Notre choix de la CEDEAO n'est pas un hasard car elle demeure la seule intégration ouest africaine qui s'attèle à régler les conflits étatiques, interétatiques et intra étatiques.

Face aux grands défis que la CEDEAO devrait relever sur le plan du développement, elle a défini ses objectifs et s'est munie à ce sujet de certains organes spécifiques. Ces objectifs sont entre autres, la promotion de la coopération, l'intégration et le renforcement des relations entre les États membres. Cela démontre la multiplicité et la diversité des objectifs auxquels la CEDEAO devrait dès lors s'atteler à faire face pour le bien-être des citoyens de cette intégration. Si on prête une petite attention à l'abréviation de la CEDEAO, on se rend compte que c'est une intégration aux penchants économiques. Mais cela ne veut pas dire qu'elle se borne

seulement sur le domaine économique sans aborder les questions de paix et de droit. Comme toutes organisations, la CEDEAO a subi des approfondissements en faisant des réformes successives pour mieux cerner les problèmes de son temps et des élargissements pour une intégration plus large des États-Ouest-Africains. Dès sa création, elle s'est assignée comme première mission de garantir la libre-circulation des personnes et des biens afin de favoriser un espace économique des échanges commerciaux et de mobilisation de gros moyens pour la réalisation des grands travaux de développement dans chaque État. Mais depuis quelques années avec les approfondissements, la CEDEAO intervient dans plusieurs domaines d'activités comme dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans ses États membres, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Ce sont les actions du maintien de la paix et de sécurité qui sont menées et qui se mènent par la CEDEAO de manière spécifique qui retiennent principalement notre attention dans ce travail de recherche.

Plusieurs raisons expliquent le choix de ce thème. Ce travail va aborder les actions que la CEDEAO mène pour le règlement des conflits et les conclusions qu'on peut tirer de son exercice depuis sa création. Cela veut dire que malgré l'existence de cette organisation, de multiples problèmes de développement économique, de libre-circulation des personnes et des biens, de paix, de violation des droits de l'homme et des règles démocratiques subsistent encore dans la partie ouest du vieux continent.

Depuis sa création le 28 mai 1975 jusqu'en 1977, la CEDEAO fonctionnait seulement pour des fins économiques et pour cela elle avait pour mission de favoriser la croissance économique et le développement en Afrique de l'Ouest conformément aux objectifs fixés par les 15 États membres. Mais à partir de 1978, la CEDEAO s'est assigné une mission diplomatique en adoptant un pacte de non-agression pour favoriser le maintien de la paix dans son espace.¹ Donc en 1990, la CEDEAO a créé

¹ CEDEAO, « Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest », consulté 12 avril 2014, <http://www.uneca.org/fr/oria/pages/cedeo-communaute-economique-des-etats-de-lafrique-de-louest>

une force armée de maintien de la paix et de la sécurité appelée ECOMOG (Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group).² L'ECOMOG est devenu plus tard l'armée de la CEDEAO qui intervient dans les conflits pour apporter la paix. Les États membres comme le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, le Mali, le Niger Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone ont l'habitude de donner les contingents militaires. La Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements étant l'instance supérieure donc c'est l'organe qui décide des interventions de cette armée dans les crises.

Dans les interventions de maintien de la paix, l'ECOMOG est souvent aidée par les forces étrangères comme les forces armées françaises, les forces onusiennes,³ de l'Union Européenne et les forces tchadiennes comme c'était le cas au Mali pour lui apporter une main forte. L'ECOMOG a souvent des problèmes de moyens financiers et logistiques donc seule, elle ne peut pas attendre ses objectifs. C'est pour cela que la Communauté internationale intervient pour lui apporter son aide afin qu'elle soit efficace. Très souvent les forces onusiennes se joignent à la troupe de l'ECOMOG pour mener les missions de maintien de paix ensemble. Toutefois c'est l'ECOMOG qui est la première force que les Chefs d'États et de Gouvernements de la CEDEAO déploient en premier lieu sur les terrains de bataille pour débiter les actions de maintien de la paix. De toutes les façons, l'ECOMOG est considérée comme une force qui connaît bien le terrain car elle est formée des hommes et des femmes des Armées des pays membres de la Communauté. Depuis sa création elle a mené plusieurs missions de maintien de la paix pour essayer de ramener la paix dans plusieurs pays. Elle reste la seule force armée qu'utilise la CEDEAO pour des missions de maintien de la paix et de la sécurité en cas de rupture contre la paix ou en cas d'agression. Donc la création de cette force est venue à point nommé pour répondre aux problèmes de soulèvements politiques, des guerres civiles et autres conflits qui pourraient remettre en cause la paix dans la région ouest-africaine. Dans la crise du Mali par exemple le retard de déploiement des forces de l'ECOMOG a conduit le pays dans un gouffre très sanglant qui a été très critiqué par la Communauté internationale. Ce retard s'explique

² Seneweb.com, « L'Écomog, bras armé de la Cédéao », consulté le 5 novembre 2014, http://www.seneweb.com/news/Afrique/l-ecomog-bras-arme-de-la-cedeao_n_39196.html

³ Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, Article 52 - 54.

par le fait que les Chefs d'États et de Gouvernements ne s'entendaient pas au sujet de la décision d'envoi de l'ECOMOG. Il y avait une division d'opinion car certains pensaient que c'était un problème interne au gouvernement malien et d'autres prônaient pour une intervention spontanée pour éviter les tueries perpétrées par les rebelles sur les populations. Les conséquences de ce retard ont été lourdes pour le gouvernement malien car il a traversé des épreuves difficiles conduisant à sa destitution. Si l'ECOMOG était vite intervenue peut-être que les dégâts observés se seraient amoindris car l'importance de l'ECOMOG n'est plus à démontrer après ses interventions au Libéria, en Sierra-Léone et en Côte-D'Ivoire. Toutes ces missions menées par l'ECOMOG dans les conflits politiques de quelques-uns de ses États membres modifient les objectifs purement économiques que la CEDEAO s'était fixé. Elle doit alors désormais s'impliquer dans le maintien de la paix et de la sécurité de ses États membres. C'est ainsi que les questions politiques sont devenues une autre préoccupation pour la Communauté. Ainsi notre objectif en choisissant ce thème de recherche, est de démontrer pourquoi malgré la présence d'une organisation à caractère universel comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) principalement son Conseil de Sécurité qui a pour mission d'assurer la paix et la sécurité mondiale et précisément la présence de l'Union Africaine (UA) qui chapeaute tous les États et les gouvernements africains pour des réponses collectives et continentales des problèmes de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, certains États et de gouvernements sont motivés par la création des intégrations régionales comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest avec la CEDEAO ? De manière spécifique et concrète quels sont les apports de la CEDEAO en matière du maintien de la paix et de la sécurité, du respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques au sein de ses États membres ?

Alors l'intérêt de ce travail de recherche est de ressortir les acquis et les faiblesses liés à la prévention, à la gestion et aux règlements de conflits politiques par la CEDEAO. Cela permettra de savoir les origines de ces faiblesses afin de redéfinir une politique adéquate pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits au sein de ses membres. 'Une série d'études portant sur l'intégration européenne dans les années 1950 et 1960 ont donné naissance à l'approche dite néofonctionnaliste. Telle qu'elle fut systématisée par Ernst Haas (1958, 1964, 1967), cette approche s'est penchée surtout sur la notion d' : « effet de débordement » (spill-over effect) ou «

d'effet d'entraînement» (knock-on effect). Empruntées de la pensée de l'économiste anglais John Maynard Keynes, ces notions affirment que la coopération dans un domaine entraînerait inévitablement des effets qui renforcent la coopération dans d'autres domaines. Le développement de la coopération amènerait un renforcement de représentation des intérêts au niveau supranational, ce qui aurait pour conséquence, à terme, le transfert progressif des compétences du niveau national au niveau supranational.⁴ Ces compétences transférées au niveau supranational touchent avant tout le domaine de la paix et de la sécurité sans lesquelles on n'aboutit pas au développement. Alors que pour avoir la paix et la sécurité, il faut une politique commune des États intégrés. C'est pour cela que le néofonctionnalisme est visé comme le cadre conceptuel de ce travail de recherche.

Pour y arriver, il sera d'abord question en première partie aborder l'intégration régionale de la CEDEAO qui comprend quatre sous parties dont de l'intégration économique à l'intégration politique au sein de la CEDEAO, le fonctionnement des organes de la CEDEAO, les crises politiques et sociales dans l'espace CEDEAO et les types de conflits dans l'espace CEDEAO enfin dans la seconde partie qui concerne les actions du maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO pour les pays membres, nous allons développer trois sous parties à savoir : les actions de prévention, de gestion et de règlements des conflits, les difficultés de la CEDEAO dans la gestion des crises, et en dernière position aborder les inefficacités de l'intégration de la CEDEAO. Toutes ces parties et sous parties seront développées dans la chronologie des faits afin d'abattre un travail scientifique harmonieux. Alors, il importe de comprendre la question de l'intégration régionale de la CEDEAO.

⁴ Alex MACLEOD et Dan O'MEARA, **Théories des relations internationales, contestations et résistances**, Ed. Athéna, 2010, pp. 131 – 151.

I- L'INTEGRATION REGIONALE DE LA CEDEAO

Dans le but de prendre la gestion du continent africain, par eux-mêmes, les africains n'avaient pas attendu l'accession totale aux indépendances dans le cours de 1960 avant de penser à la création d'un creuset politique. Au même moment que les luttes pour les indépendances continuaient, le désir de se mettre ensemble pour les luttes collectives se faisait sentir parce que justement dans les années 1960 la décolonisation était encore très loin d'être terminée. Donc face à cette menace que constituaient certaines puissances coloniales sur le continent africain, il fallait trouver une solution rapide pour se déconnecter de ces puissances colonisatrices. Principalement l'Espagne, le Portugal et autres pays colonisateurs avaient du mal à quitter leurs pays colonisés parce qu'ils voulaient garder toujours leurs colonies sous leur domination pour profiter de leurs matières premières. Ainsi à cette époque plusieurs territoires étaient occupés par ces colons et une grande partie des populations africaines vivaient sous leur domination. Cette situation a créé deux phénomènes pour les nouveaux Etats Africains : il s'agissait de faire les efforts pour construire un nouvel ordre international africain et l'extension des luttes armées dans les colonies encore sous domination étrangère. Ces deux phénomènes sont complémentaires pour la simple raison que l'objectif poursuivi était de s'unir pour concilier les forces afin de se désolidariser de la colonisation et enfin prendre le destin de l'Afrique en main. "Les Etats indépendants d'Afrique ont accompli en 1963 un pas important vers la constitution d'un régionalisme africain jusqu'à la conférence d'Addis-Abeba de mai 1963, il n'était en effet guère possible de parler de régionalisme africain. L'arrivée massive sur la scène internationale d'Etats issus des anciennes colonies européennes en Afrique s'était bien accompagnée d'un effort intense et désordonné de ces Etats de se regrouper dans des organisations aux structures juridiques diverses et aux visées ambitieuses pour mettre en place des plans de développement qui correspondent aux réalités de leurs régions. Le panafricanisme alimentait ces effets vers l'unité africaine. Mais, paradoxalement et d'une manière décevante pour l'observateur non africain, cette volonté d'unité

suscitait la création d'une grande diversité de groupements plus ou moins antagonistes et en tout cas concurrents.''⁵ Parmi ces groupements, on retrouve en premier lieu l'OUA pour l'unité africaine et la CEDEAO pour l'intégration des Etats-ouest-africains. Ainsi en Afrique presque toutes les régions ont au moins une intégration. Alors l'orientation des politiques de développement se fait par région, ce qui a engendré une division du continent en des régions.

Pour François BORELLA, le régionalisme africain en 1964 sur le plan international était l'Organisation de l'unité africaine. Mais les différentes politiques de développement que défendait chaque région de même que les considérations linguistiques avaient morcelé cette organisation en des sous-groupes qui a plus tard inspiré la création des intégrations régionales. Déjà la divergence des opinions de ses créateurs avait conduit à la création des intégrations régionales pour mieux cerner les questions du développement c'était le début du régionalisme africain.⁶ C'est dans ce contexte que Mathilde MAUREL, pense que le régionalisme engendre la désintégration.⁷ Par exemple nous constatons que bien que l'intégration procure des intérêts pour les Etats intégrés mais elle crée aussi des divisions car limite aussi la libre circulation des personnes et des biens au-delà des frontières des pays intégrés. En Afrique on remarque ces divisions provoquées par l'intégration à travers les appellations comme les pays de l'Afrique de l'ouest, de l'Afrique du nord, de l'Afrique de l'est et de l'Afrique du sud.

Il faut aussi noter qu'il y avait des disparités internes du continent auxquelles une thérapeutique durable était nécessaire. Toutes ces raisons ont motivé les jeunes Etats africains à penser à la création d'une organisation commune capable de

⁵ François BORELLA, **Le régionalisme africain et l'Organisation de l'unité africaine**, Volume 9, 1963, pp. 838 – 863.

⁶ François BORELLA, **Le régionalisme africain en 1964**, Volume 10, 1964 pp. 621 – 637.

⁷ Mathilde MAUREL, **Régionalisme et désintégration en Europe centrale et orientale**, Ed. CNRS, Paris, 1998, pp. 195 – 212.

coordonner toutes les différentes tendances de ces Etats.⁸Cette motivation a occasionné la mise sur pied de multiples et divers regroupements régionaux des Etats africains. Parmi ces regroupements régionaux, la CEDEAO retient ici notre attention. A sa création, la CEDEAO avait des objectifs purement économiques pour contribuer efficacement à la réalisation des grands travaux comme (la construction des routes, des écoles, des universités et des tours administratives) pour activer le développement des pays de l'Afrique de l'Ouest. Mais avec le temps, la CEDEAO a élargi son domaine d'action à la politique à cause des conflits politiques qui assaillent ses Etats membres. Donc désormais, en plus des questions économiques, elle intervient dans les conflits politiques pour des règlements pacifiques des différends. Donc les régionalismes s'inscrivent dans l'ordre de la décentralisation des pouvoirs pour mieux trouver des solutions aux problèmes des régions. D'un autre côté, on attribue la réussite et l'échec des coopérations aux Etats car ils sont en amont et en aval de celles-ci. C'est pour cela que Pierre DEYON, en parlant du régionalisme en Europe déclare que "l'Europe n'a pas les moyens d'imposer sa volonté autrement que par l'intermédiaire des Etats, et ceux-ci ne pourront se consacrer à leurs missions essentielles : assurer la sécurité publique, promouvoir la solidarité nationale et préserver la cohésion sociale, que s'ils sont déchargés d'une partie de leurs tâches grâce aux réformes régionales et à la décentralisation."⁹ On constate de ce point de vue que les intégrations régionales forcent un peu la main aux Chefs d'Etats pour partager leurs pouvoirs en confiant une partie aux organisations supranationales. La CEDEAO s'inscrit dans cette même lancée de partage des compétences pour mieux développer ses pays membres. On sait que pour une économie prospère, il faut des politiques fortes qui misent d'abord sur la paix et la sécurité. C'est dans cette optique que de l'intégration économique, elle est devenue progressivement une intégration qui embrasse les questions politiques.

⁸ Le contexte historique permettait de distinguer à l'époque diverses tendances des pays africains ; il y en avait ceux qu'on considère comme étant des pays "modérés" tels que (le Bénin, le Togo, le Niger, le Burkina-Faso...) et d'autres qualifiés de "Anti-impérialistes" ou révolutionnaires comme (l'Algérie). Une autre distinction mettait en relief les pays arabes et les pays noirs.

⁹ Pierre DEYON, **Régionalisme et régions dans l'Europe des quinze**, Ed. Bruylant, Paris, 1997, pp. 72 – 132.

A- DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE A L'INTEGRATION POLITIQUE

A la création de la CEDEAO en 1975, son objectif était de favoriser l'intégration économique entre ses Etats membres. Mais avec les guerres observées dans les années 1990 à cause de l'avènement de la démocratie et surtout de l'alternance au pouvoir dans les pays membres, la CEDEAO devrait faire face aux conflits politiques d'où elle a opté pour une intégration politique. La mission de cette intégration politique étant de prévenir, de gérer et de régler les conflits politiques dans son espace. Alors il importe de savoir les origines de la CEDEAO.

En effet dans un contexte plus général, selon l'OCDE (2003), les intégrations régionales menacent le système commercial multilatéral comme l'OMC car elles permettent aux Etats de signer des accords de coopération régionale qui ne sont pas très souvent en adéquation avec les clauses de l'OMC. Donc il y a une sorte de marginalisation dans le système commercial multilatéral.¹⁰ Mais pour les Etats coopérants, les accords régionaux sont les avantages d'une intégration régionale aux fins de développement. On sait que dans le monde, les Etats ont besoin des échanges économiques et politiques mutuels pour leur développement c'est dans ce sens que les groupements régionaux sont créés. C'est vrai que certains ont réussi et d'autres sont encore dans une étape embryonnaire à la recherche de nouveau souffle.

1- LES ORIGINES DE LA CEDEAO

Après les indépendances de plusieurs pays africains en 1960, divers regroupements régionaux ont rapidement vu le jour, soit à caractère essentiellement économique, soit dans le but de la mise en valeur des ressources naturelles des nouveaux Etats indépendants. De même l'Afrique de l'Ouest s'était aussi intéressée à ces genres d'organisations c'est dans ce sens que l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de

¹⁰ OCDE, **Le régionalisme et le système commercial multilatéral**, Ed. OCDE, Paris, 2003, pp. 23 – 69.

l'Ouest (UDEAO) et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) ont été créées. Pour la mise en valeur des ressources naturelles, il y avait deux organisations à savoir : l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (OERS) et l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). L'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest a été créée en 1966 mais compte tenu de sa lenteur dans la conduite de ses actions et de son incapacité à répondre aux questions pour lesquelles elle a été créée, elle s'est vue remplacer en 1970 par la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). Dans la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest, on trouvait les pays comme la Côte-d'Ivoire, Le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. C'était une organisation qui réunissait les pays francophones d'Afrique pour la recherche des solutions communes aux problèmes notamment ces des secteurs de l'agriculture et de l'élevage de bétail. Par exemple l'association des techniques culturales avec l'élevage permet d'avoir des terres fertiles naturellement par les déchets laissés par le bétail sur un terrain. Il y a aussi que très souvent les éleveurs de bétail et les agriculteurs ne s'entendent pas parce que certains éleveurs mal intentionnés laissent leurs animaux détruire les cultures des agriculteurs donc il fallait des réponses à toutes ces questions pour obtenir un meilleur rendement des deux secteurs. La Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest a existé jusqu'en 1975 et c'est en son sein que certains approfondissements comme la réalisation des zones de libre-échange et d'union douanière ont commencé par être développés vu que la CEAO était déjà encombrée par les problèmes de son temps. Dans cette perspective, la communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest demeure la seule organisation créée pour réaliser une intégration plus large de la même vocation que prône la Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (OERS) est créée en 1968 et avait comme Etats membres tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest ayant en partage le fleuve Sénégal dont le Mali, la Mauritanie, et le Sénégal. Depuis dans cette partie de l'Afrique, les fleuves représentaient un moyen de communication de voies commerciales donc il fallait s'unir pour les aménager pour des fins administratives et techniques. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a vu le jour en 1972 et était destinée à se substituer à l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (OERS) parce que la première organisation avait des déboires qu'il était

nécessaire de combler. L'OMVS est une organisation commune de coopération pour le développement des ressources du fleuve Sénégal. Elle a pour objectif de d'œuvrer pour le développement agricole, la promotion de l'énergie, le développement industriel et l'amélioration des conditions de la navigation sur le fleuve Sénégal. L'Organisation pour la Mise en Valeur de Fleuve Sénégal est composée des mêmes membres que l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal et est entre autres chargée de l'application de la convention du 11 mars 1972 relative au statut du fleuve Sénégal, de la promotion et de la coordination des études et des travaux de mise en valeur des ressources du bassin du fleuve Sénégal sur les territoires nationaux des Etats membres de l'intégration, de toute la mission technique et économique que les Etats membres lui avaient principalement octroyés. Pour la réalisation de cette mission, l'organisation pouvait demander des dons, souscrire des emprunts et faire des appels à l'assistance technique après accord du conseil des ministres. La Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements est l'instance suprême de l'intégration. C'est elle qui décide de la politique de coopération et de développement de l'organisation. Elle prend les décisions concernant la politique économique générale de l'intégration et toutes décisions autres décisions qui relèvent de ses compétences. Donc la Conférence de Chefs d'Etats et de Gouvernements constitue l'organe le plus important de cette intégration car les décisions les plus importantes se prennent à ce niveau. Aussi, elle constitue l'organe politique en raison des membres qui la composent. La conférence organise sa session ordinaire une fois l'an. Il arrive aussi qu'à la demande du Président de l'organisation ou d'un Etats membre qu'une session extraordinaire se tienne pour débattre d'une question imprévue. L'organisation dispose des organes permanents comme :

- le Conseil des Ministres qui est l'organe de conception et de contrôle, et qui élabore les politiques générales, définit les opérations prioritaires et fixe la contribution des Etats membres financement du budget ;
- le Haut-Commissariat géré par un haut-commissaire nommé par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements pour un mandat de quatre ans renouvelables une fois. C'est lui qui prend des décisions pour des opérations financières et rend compte au Conseil des Ministres. Dans sa fonction, le Haut-Commissaire est secondé par un Haut-Commissaire-Adjoint qui est lui aussi nommé par la même Conférence des Chefs d'Etats

et de Gouvernements. Il est le responsable de la gestion du personnel et des biens de l'organisation sauf les contrôleurs financiers ;

- la Commission Permanente des Eaux qui est chargée de définir les principes et les modalités de la répartition des eaux du fleuve Sénégal entre les Etats membres et les secteurs d'utilisations de l'eau à savoir : l'industrie, l'agriculture et le transport. Ces différentes intégrations régionales qui ont lieu en Afrique de l'Ouest annoncèrent la création de la Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).¹¹

Les origines de la création de la CEDEAO étaient purement d'ordre économique. Les premiers regroupements de coopération multilatérale en Afrique subsaharienne sont apparus en 1959 avec la création du Conseil de l'Entente. Entre 1959 et 1975, on observera la multiplication des coopérations de ce genre. Il s'agit entre autres, de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS : 1972), de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO : 1966), de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO : 1970). Au total, dans cette région, on pouvait dénombrer depuis 1960, une quarantaine d'organisations groupant seulement deux ou trois Etats.¹² Mais même considérant l'ampleur et les domaines de la coopération, qui se passait au sein de ces intégrations, elles étaient dépourvue de tout dynamisme et ne constituaient en rien une véritable étape vers une intégration de l'Afrique de l'Ouest, moins encore de l'Afrique dans sa globalité.¹³

En outre, ces regroupements régionaux étaient minés par des facteurs de division : il y avait une multitude d'organisations pour des domaines limités de coopération or une seule organisation de coopération bien structurée et forte suffirait

¹¹ Convention portant création de l'organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal signée à Nouakchott (Mauritanie), le 11 mars 1972, consulté le 13 novembre 2014, <http://www.fao.org/docrep/w7414b/w7414b08.htm>

¹² Habib GHERARI, **Les Organisations Africaines**, Ed. Harmattan, Paris 1989, p. 310

¹³ Gabriel ARBOUSSIER, **L'Afrique vers l'Unité**, Ed. St Paul, Paris, 1962, p. 69

pour la gestion de tous les domaines. C'est justement en tentant d'éliminer cette faiblesse de dynamisme et les relations étroites qui lient chaque pays à son ancienne métropole, qui affaiblissent les coopérations interafricaines et intra-africaine, que l'avènement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) semble une innovation décisive dans le processus de l'intégration africaine. En réalité la CEDEAO constitue l'intégration la plus large dans l'histoire des pays ouest africains. C'est une organisation qui a la vocation d'une intégration plus générale et qui a pour option d'intégrer les seize pays de l'Afrique de l'Ouest dans une fédération politique et économique unifiée. L'idée de la création d'une telle intégration regroupant les pays anglophones, francophones et plus tard lusophones a été discutée officiellement pour la première fois à Accra capitale du Ghana en 1967, date à laquelle ont été signées les clauses d'Association de la Communauté Économique Ouest-africaine.¹⁴

Dans l'année 1968, les Chefs d'États de neuf pays se sont réunis à Monrovia au Libéria pour signer un protocole portant sur création du Groupe Régional de l'Afrique de l'Ouest. Malheureusement ces différents regroupements n'ont abouti à aucun résultat concret donc c'était l'impasse. Ainsi le 14 décembre 1973, une réunion ministérielle tenue à Lomé (Togo) à laquelle quinze pays avaient participé, avait élaboré un calendrier à suivre pour l'atteinte des objectifs poursuivis par la communauté.¹⁵ C'était au cours de cette rencontre que les participants ont pris le soin de donner un nom à la communauté : CEDEAO en français et ECOWAS en anglais dans la même lancée les deux langues ont été officiellement adoptées comme les principales langues de l'organisation. Cependant malgré les besoins économiques qui ont opté pour la création de la communauté, il n'en demeure pas moins que les motivations politiques soient aussi des facteurs déterminants pour l'initiative d'une telle organisation.

¹⁴ Edmond Kwam KOUASSI, **Les organisations internationales africaines**, Ed. Berger-Levrault, Paris, 1987, p 301.

¹⁵ Rapport du Profil de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Lomé, 1978, pp. 1 – 2.

Les origines politiques de l'intégration multilatérale au sein de la CEDEAO sont analysées essentiellement comme une prise de conscience grâce à une autocritique de la politique nationaliste ethnocentrique et dictatoriale pratiquées par les Chefs d'États africains durant la période d'après les indépendances. Comme c'était les jeunes États indépendants sans grande expérience dans la gestion humaine et matérielle, parfois les dirigeants font recours à la force pour imposer certaines réformes mal appréciées des citoyens. Elle se manifeste aussi par une vive contestation contre le système économique international qui n'était pas de nature à favoriser le développement des pays africains. Donc la nécessité de rechercher une plate-forme politique nouvelle, favorable et compatible avec les aspirations du développement autonome des États africains était déjà à l'ordre du jour. Les leaders politiques avaient compris aussi que leur existence souveraine est un leurre et leur politique nationaliste, une œuvre vaine tant qu'ils continueront dans la mouvance des pays industrialisés.¹⁶ Autrement dit c'est un bilan sombre qui mérite l'adoption d'une nouvelle option pour renverser la tendance. Cette prise de conscience a suscité une volonté et une nécessaire solidarité politique en vue de coopérer pour le développement économique. Les échecs successifs des négociations avec les pays riches pour solliciter leurs aides afin de sortir de leur pauvreté, ont servi de motifs pour les Chefs d'États et de Gouvernements Ouest Africains à ne compter que sur leurs propres efforts en reniant systématiquement à l'époque le système économique international. En réalité les leaders africains ont pris position par rapport au système économique international parce qu'ils n'ont pas participé à l'instauration de cet ordre international dont ils en font les frais car les termes d'échanges étaient défavorables pour l'Afrique entière qui n'a que les ressources naturelles à vendre. Ces ressources naturelles étaient bon marché avec la dévaluation des différentes monnaies africaines, c'était sans nul doute que l'Afrique en général et les pays ouest africains ne bénéficieraient d'un développement.

Face aux inégalités commerciales sur le plan international, les États de l'Afrique de l'Ouest, ont misé leurs espoirs dans une coopération multilatérale interafricaine pour remédier à leur situation de pauvreté qui était aussi source d'instabilité politique. Pour une grande partie des citoyens, la pauvreté émane de la mauvaise gestion des ressources d'un pays donc cela suscite les soulèvements

¹⁶ Edmond Kwam KOUASSI, *op.cit.*, p 309.

populaires très souvent perpétrés par les partis d'opposition. Les leaders africains conscients de la léthargie dans laquelle végète leurs pays respectifs, ont pris l'engagement plus que jamais de réorienter le développement de la région ouest africaine. Ainsi nous pouvons constater que cette déclaration, nous renseigne sur les échecs des négociations menées entre les pays riches et les pays pauvres. La raison principale de l'échec de ces négociations trouve son essence dans la course des pays riches à demeurer toujours riches en sauvegardant leurs intérêts banalisant ainsi ceux des pays en développement.

L'abandon du système économique international venait d'être confirmé par les pays ouest africains. Cette rupture marque un nouveau départ notamment par une prise de conscience pour trouver une plate-forme politique adéquate aux problèmes de développement dont la région était victime. Il était objectivement question de libéraliser le pouvoir de sorte que la cause du développement soit primordiale et de faire de la solidarité économique un moyen d'accéder à l'indépendance effective sur tous les plans de développement. Le fait que chaque État est souverain rend difficile l'accord des opinions des différents responsables politiques en vue d'une coopération pour le développement.¹⁷ L'avènement de la CEDEAO est perçu comme un partage de souveraineté ou mieux encore comme une diminution de la force du pouvoir des États subsahariens pour mieux répondre aux besoins du développement.

Tous les États de l'Afrique de l'ouest étaient convaincus qu'il fallait donner un nouveau souffle au développement de la région ouest africaine. Dans la même lancée, la solidarité horizontale, celle qui doit permettre la croissance des échanges entre États africains, favoriser la mise en commun de leurs ressources et de leurs efforts complémentaires, était quasiment absente. Le fait d'avoir toujours recours aux aides extérieures est devenu un handicap, voire un danger pour le développement économique des pays africains. La vérité est que pendant longtemps ces pays se sont habitués aux aides extérieures qui sont difficilement remboursables parce qu'elles sont pour la plupart mal utilisées et les conditions de remboursement sont défavorables pour

¹⁷ Hubert KAMGANG, **Au-delà de la Conférence Nationale pour les États-Unis d'Afrique**, Ed. Harmattan, Paris, 1993, p. 213

les jeunes États indépendants. Pour changer cette donne, il faut une lutte collective. C'est pour cela que l'intégration régionale de la CEDEAO constituerait en Afrique de l'Ouest une instance de renouveau pour les pays en développement.

Cette prise de conscience par une autocritique de la politique nationaliste et l'acceptation du partage de la souveraineté nationale, ajoutée au rejet du système économique international de par son injustice de répartition des termes d'échanges entre les pays riches et les pays pauvres et l'ambition nourrie pour une indépendance réelle sur la base d'une solidarité économique, constituaient les raisons politiques qui ont militées pour la coopération multilatérale au sein de la CEDEAO. Le traité prévoyait que la Communauté entrera en vigueur dès que sept États membres l'auraient ratifié. A partir de février 1976, treize États membres l'avaient ratifié. La CEDEAO était ainsi créée et progressivement au fil des années, elle s'est rapidement élargie et approfondie par ses membres créateurs. Elle comprend présentement quinze membres après le départ de la Mauritanie en 2000 : on a huit pays francophones : le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo ; cinq pays anglophones : la Gambie, le Ghana, le Libéria, le Nigéria, la Sierra-Léone et deux pays lusophones : Cap-Vert au lendemain de son indépendance en 1975 et la Guinée-Bissau.¹⁸ Sinon avec la Mauritanie la CEDEAO comptait seize pays membres. Mais à cause des divergences d'opinions et d'intérêts au sein de cette Communauté, la Mauritanie s'était retirée pour former un bloc avec les pays arabophones de l'Afrique du nord. Les objectifs de la CEDEAO nous permettront de mieux comprendre les ambitions de cette intégration régionale.

2- LES OBJECTIFS DE LA CEDEAO

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest constitue la plus importante intégration que l'Afrique de Ouest ait connu dans son histoire depuis

¹⁸ Pascal CHAIGNEAU, **Dictionnaire des relations internationales**, Ed. ECONOMICA, Paris, 2001, p. 443.

les indépendances jusqu'à nos jours après maints essais de regroupements régionaux. Elle reste aussi la communauté la plus ambitieuse considérant ses objectifs visés et le nombre de membres qu'elle comporte. Alors conformément à l'article 2 du traité, les objectifs principaux de la CEDEAO est de promouvoir la coopération, l'intégration et le développement dans tous les domaines d'activités économiques et prioritairement dans les domaines de l'industrie, des transports, des télécommunications, de l'énergie de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des questions monétaires et financières dans les affaires sociales et culturelles.¹⁹ Cette coopération doit aider à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays membres. Donc le but d'une telle coopération est d'élever le niveau de vie des peuples des pays membres de la CEDEAO et de maintenir la stabilité économique, de resserrer les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.²⁰ Les objectifs spécifiques sont les missions que l'intégration doit s'atteler à accomplir pour l'atteinte de son principal objectif et son but ; ces objectifs spécifiques sont les suivants :

- l'harmonisation et la coordination des politiques nationales et la promotion des programmes, des projets et des activités, notamment dans les domaines de l'agriculture et des ressources naturelles, de l'industrie, des transports, des communications, de l'énergie, de commerce, de la monnaie et des finances, de la fiscalité, des réformes économiques, des ressources humaines, de l'éducation, de l'information, de la culture, de la science, de la technologie, des services, de la santé, du tourisme et de la justice ;
- la promotion de la création des entreprises conjointes de production ;
- la création d'un marché commun (libéralisation des échanges, l'établissement d'un tarif extérieur commun et la libre circulation des personnes et des biens.) ;
- la création d'une union économique ;
- la promotion des entreprises communes ;
- l'adoption des mesures visant à promouvoir l'intégration du secteur privé ;
- l'instauration d'un environnement juridique propice ;

¹⁹ Chapitre II du traité révisé de la CEDEAO, Article 2.

²⁰ Jacques NEME, **les organisations économiques internationales**, Ed. PUK, Paris, 1974, pp. 134 – 162.

- l'harmonisation des normes et mesures ;
- la promotion d'un développement équilibré de la région ouest-africaine ;
- la promotion et le renforcement des relations et de la circulation de l'information, l'adoption d'une politique communautaire en matière de population qui prenne en compte la nécessité d'établir un équilibre entre les facteurs démographiques et le développement.²¹

De par ces objectifs : principal et spécifiques, on remarque qu'un travail minutieux et de longue haleine a été fait pour conduire à bien les destinées de cette communauté. De même aucun domaine de développement n'est laissé pour compte dans cette intégration et cela va s'en dire que l'Afrique de l'Ouest s'est vraiment effrayé un nouveau chemin de développement. La CEDEAO comme toutes les autres intégrations a connu des hauts et des bas mais elle continue d'exister pour le bonheur de ses pays membres. Les questions de développement tout comme les problèmes en relations internationales ne se règlent un seul jour donc c'est un long processus qui demande beaucoup de tact. Si cette communauté n'a disparu comme les premières autres tentatives c'est parce que quelque part elle constitue un bon modèle d'intégration en Afrique. C'est vrai que vu ses objectifs et le niveau de vie actuel des populations des pays membres, beaucoup reste à faire mais quelque succès peuvent être cités à son actif dans le domaine agricole, de l'élevage, de la pêche, de l'économie, de la libre circulation des personnes et des biens pour ne citer que ceux-là. Comparativement aux autres intégrations des autres continents, on peut dire que la CEDEAO est intégration qui fait partir des plus jeunes intégrations du monde donc elle a besoin du temps pour arriver aux objectifs à lui assignés. Pour la canalisation des efforts de la Communauté, la CEDEAO s'est taillé des principes inviolables pour elle-même et pour les États membres.

A cet effet, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'est doté des principes fondamentaux essentiels à la communauté et aux États membres. Ces principes fondamentaux sont les suivants :

- l'égalité et l'indépendance des États membres ;

²¹ Chapitre II du traité révisé de la CEDEAO, Article 2 – 5.

- la solidarité et l'autosuffisance collective ;
- la coopération inter-états, l'harmonisation des politiques et l'intégration des programmes ;
- la non-agression entre les États membres;
- le maintien de la paix, de la sécurité et de la solidarité régionale par la promotion et le renforcement des relations de bon voisinage ;
- le règlement pacifique des différends entre les États membres ;
- le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples conformément aux dispositions de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de 1963 transformée en Union Africaine (UA) sur le modèle de l'Union Européenne (UE) dans les années 2000 ;
- la transparence, la justice économique et sociale ;
- la reconnaissance et le respect des règles et des principes juridiques de la Communauté ;
- la promotion et consolidation d'un système démocratique de gouvernement dans chaque État membre conformément à la : (Déclaration des principes politiques à Abuja au Nigéria, le 6 juillet 1991) ;
- la répartition juste et équitable des coûts et des avantages de la coopération de l'intégration économique.²²

Ces principes servant de fondements juridiques à la communauté, montrent que la structure institutionnelle de la CEDEAO est largement souple pour les pays membres. Ils constituent aussi un guide pour la Communauté et ses membres afin de mener à bien les objectifs visés. A travers ces principes de base, on sent une conviction de gestion globale des affaires qui concernent tous les États intégrés. C'était la libéralisation des affaires étatiques et le partage de la souveraineté avec les entreprises privées qui caractérise cette volonté de coopération fixée par les fondements juridiques acceptés par tous les membres. Les coopérants ont compris que pour réussir cette intégration, il fallait donner une part de pouvoir aux privés leur permettant de participer au développement de la sous-région. Or auparavant c'était quasi impossible que les Chefs d'États s'adonnent à ce jeu qui pour eux était un affaiblissement de pouvoir. Ils

²² Chapitre II du traité révisé de la CEDEAO, Article 2 – 5.

comptaient plus sur leurs armées pour gérer car ils avaient épousé l'idéologie du réalisme selon laquelle c'est l'équilibre de la puissance qui permet d'amorcer le développement. En outre la souveraineté n'était pas une chose à partager car révélait l'essence de l'existence même d'un État donc il fallait la sauvegarder à tout prix. Le vent de la démocratie qui a soufflé dans la plupart de ces pays-ouest-africains dans les années 1990 a donné un signal fort pour la fin des régimes dictatoriaux. Donc immédiatement le système de gouvernance a changé parce que désormais il y a le multipartisme et les citoyens peuvent donner leurs opinions sur la gestion de leur pays.

3- LES FONDEMENTS POLITIQUES DE LA CEDEAO

Les Chefs d'États et de Gouvernements ouest africains en signant le traité de création de la CEDEAO, ont opté principalement pour l'intégration économique par la libre circulation des personnes et des biens et l'harmonisation des politiques économiques de développement durable. Mais par la force des choses, la CEDEAO s'est confronté aux cas de conflits qu'elle doit résoudre. Après la démocratisation des pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les crises politiques ont fait surface très souvent à cause des contestations électorales qui conduisent aux affrontements, aux coups d'états et aux violations des droits de l'homme. On se rappelle encore du cas de la Côte-d'Ivoire de 2000 à 2011, du coup d'état au Niger en 2010 et celui du Mali en 2012 qui ont fait beaucoup de victimes. Ces conflits témoignent que leurs valeurs démocratiques sont violées dans l'espace CEDEAO donc la Communauté ne peut pas rester muette en observant ces dérives. Alors le fait qu'elle juge opportun d'assumer non seulement sa responsabilité principale mais aussi de résoudre les conflits politiques dans ses pays membres opère un changement significatif dans les nouvelles ambitions de l'organisation. La CEDEAO demeure la seule intégration ouest africaine capable d'apporter des solutions aux conflits politiques conformément à son traité révisé qui prévoit un cadre de règlement des crises politiques dans des objectifs et principes. Le contenu du traité de Lagos (Nigéria) du 28 mai 1975 apparaît comme une convention inter-état de coopération économique.²³ Mais comme l'économie est indissociable de la politique,

²³ Makhtar DIOUF, **Intégration économique : perspectives africaines**, Ed. NEA, Paris, 1984, p. 103.

le traité comprend quelques aspects politiques pour la conciliation des deux domaines importants pour le développement. Le traité est composé de quatorze chapitres qui donnent chacun une part importante à la coopération économique et sociale dans la communauté. Ce sont les chapitres quatre et treize qui sont relatifs aux problèmes sociaux et politiques car ils ordonnent la liberté de mouvement, de résidence et de règlements des différends. Le chapitre quatre intitulé : la liberté de mouvement et de résidence, le protocole de la libre circulation des personnes et des biens a été signé par la conférence des Chefs d'États et de Gouvernements en 1978 et comprend : la suppression des visas et des permis d'entrée, le droit de résidence et le droit d'établissement.

L'abolition des visas et permis d'entrée prend en compte tout citoyen de la Communauté, à l'exception de celui entrant dans la catégorie des immigrants inadmissibles aux termes des lois et règlements en vigueur dans le pays d'accueil.²⁴ Donc si un citoyen d'un pays quelconque membre de la Communauté envisage de séjourner dans un autre pays membre de la CEDEAO, il peut le faire sans présenter son visa et a le droit d'y rester pendant une durée minimum de quatre-vingt-dix jours. L'avantage de cette mesure c'est que tout citoyen de l'espace CEDEAO qui exprime le désir de voyager peut le faire en présentant uniquement un document de voyage et les certificats internationaux de vaccination en cours de validité. Avec cette mesure la circulation des personnes et des biens venait ainsi d'être une réalité parce que tous les États membres ont aboli les visas et les permis d'entrée pour la fluidité des émigrations dans la Communauté. Toutefois dans presque tous les pays membres, il existe plusieurs postes de contrôle donc les voyageurs sont victimes des tracasseries administratives qui se manifestent souvent par les rançonnements arbitraires donnant lieu à la corruption routière.²⁵ Ces agissements indiquent clairement que les protocoles relatifs à la libre-circulation des personnes et des biens sont allègrement violés. Ces protocoles

²⁴ Chaque Etats membre a le choix de définir conformément aux lois et règlements, les critères d'admissibilité des immigrants sur son territoire.

²⁵ La corruption routière dans l'espace CEDEAO constitue un handicap pour la libre-circulation des personnes et des biens, les forces de l'orde obligent les voyageurs à payer de l'argent avant de passer les frontières.

souffrent encore d'une réelle application parce que les plaintes sont nombreuses à ce sujet de la part des hommes d'affaires ou les opérateurs économiques qui mènent plusieurs activités dans divers pays membres de l'intégration. Pour remédier à cette situation, il importe que tous les pays membres de la CEDEAO aient un même document de voyage officiel pour donner la citoyenneté communautaire aux populations. Pour cela, le carnet de voyage de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest devait évoluer vers un passeport international commun qui remplacerait les passeports nationaux en vigueur actuellement dans la communauté comme l'avait suggéré la réunion ministérielle de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) un organe de la CEDEAO à Bamako (Mali) en janvier 2000. Pour une intégration forte et réelle de la Communauté, la fabrication des visas d'entrée en commun des citoyens venants des pays tiers serait une solution probable pour faciliter les échanges de tous genres et rapprocher les peuples pour un brassage social et c'est l'expression du mieux vivre ensemble.²⁶ Une telle décision a été prise et elle doit être vulgarisée pour qu'elle soit mieux connue et mieux appliquée dans ce cas, on pourrait vanter les exploits de la CEDEAO.

Le chapitre treize stipulant le règlement pacifique des différends, est une inspiration émanant des situations de crises politiques, ethniques et religieuses qui perdurent en Afrique de l'Ouest depuis quelques années. En effet, la sous-région a été secouée par de violentes crises qui ont engendré a plusieurs reprises des nombreuses pertes en vies humaines, des destructions insensées des biens, la souffrance et la désolation des populations civiles innocentes. Dans ce cas, la CEDEAO a pris à bras le corps la problématique de la paix et de la sécurité régionales, condition sine qua none pour le développement socio-économiques de ses membres. C'est pour cette raison que la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements a adopté un protocole de la non-agression en 1978, un protocole d'assistance en matière de défense en 1981 et une déclaration des principes politiques en juillet 1991. La déclaration prône l'accession du pouvoir par les élections et par les coups d'états pour éviter les crimes affreux que commettent certains agents de l'armée pour prendre le pouvoir. La Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements a créé en 1990 le groupe de cessez-

²⁶ Jacques TENIER, **Faire la paix dans les régions du monde, Essai sur le rapprochement des peuples**, Ed. Le HARMATTAN, Paris, 2008, pp. 112 – 154.

le-feu appelé Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group (ECOMOG) en anglais qui entre en ligne de compte des dispositions du traité relatif aux règlements pacifiques des différends du chapitre treize. Depuis sa création, l'ECOMOG est déjà intervenue dans les pays en conflits comme le Libéria, la Sierra-Léone, la Guinée-Bissau, la Côte-d'Ivoire, le Niger pour ne citer que ces quelques pays-là. Cette force intervient dans les conflits conjointement avec les forces onusiennes parce que les appuis logistiques sont souvent insuffisant pour que l'ECOMOG exerce seule sur les terrains de bataille. Mais légitimement en cas de menace contre la paix dans un pays membres cette force a le droit d'intervenir pour séparer les deux camps adverses. Dans le meeting qui a réuni plusieurs Chefs d'États et de Gouvernements à Paris (France) sous l'invitation de Président français François HOLLANDE en 2013, le Président français avait reproché aux leaders africains d'être très passifs et non prévoyants au sujet des crises qui frappent le continent africain depuis quelques décennies. Il avait déclaré que la France par le biais de l'Union Européenne ne va pas continuer à s'ingérer toujours dans les crises africaines pour les régler parce que conformément aux règles institutionnelles de l'Union Européenne,²⁷ le principe la non-ingérence dans les affaires internes des États est claire sur cette question mais qu'il est temps que les africains prennent leurs responsabilités pour garantir la paix et la sécurité sur le continent gage du développement durable. Sans nul doute la question de développement est processus qui implique plusieurs facteurs dont la stabilité politique, économique et socioculturelle.

Mais ici, la question politique est plus sensible car elle touche plus l'existence de l'homme à travers les valeurs démocratiques et les droits de l'homme qui sont en souffrance dans plusieurs pays de la CEDEAO. La plupart des crises que vivent les pays ouest africains proviennent des abus politiques à savoir : les trucages des élections, la contestation de ces élections, la modification des constitutions par certains Chefs d'États et de Gouvernements à la fin de leurs mandats pour s'éterniser au pouvoir c'est-à-dire le refus de l'alternance au pouvoir, l'oppression des partis d'opposition dans la gestion des affaires d'État et la mainmise sur toutes institutions du pays par le parti au pouvoir sont autant de problèmes qui déclenchent les conflits

²⁷ Stéphane LECLERC, **Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes**, Ed. GUALINO, EJA-Paris, 2003, pp. 122 – 165.

politiques. Parfois les querelles ethniques et religieuses prennent aussi la coloration politique si les parties concernées dans les deux cas sont des leaders politiques. Dans ce cas on peut citer l'exemple de l'actuel Président Alassane OUATTARA dont la candidature avait été rejetée aux élections de 2000 par le camp Laurent GBAGBO soit disant que qu'il n'est pas d'origine ivoirienne.²⁸ Depuis quelques années la CEDEAO doit aussi faire face à l'épineux problème des rebelles comme dans le cas de la crise malienne qui a fait plusieurs victimes innocentes dans le rang des citoyens. C'est pour cela que la CEDEAO mène quelques actions pour le maintien de la paix et de la sécurité afin de favoriser le développement des pays membres.

B- LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE LA CEDEAO

Le fonctionnement de la CEDEAO est assuré par ses organes composés de diverses personnalités comme les Chefs d'États et de gouvernements, les ministres et plusieurs autres hauts cadres. Ce sont ces hauts cadres qui s'emploient pour accomplir les missions de la CEDEAO. Elle a plusieurs organes et à chaque organe est attribuée une mission spécifique. Il est important de connaître ces organes et leurs missions respectives.

1- LES ORGANES DIRIGEANTS DE LA CEDEAO

Les organes institutionnels de la CEDEAO sont créés par l'article 2 du traité fondateur de la Communauté. Les organes sont composés par les institutions suivantes : la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Exécutif, les Commissions Techniques et Spécialisées et le

²⁸ François GAULME, "L' « ivoirité »: recette de la guerre civile", **Afrique contemporaine**, n° 3943, mars 2000, pp. 292-304.

Tribunal de la Communauté. Le Fond de coopération, de compensation et de développement a été créé par l'article 50 du traité de la CEDEAO.²⁹

Les organes dirigeants de la Communauté sont : la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements et le Conseil des Ministres ;

Les organes exécutifs sont composés de : Secrétariat Exécutif et les Commissions Techniques et spécialisées ;

Le seul organe judiciaire reste le Tribunal de la Communauté.

Les organes dirigeants dont la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements et le Conseil des Ministres siègent dans la direction générale de la Communauté et déterminent les orientations à suivre. La Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements est créée par l'article 5 du traité qui la désigne comme la « principale institution de la Communauté ». Le paragraphe 2 de l'article 5 stipule que « la conférence est chargée d'assurer la direction générale et le contrôle de fonctions exécutives de la Communauté en vue du développement progressif de celle-ci et de la réalisation de ses objectifs ».³⁰ De ce point de vue, on se rend compte que la Conférence des Chefs d'États et de gouvernements est l'institution la plus importante de la Communauté qui sert de gendarme pour les autres institutions pour la bonne marche des activités car elle assure aussi le contrôle du fonctionnement des autres institutions de la Communauté de même que la réalisation des objectifs.

Il y a aussi que les décisions et les directives de la Conférence engagent toutes les autres institutions de la CEDEAO. C'est elle qui établit et adopte le règlement intérieur, principalement dans la convocation de ses réunions et la conduite des débats. Elle nomme le Secrétaire Exécutif et sur recommandation du Conseil des Ministres, les Commissaires aux comptes. La conférence des Chefs d'États et de Gouvernements a le droit de saisir en cas de besoin la Cour de Justice de la Communauté si elle constate

²⁹ Chapitre VIII du traité révisé de la CEDEAO, Article 50.

³⁰ Chapitre IX du traité révisé de la CEDEAO, Article 54 – 55.

qu'un État membre n'a pas respecté l'un de ses engagements ou si une institution de la Communauté intervient hors des limites de ses compétences ou si elle a dépassé les pouvoirs que lui confèrent les dispositions de la du traité, par une décision de la Conférence, le règlement du Conseil des Ministres. La conférence des Chefs d'États et de Gouvernements peut à tout moment si le besoin se fait sentir, décider de la mise en place d'une commission comme ce fut l'exemple au sommet de Dakar (Sénégal) en mai 1979, dans lequel elle a décidé de créer une Commission de la Défense comprenant les Ministres de la Défense, des Ministres des Affaires Étrangères et des Ministres des Affaires Économiques et Financières des États membres. Cette décision a été prise pour répondre aux questions de la défense au sein de la Communauté.

Elle a aussi le droit de consulter la Cour pour avis sur toutes les questions judiciaires qui relèvent de la compétence de la Cour de Justice. La Conférence se réunit en session extraordinaire à l'initiative de son Président ou à la demande d'un État membre sous l'approbation de cette demande par une majorité simple de ces membres. La présidence est assurée à tour de rôle par les Chefs d'États et de Gouvernements des pays membres. La durée d'un mandat est de un an non renouvelable donc cela veut dire que chaque pays membre ne préside la Conférence qu'une seule fois et pas plus pour donner la chance aux autres membres de faire aussi leur expérience à la tête du haut lieu de la prise des décisions de cette Communauté. La Conférence examine, finalement au cours des sessions, les recommandations et les rapports que le Conseil des Ministres et les autres organes exécutifs lui soumettent et prend les décisions nécessaires à ce sujet pour trancher les affaires qu'elle juge non satisfaisantes.

Le Conseil des Ministres prend sa source de l'article 6 du traité fondateur et comprend deux ministres par État membre. Le Conseil des Ministres veille au bon fonctionnement et au développement de la Communauté comme l'indique le traité à partir duquel il est créé. D'une part son autre fonction est de faire des recommandations à la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements sur les questions de politique générale pour le développement et le déroulement normal des activités de la Communauté et d'autre part il indique les directives à toutes institutions placées sous sa commande dont le Secrétariat Exécutif et aux Commissions Techniques et

spécialisées. Le Conseil des Ministres exerce des pouvoirs propres qui lui sont conférés notamment en matière d'adoption des règlements destinés en général à assurer une mise œuvre efficace des dispositions des différents protocoles. Il exerce des fonctions spécifiques qui lui sont assignées, principalement en matière de décisions quant aux compensations à accorder aux États membres et aussi pour un examen constant de la disparité des niveaux de développement des États membres et des mesures à prendre pour établir un équilibre adéquat. Les décisions et les directives du Conseil des ministres sont soumises à l'appréciation de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements pour une étude approfondie afin d'apporter des modifications si nécessaire ou les supprimer carrément si elle juge que ces décisions et directives ne sont pas importantes pour les remplacer par d'autres plus judicieuses. Le Conseil des Ministres, sous réserve de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements, a la priorité d'établir son propre règlement intérieur au sujet de la convocation de ses réunions, de la conduite des débats et de l'exécution des travaux qui relèvent de ses compétences. Le conseil des Ministres se réunit deux fois par an et l'une de ses sessions se tient obligatoirement tout juste avant la tenue de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements.

Il est aussi possible que le Conseil des Ministres soit réuni en session extraordinaires lorsqu'une question pressante se pointe à l'horizon et exige une attention particulière immédiate. Les deux organes dirigeants de par leurs activités qu'ils mènent conjointement ou de manière séparée, se complètent pour donner une bonne orientation aux travaux de la Communauté. La Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements et le Conseil des Ministres sont donc complémentaires dans leurs fonctions. La place d'un organe judiciaire n'est pas moins importante dans la CEDEAO.

2- L'ORGANE JUDICIAIRE DE LA CEDEAO

Le tribunal de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest constitue l'organe judiciaire de cette intégration et est créé par l'article 11 du traité

fondateur de la Communauté. Par contre il y a bien sûr le protocole relatif à la Cour de justice de la CEDEAO signé en 1991. Ce sont les deux organes judiciaires qui tranchent les litiges entre les États membres de la Communauté. C'est le tribunal qui s'occupe aussi de la promotion des droits de l'homme au sein de la Communauté. Pour que puisse jouer un rôle quelconque dans l'intégration et la promotion des droits de l'homme, la nature de sa compétence et l'efficacité de sa décision sont d'une plus grande importance que sa simple création.³¹ Il est nécessaire de savoir les sujets qui relèvent de la compétence du tribunal, les catégories de personnes qui peuvent légalement s'adresser à ce dernier et enfin les mécanismes d'applications dudit tribunal. Le tribunal de la communauté a pour compétence d'assurer le respect du droit et des principes d'équité dans l'interprétation des clauses du traité et du règlement des différends pouvant survenir entre les États membres au sujet de l'application du traité, ou encore entre les États membres et les institutions de la Communauté avec lesquelles ils sont en rapport, principalement le Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement.

Cependant c'est lorsque le règlement à l'amiable par un accord direct des différends échoue que les protagonistes saisissent le tribunal pour trancher. Or les compétences du tribunal, telles que définies au terme de l'article 4 (g), comprenant principalement les introduites pour violation des dispositions du traité, s'étendent aux dispositions de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). Le traité de la Communauté a pris en compte les dispositions de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples lors de sa révision le 11 juin 2006 à Abuja (Nigéria) et les verdicts de la juridiction du tribunal doit respecter les clauses du traité. Avec cette addition, on pense que le tribunal de la CEDEAO a des compétences désormais plus large pour faire face aux questions des droits de l'homme dans les pays membres de la Communauté conformément aux dispositions de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Mais les catégories de personnes qui peuvent légalement saisir le tribunal restent une question essentielle. La Cour de justice de la CEDEAO a connu une restriction en vertu des dispositions de l'article 9 du traité. Par rapport à cet article, seuls les États membres ou la Conférence des Chefs d'États et de

³¹ Abass BUNDU, « La CEDEAO et l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest » in LAVERGNE R., **Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest**, Ed. Karthala, Paris, 1996, p. 310.

Gouvernements peuvent saisir la Cour de Justice. Cependant les cas de violation des droits de l'homme proviennent fréquemment des actions des États envers les citoyens. Évidemment comme les violations des droits de l'homme sont perpétrées par les États, alors les individus et les groupes d'individus sont donc des victimes et non les États. Ainsi, on remarque immédiatement une faiblesse pour la saisine et l'application de la justice pour les citoyens de la Communauté. Donc tout mécanisme d'application des droits de l'homme qui ne serait pas facilement accessible au commun des citoyens serait un début d'échec. De plus, cette situation d'inaccessibilité, s'ajoute l'absence d'une commission pouvant servir d'intermédiaire pour les individus et les groupes d'individus dans la saisine du tribunal. La création des commissions d'intermédiaires pourrait accompagner les parlements régionaux et sous régionaux dans la défense des droits de l'homme en Afrique ou dans la région ouest africaine.

Allant dans sens on constate que le mécanisme de règlementation des droits de l'homme est dépourvu de la force obligatoire lui permettant d'assurer le respect des décisions prises par les pouvoirs juridictionnels n'a aucune valeur pour l'individu lésé, surtout dans le contexte africain où l'opinion publique et l'indignation contre les violations des droits de l'homme ont généralement eu très peu d'effet sur les dirigeants. C'est une insuffisance qui se constate aussi au plus haut niveau de l'intégration de l'Union Africaine avec le statut de la Charte africaine des Droits de l'Homme dont la Commission chargée des droits de l'homme dépend de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements. Cependant l'article 5 du traité révisé de la CEDEAO a apporté de nouveauté et de sérieux concernant les décisions qui pourraient se prendre par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements : « Ces sanctions peuvent inclure notamment la suppression des droits et privilèges dudit État membre et peuvent être levées par la Conférence sur recommandation du Conseil des Ministres ».³²

L'introduction de sanction dans le cadre desdits traités permet aux leaders de l'Afrique de l'Ouest de prendre des mesures positives visant à faire respecter des décisions. La rigueur du mécanisme amènerait les dirigeants africains au respect des droits fondamentaux de l'homme sous menace de sanctions sur les plans diplomatiques

³² Chapitre XVI du traité révisé de la CEDEAO, Article 77.

et économiques ou de suspension de leurs droits et privilèges en tant que membre de la CEDEAO. De toute façon la question des droits de l'homme demeure encore un géant problème dans l'espace de la Communauté surtout dans le temps des conflits politiques. Il est important qu'on fasse pression sur les dirigeants pour éviter aux citoyens innocents les affres des guerres civiles. Les décisions précitées auront de sens que si les organes exécutions de la communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest prennent le soin de les mettre en application.

3- LES ORGANES D'EXECUTION DE LA CEDEAO

Les organes d'exécution de la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest comprennent les commissions Techniques et Spécialisées, le Secrétariat exécutif et le Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement. Ce sont ces organes qui sont chargés d'assurer la mise en application des décisions prises par les organes dirigeants. Les commissions techniques et Spécialisées sont créées par l'article 9 et sont au nombre de quatre dont :

- la commission du commerce, des douanes, de l'immigration, des questions monétaires et des paiements ;
- la commission des transports, des télécommunications et de l'énergie ;
- la commission des affaires sociales et culturelles ;
- la commission de l'industrie, de l'agriculture et des ressources naturelles.³³

Il faut préciser que le paragraphe 2 de l'article 9 du traité fondateur de la Communauté stipule que la « Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements peut, si elle le juge nécessaire, décider à tout moment la création de toutes autres commission ». ³⁴ Donc cela veut dire que les commissions techniques et spécialisées peuvent subir une modification dans leur composition si le besoin se fait sentir. La

³³ Chapitre III du traité révisé de la CEDEAO, Article 9.

³⁴ Chapitre III du traité révisé de la CEDEAO, Article 6 – 24.

composition de ces commissions n'est pas standard et la raison qui se cache derrière ces changements c'est pour l'efficacité des organes exécutifs dans leurs missions.

Les Commissions dans leurs missions sont obligées de présenter périodiquement, des rapports et des recommandations au Conseil des Ministres par le biais du Secrétaire exécutif, puis accomplir toutes les autres fonctions qu'on voudra bien leur confier qui relèvent de leurs compétences conformément au traité fondateur de la Communauté. Concernant les réunions, chaque commission est libre de faire autant de rencontres si elle le souhaite important pour l'accomplissement de sa mission. Mais la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements a le droit à tout moment de donner des instructions de réunion au où il y a une affaire d'urgence.

Cela signifie que les Commissions peuvent recevoir des ordres venant de la Conférence donc elles sont sous la tutelle de cette dernière. On peut alors déduire que la mise en application de décisions par les commissions dépend aussi de la Conférence. Dans cette optique il serait difficile que les décisions qui vont à l'encontre des intérêts d'un État membre soient facilement applicables. Pour ne pas exagérer, nous pouvons comparer l'influence des Chefs d'États et de Gouvernements à travers leur Conférence comme un droit de veto dans l'Organisation Nations Unies (ONU) que détiennent les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité. Ici le veto n'est pas défini mais il est sous-entendu par la force que possèdent la Conférence sur toutes les activités de la Communauté. Sans nul doute cet état de chose fait partir des faiblesses que doit corriger la CEDEAO pour sa bonne image. La solution peut être la séparation effective des pouvoirs pour que chaque organe exerce librement ses fonctions.

Le Secrétariat exécutif provient de l'article 8 du traité fondateur de la Communauté. Cet organe est dirigé par un Secrétaire exécutif nommé par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements pour un mandat de quatre ans, renouvelable une seule fois. Dans le paragraphe 4 de l'article 8, on peut lire « le

Secrétaire exécutif est le principal fonctionnaire exécutif de la Communauté ».³⁵ Il ne peut être relevé de ses fonctions que par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements qui l'a nommé. Il est aidé dans ses fonctions par deux secrétaires exécutifs adjoints, nommés eux par le Conseil des Ministres. Le Secrétaire exécutif s'occupe de l'administration des affaires courantes de la Communauté et de l'exécution de toutes les décisions de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements. En plus du Secrétaire exécutif et des Secrétaires exécutifs adjoints, le Secrétariat exécutif est composé d'un contrôleur financier et des fonctionnaires dont le poste peut être créé par le Conseil des Ministres.

Les modalités des conditions d'emploi du Secrétaire exécutif de ses adjoints ainsi d'autres fonctionnaires du Secrétariat exécutif sont régies par des règlements établies par le Conseils des Ministres. Le Secrétaire exécutif a pour mission de mettre ses services à la disposition des institutions de la CEDEAO et d'aider celles-ci dans l'exercice de leurs fonctions, suivre constamment le fonctionnement de la Communauté et de rendre compte au Conseil des Ministres, de soumettre un rapport d'activités à toutes les sessions du Conseils des Ministres et celles de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements, d'entreprendre tous travaux et d'études et d'assurer les services relatifs aux objectifs de la Communauté qui peuvent lui être confiés par le Conseils des Ministres, et de formuler aussi à ce sujet toutes les propositions propres à contribuer au fonctionnement et au développement efficace et harmonieux de la Communauté conformément aux dispositions des articles 2 et 8 portant composition de l'organe exécutif et création du Secrétariat exécutif.³⁶

Au niveau du Secrétariat exécutif se trouve exclusivement, le Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement. Son siège se trouve à Lomé (Togo) et est dirigé par un Directeur général et contrôlé par un conseil de l'administration, coopérant entre eux deux pour veiller aux affaires purement financières de l'intégration. Les ressources du Fonds de Coopération, de

³⁵ Chapitre III du traité révisé de la CEDEAO, Article 8.

³⁶ Chapitre II : Article 2 et Chapitre III, Article 8 du traité révisé de la CEDEAO.

Compensation et de Développement proviennent de deux sources principales : primo de la contribution des États membres et secundo des prêts, dons et autres financements reçus sous forme d'accord d'assistance bilatérale ou multilatérale par exemple des gouvernements étrangers ou d'organisations internationales. Conformément à l'article 52 du traité fondateur de la Communauté, le Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement exerce ses fonctions dans six domaines différents. Il est chargé de :

- Les projets dans les États membres ;
- Indemniser les États membres victimes qui ont subi des pertes par suite de l'implantation d'entreprises communes ;
- Fournir des compensations et autres formes d'assistances aux États membres qui ont subi des pertes en raison de la libéralisation des échanges à l'intérieur de la Communauté ;
- garantir les investissements étrangers effectués dans les États membres ;
- fournir les moyens appropriés pour faciliter la mobilisation constante des ressources intérieures et extérieures par les états membres ;
- aider à la création des projets en vue de la mise en valeur des États membres de la Communauté.³⁷

La CEDEAO, tout comme toutes les autres intégrations du monde, a plusieurs organes pour la mise en œuvre de ses décisions. Par conséquent pour aboutir à ses nobles objectifs qu'elle s'est fixé. Au sein de cette Communauté ce ne sont pas les idées qui manquent aux dirigeants mais bien sûr la volonté d'applications des décisions pourrait être un frein pour l'élan de la CEDEAO. Il n'y a pas d'institutions fortes sans la rigueur dans les actions et le respect des clauses de l'organisation. De plus la subordination entre les organes doit être revue pour donner une bonne parcelle de pouvoir à chaque organe de jouer pleinement le rôle qui lui revient de droit. Tout laisse croire que la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements à son œil dans tout ce qui se passe dans la Communauté car elle nomme bon nombre de dirigeants de l'organisation. Cela peut cacher aussi l'idée selon laquelle elle ne nomme que les cadres qui peuvent obéir à leurs désirs. Ce sont les mêmes causes qui fragilisent

³⁷ Chapitre VIII du traité révisé de la CEDEAO, Article 52.

presque toutes les organisations du monde. Sinon comment comprendre que malgré la présence d'une multitude d'organisations à caractère régional et mondial, une grande partie de la population mondiale continue de végéter dans la misère. Cela va s'en dire qu'il y a un grand écart qui se crée chaque jour entre les plus riches et les plus pauvres.³⁸ Même les plus grandes organisations du monde sont contrôlées par les États les plus puissants de la planète créant ainsi une injustice sociale qui à son tour a créé un nouvel ordre mondial.³⁹ On peut donc affirmer que la CEDEAO n'est un exemple parmi tant d'autres intégrations régionales qui souffrent du poids de ses dirigeants de haut niveau. On garde qu'à même espoir qu'une prise de conscience peut ramener les choses à l'ordre pour le bien-être des citoyens des États membres de la Communauté. Sinon l'exclusion sociale entraîne les soulèvements populaires qui peuvent conduire aux guerres civiles. Dans les objectifs de la CEDEAO, figurent en bonne et due forme les intégrations politiques et sociales pour mieux cerner les questions politiques et sociales de l'espace.

C- LES CAUSES DES CRISES POLITIQUES ET SOCIALES DANS LA CEDEAO

Les conflits auxquels sont confrontés les pays membres de la CEDEAO émanent de plusieurs raisons. Ces conflits sont d'ordres politiques pour la plupart liés aux problèmes d'alternance aux pouvoirs mais il existe aussi des conflits typiquement sociaux. De ce fait, on remarque les emprunts sont aussi provocateurs des crises.

1- L'HERITAGE DU PASSE SUR DES CRISES

Après le départ de la Mauritanie de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest en 2000, la communauté ne compte actuellement que quinze membres.

³⁸ Pierre de SENARCLENS, **Critique de la Mondialisation**, Ed. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 2003, pp. 93 - 108

³⁹ Philippe Moreau DEFARGES, **L'ordre mondial**, Ed. ARMAND COLIN, Paris, 1998, pp. 55 – 68.

Depuis sa création, on dénombre plus du tiers des membres de la CEDEAO qui sont touchés par les tensions politiques et sociales fréquemment armées. Ces crises tirent leurs raisons dans le passé de chaque États membres et sont d'origines diverses. Certains trouvent leurs causes dans le processus historiques très profond qui remonte à l'époque précoloniale ou coloniale. D'autres proviennent des principaux points d'achoppement de la politique africaine dont l'objectif est la lutte pour le contrôle des États modernes faisant ainsi des États l'objet de conflits. En outre, la manipulation, les groupes d'intérêts, les réseaux d'influence et l'interventionnisme des ex-puissances coloniales dans les questions politiques internes des pays ouest africains sont autant de motifs qui créent les conflits sanglants voire des génocides. Les conflits ouest africains touchent des populations ayant une mémoire du passé qui dépasse les considérations historiques des États souverains. Pour comprendre et apprécier les conflits qui ont eu lieu en Afrique de l'Ouest depuis 1990 du Libéria jusqu'en 2011 avec le cas de la Côte d'Ivoire, il est question qu'on remonte plus loin dans l'histoire. Pour cela la question des peuples mandingues de l'ancien Empire du Mali dispersé de part et d'autre constitue présentement une source permanente de conflits dans la partie ouest du continent africain. Dans cet espace ouest africain, il y a eu des impressions d'exclusion de certains peuples qui a engendré une rupture des relations de bon voisinage dans des pays comme le Libéria et la Côte d'Ivoire. Le peuple mandingue a pourtant existé par le passé sur le territoire libérien, n'est plus considéré comme des véritable libériens. Or dans l'histoire ce peuple était bien structuré dans ce pays avec des chefferies.

Aussi lorsqu'on parle des Malinkés ou des mandingues,⁴⁰ on se souvient de la puissance de l'Empire du Mali et l'histoire de Soundiata Kéita et d'autres empereurs qui ont fait le renom de l'Afrique de l'Ouest dans le contexte des royaumes. Mais l'entretien de cette mémoire historique a parfois des inconvénients puisque certains peuples de l'Afrique de l'Ouest conservent un souvenir plutôt négatif des empires ou royaumes malinkés et tout précisément du dernier avant la colonisation : le pouvoir

⁴⁰ Les Malinké ou Mandingue, constituent un peuple d'Afrique de l'Ouest qu'on retrouve particulièrement au Mali et en Guinée et de façon minoritaire au Sénégal dans la région proche de la frontière malienne, au Burkina Faso, au nord-ouest de la Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau. Les Malinkés sont présents en petit groupe au nord de la Sierra Leone et du Libéria.

guerrier de Samory Touré. Les souvenirs des razzias de Samory Touré restent encore très présents dans le nord du Libéria et en Côte d'Ivoire. Ainsi les histoires racontées par les parents à leurs fils au sujet de ces razzias entretiennent la colère et conduisent aux règlements de compte en période de crise. Les politiques de ces pays marqués par les souvenirs tristes de l'histoire, profitent pour se faire de la popularité ou pour exclure certains adversaires politiques. Depuis le XXème siècle, l'État libérien a adopté une politique d'exclusion envers les Mandingues en désignant leur statut de gens constituant une diaspora de commerçants parce que ce peuple est souvent nomade et a pour activité principale le commerce. Cette politique d'exclusion a entraîné la dégradation des relations de bon voisinage dans la population libérienne et des problèmes d'appartenance des terres. Les Mandingues n'ont plus accès aux terrains pour leurs diverses activités voire pour leur logement. Ces maintes injustices envers les Mandingues au Libéria et aux autres peuples dans les pays ouest africains ne sont pas de nature à stabiliser la région. C'était justement pour cette cause que durant la guerre civile libérienne en 1990, il avait eu des acharnements entre les ethnies. Après cette guerre civile les mandingues ont perdu le droit de vivre au Libéria donc présentement dans l'opinion populaire les Mandingues n'ont plus aucun droit de vivre au Libéria.⁴¹ Une telle attitude ne prône pas en faveur d'une intégration qu'elle soit économique, politique ou sociale.

Le cas de la Côte d'Ivoire reste presque la même chose avec la question libérienne avec les Mandingue. Ici les relations entre les commerçants Dioula et les populations supposées autochtones sont fréquemment critiques. Les rancunes à l'intérieur des classes politiques et le sentiment anti-immigrés ont brisé les relations politiques au plus haut niveau, avec une division profondément enracinée dans la société, finissant par produire une véritable haine ethnique axée sur l'« ivoirité ».⁴² Ce sont autant de causes qui sèment la discorde entre les sociétés qui sont appelées à vivre ensemble. L'intégration régionale en Afrique présente des traits particuliers tenant à l'histoire socio-politique et économique de ce continent : le fait colonial, la nature

⁴¹ Stephen ELLIS, « Les guerres en Afrique de l'Ouest », **Politique africaine**, West Africa review, n° 198, 2001, p. 52

⁴² François GAULME, op.cit., pp. 292-304.

artificielle des frontières, l'insuffisance économique et la balkanisation.⁴³ Tous ces conflits reposent aussi sur le multiculturalisme car il n'en demeure pas moins que les diverses ethnies cohabitant ensemble aient des problèmes d'intégration. La diversité culturelle bien qu'elle constitue une force, elle peut être aussi des sources divorces sociales entre les individus d'un même pays.⁴⁴ Donc le non-respect de la culture de son prochain peut aboutir aux guerres civiles car c'est une atteinte aux principes démocratiques mieux encore aux violations des droits de l'homme. Ce sont des questions sur lesquelles devraient se pencher les leaders politiques africains pour éviter aux citoyens des tortures morales et physiques dont ils sont victimes dès que la guerre se déclenche. Malheureusement, on dirait que ces divisions sociales profitent à ces politiciens pour assouvir leurs intérêts égoïstes. Aux côtés des emprunts du passé sur les crises en Afrique de l'Ouest, se trouvent des motifs récents des crises qui enveniment aussi la situation socio-politique des pays membres de la CEDEAO.

2- LES MOTIFS RECENTS DES CRISES

Les crises observées récemment dans l'espace ouest-africain sont probablement liées aux soucis de contrôles des États modernes. Plusieurs dirigeants des mouvements armés ou contestataires visent à prendre le pouvoir dans leurs pays respectifs. Contrairement aux règles démocratiques qui exigent l'élection d'un candidat par le vote, les dirigeants des mouvements armés veulent à tout prix accéder poste présidentiel par la force. C'est le motif essentiel des luttes politiques en Afrique de l'Ouest. C'est vrai que toutes les crises ont leurs motifs particuliers mais le côté le plus visible et le sensible qu'utilisent les leaders politiques pour déstabiliser leurs adversaires reste l'ethnicité. La question ethnique est devenue l'épine dorsale qui déchire la cohésion sociale de l'Afrique subsaharienne. Martin MEREDITH, remarque que l'évolution rapide du phénomène atteste du potentiel déstabilisateur immense de ce qui constitue malheureusement aujourd'hui, une des variables clés de la politique

⁴³ GIS-GEMDEV, **L'intégration régionale dans le monde, Innovations et ruptures**, Ed. KARTHALA, Paris, 1994, 305 pp. 214 – 287.

⁴⁴ Charles TAYLOR, **Multiculturalisme: Différence et Démocratie**, Ed. Aubier, Paris, 1994, pp. 83 – 122.

africaine car, force est de reconnaître que la rivalité entre les ethnies a fini par structurer entièrement des mentalités collectives et les enjeux politiques dans la région.⁴⁵ Alors l'ethnicité est remontée en puissance et la prise du pouvoir s'appuie sur elle. La différence ethnique a été construite, entretenue et utilisée pour favoriser et légitimer l'acquisition du pouvoir et ce à tel point qu'une cohabitation ou une simple proximité de vie qui ne faisait pas problème auparavant est devenue, à cause du cycle de la violence, peu à peu insupportable.⁴⁶ Par le passé les peuples qui vivaient dans une harmonie sociale, sont de nos jours en proie aux problèmes d'ethnicité. Le poids de l'ethnicité qui affaiblit plusieurs unités nationales ne tarde pas à engendrer des conflits ouverts. C'est le cas observé au Libéria entre les Mandingue et les populations dites autochtones, au Rwanda entre Hutu⁴⁷ et Tutsi⁴⁸, en Côte d'Ivoire entre les Dioula⁴⁹ et les populations dites autochtones, il en est de même en Somalie. Alors depuis les indépendances le continent africain se trouve sous l'emprise des conflits ethniques, claniques et religieux. Mais en Afrique de l'Ouest ce sont les conflits ethniques et religieux qui règnent en maître, dans ce cas nous avons les exemples du Libéria et de la Côte d'Ivoire pour les conflits ethniques et le Nigéria et le Mali pour ceux religieux. A partir de cette remarque, on peut déduire que l'appartenance ethnique ou religieuse définit très souvent les comportements politiques en Afrique de l'Ouest. De plus la région l'inefficacité des appareils étatiques constitue un facteur amplificateur des conflits ce qui fait croire que la représentation culturelle a pris le pas sur la politique des États. La conséquence qui en découle de cette situation c'est que les forces armées ne sont plus au service de la nation mais au service de la quête du pouvoir. L'armée qui devrait assurer la sécurité des États, est devenue un casse-tête pour ceux-ci parce qu'elle tend à refuser de rester sous l'autorité des civils élus par le

⁴⁵ Martin MEREDITH, **The State of Africa - A History of fifty Years of Independence**, Ed. Free Press, London, 2006, p. 680.

⁴⁶ Thierry VIRCOULON, « Prévention des crises et promotion de la paix », **Afrique contemporaine**, n° 180, 1996, p. 202.

⁴⁷ Ethnie majoritaire analphabète et pauvre du Rwanda n'ayant pas facilement accès à l'administration publique.

⁴⁸ Ethnie minoritaire du Rwanda ayant tous les privilèges de l'administration car souvent au pouvoir avec l'appui des ex-puissances colonisatrices.

⁴⁹ Ethnie du Président actuel de la Côte d'Ivoire Alassane OUATARA qui a été victime d'exclusion en 2002 des candidats aux présidentielles supposant qu'il n'est pas ivoirien.

vote. Ainsi l'armée imbibée de ces considérations ethniques et religieuses, ne tardent pas à faire des coups d'États pour prendre le pouvoir. On peut citer les cas de putsch de la Côte d'Ivoire en 2001 organisé par le Commandant Rober GUEYI et tout récemment avec le cas du Mali en 2013. En dehors de l'armée, il y a les problèmes administratifs qui entretiennent les conflits en Afrique de l'Ouest.

Le fait que les administrateurs des États ouest africains aient des colorations ethniques et religieux différents, il est difficile d'avoir une franche collaboration entre ces dirigeants. Cette situation répercute sur les populations à travers les discours politiques qui à leur tour provoque la haine et la rancœur entre les citoyens et les conséquences qui s'en suivent sont les conflits. A tout ceci il faut ajouter la mauvaise répartition de la richesse du pays en ce sens que ce sont les partisans du parti au pouvoir qui bénéficient des avantages du pouvoir en laissant les autres pour compte. L'État est donc devenu une coquille vide aux intérêts égoïstes et personnels c'est pour cette raison que l'ancien premier ministre centrafricain, Jean-Paul NGOUPANDE disait : « Chez nous, comme au Libéria ou au Rwanda, quand le gâteau à partager devient trop petit, la danse autour se fait au couteau. Et le gâteau c'est l'État, l'unique mangeoire dans nos pays pauvres. »⁵⁰ Voilà les raisons pour lesquelles l'Afrique de l'Ouest vit depuis les indépendances dans une instabilité politique totale. La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest consciente de tous ces problèmes politiques a créé l'ECOMOG pour répondre un tant soit peu à ce phénomène qui va grandissant dans l'espace CEDEAO. Depuis les indépendances, presque tous les pays africains ne sont pas parvenus à se défaire totalement de leurs anciens colonisateurs et cela a des impacts dans la vie politique en Afrique précisément dans celle des pays membre de la CEDEAO dont la grande partie est les colonies françaises puis anglaises. Ces colonisateurs continuent de contrôler d'une manière indirecte pour les intérêts leurs anciennes colonies. Surtout avec le concept de la mondialisation, il n'est plus possible qu'un pays vive isolement donc cela favorise une ouverture à de multiples injustices dont les pays pauvres en général sont victimes et particulièrement ceux de l'Afrique de l'Ouest que couvre la CEDEAO. Donc si les motifs des crises précitées proviennent des africains eux-mêmes à travers les considérations ethniques, religieuses et claniques, d'autres causes ou motifs des conflits en Afrique de l'Ouest

⁵⁰ Jean-Paul NGOUPANDE, Interview accordée à Libération, jeudi 5 décembre 2005.

viennent des manipulations et de l'influence extérieures principalement des ex-puissances colonisatrices.

3- LES CAUSES EXTERNES DES CRISES

Plusieurs pays africains possèdent d'énormes ressources naturelles qui font d'eux une cible des puissances étrangères enquêtes de ces ressources pour leurs industries. De plus les effets de la domination coloniale sont toujours présents sur le continent africains ce qui favorise l'implication de ces puissances dans les questions politiques africaines. Les indépendances en Afrique sont des indépendances de nom donc cela ne permet pas leur affirmation sur le plan international. Dans cette lancée la démocratie constitue une source de discorde dans les États africains surtout en Afrique de l'Ouest dans sa pratique. Dans les élections, les partis qui font la volonté des puissances sont toujours soutenus en défaveur des autres. Ces pratiques provoquent les soulèvements populaires qui aboutissent aux conflits politiques. Dans les États africains, dans les États de l'Amérique Latine et dans d'autres pays en développement la démocratie s'est transformée en dictature.⁵¹ Nous savons que la dictature est toujours source de conflits parce que quand une frange de la population se trouve sous l'emprise des dirigeants, les conflits deviennent imprévisibles. Il y a aussi que le capitalisme libéral triomphant et incontrôlé engendre les inégalités sociales en développant des activités et des commerces qui ne profitent les pays membres de la CEDEAO. Ces réseaux mafieux, lorsqu'ils sont menacés, ils sont capables de tous c'est-à-dire financement des rebelles par exemple pour déstabiliser un gouvernement.

La disponibilité des matières premières en Afrique fait d'elle un continent de querelles d'une part entre les pays du nord global⁵² eux-mêmes et d'autre part, entre les peuples africains nationalistes. Ainsi pour avoir accès à ces matières premières

⁵¹ Pierre de SENARCLENS, **Critique de la Mondialisation**, Ed. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 2003, pp. 104 – 132.

⁵² Terminologie utilisée pour désigner les pays riches du monde contraire du sud global regroupant les pays pauvres du monde.

certaines puissances pratiquent la politique de « diviser pour régner ». Lorsque la guerre s'éclate, elles ont la main libre pour exploiter comme bon leur semble les ressources du pays. Au Niger c'est le cas actuellement avec la société française AREVA qui exploite l'uranium nigérien depuis 1961, un an après l'indépendance de ce pays et c'est seulement 12% des intérêts qui reviennent au Niger et le reste revient à la société explicatrice française.⁵³ Au Mali, la découverte de cette même matière première qu'est l'uranium en 2003 a plongé le pays dans une attaque armée entre les rebelles et le régime en place. Encore la France est soupçonnée d'être la provocatrice de ces attaques car le pouvoir qui était en place n'était pas favorable à l'octroi du site d'uranium à l'exploitation française. Le pétrole et le diamant constituent les points de discorde entre les partis politiques de la place parce que chaque parti est supporté par une puissance ayant des intérêts sur le territoire angolais. De même plusieurs pays en tension en Afrique se retrouvent dans la même situation. On peut citer les pays comme le Libéria et la Sierra-Léone avec le diamant et le bois transportables et la République Démocratique du Congo qui possèdent presque toutes les richesses naturelles du sous-sol et le bois. Donc les conflits politiques en Afrique trouvent leurs raisons aussi à cause de "la guerre des matières premières " opérées par les pays industrialisés. Dans ces circonstances, les vendeurs d'armes internationaux sont de véritables initiateurs et profiteurs de guerres en Afrique.⁵⁴

Concernant la France, il existe les accords de type militaire qui l'autorisent à s'impliquer dans les questions sécuritaire en Afrique. Ces accords portent sur l'assistance technique et de défense en cas de menace contre la paix donc elle profite pour s'impliquer dans les affaires des États africains. L'histoire des anciennes colonies françaises d'Afrique donne droit d'intervention militaire à la France. C'était ainsi qu'elle était intervenue dans les pays comme le Sénégal en 1962, au Gabon en 1964, en Centrafrique de 1967 à 1970 et puis après en 1979, au Togo en 1986 et tout récemment au Mali 2013. Pour ne citer que ces quelques exemples car la liste est longue. Toutes ces interventions montrent la présence française dans les États de

⁵³ Bernard DESJEUX et Jean-Michel BEZA, « L'uranium du Niger où est le problème », consulté le 20 avril 2014, http://bernard.desjeux.free.fr/article.php3?id_article=176

⁵⁴ Robert DUSSEY, **Pour une paix durable en Afrique**, Ed. Bognini, Abidjan, 2002, p. 72

l'Afrique de l'Ouest. Avec la collaboration des Chefs d'États de gouvernements corrompus et corruptibles, il est facile que d'autres puissances autres que la France aussi possèdent de la même manière pour tirer leur épingle du jeu. Tous ces agissements conjugués ensemble forment le poids provenant de l'extérieurs qui pèse sur tout le continent africain et général et les pays de l'Afrique de l'Ouest en particulier. C'est pour ces raisons que les guerres règnent en permanence dans plusieurs pays d'Afrique sans solutions réelles pour les stopper. Toutes les raisons évoquées plus haut sont sources de différents types de conflits dans l'espace CEDEAO.

D- LES TYPES DE CONFLITS DANS L'ESPACE CEDEAO

Les pays membres de la CEDEAO sont confrontés principalement à trois types de conflits qui sont les guerres civiles, les soulèvements politiques et les querelles frontalières. Ces crises sont montées en puissances dans les années 1990 dans plusieurs pays membres de la CEDEAO. Les guerres civiles ont été très fréquentes dans plusieurs pays pour des fins politiques.

1- LES GUERRES CIVILES

Depuis les années 1990, le continent africain est devenu le théâtre de divers conflits. Ces conflits se manifestent par les insurrections, les révoltes et les tensions de toutes sortes qui ont tendances à dépasser les limites des pays dans lesquels ils ont pris corps pour se transformer en conflits régionaux parfois. Le cas de l'Afrique de l'Ouest est plus criard depuis quelques décennies car cette région a plus connu des affres d'instabilité. Les foyers de tensions se sont multipliés en un temps record dans les pays membres de la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest. Les pays touchés par les guerres civiles sont la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Libéria, la Sierra-Léone et tout récemment la Côte-d'Ivoire et le Mali. Sans oublier les conflits frontaliers entre le Bénin et le Niger, le Nigeria et le Cameroun en passant par les

tensions explicitement politiques dans certains pays comme le Togo, la Côte-d'Ivoire, le Mali, pour ne citer que ceux-là. Toutes ces crises remettent en cause la paix dans les pays membres de la Communauté.

L'ethnicité est la base de la guerre civile qui a lieu en Sierra-Léone car depuis la colonisation ces considérations ethniques existaient déjà entre les fils de ce pays. Pour cela la guerre civile sierra-léonaise a pour toile de fond les clivages ethniques qui existent dans le pays depuis la colonisation, le népotisme et la corruption des régimes politiques, en particulier ceux de Stevens (1971-1985) et du général Momoh (1985-1992),⁵⁵ l'effondrement de l'État sierra-léonais, les interférences régionales liées à la situation au Libéria mais et surtout la lutte économique des factions pour le contrôle de l'exploitation et de la commercialisation du diamant.⁵⁶ Les ressources naturelles abondantes que la Sierra-Léone possède font qu'elle est restée un pays instable avant et après son accession à l'indépendance. Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont adopté le régime démocratie dans le courant des années 1990. Cette démocratisation des pays ouest africains a été une période d'une nouvelle expérience car désormais la succession au pouvoir devrait se faire par les élections. Ainsi les premières élections présidentielles en Sierra-Léone ont été organisées en mars 1996 et Tejan KABBAH est sorti vainqueur de ces élections. Foday SANKOH dirigeant du Front Révolutionnaire Uni (RUF) accepta après les élections d'aller à la table de négociations pour la mise en place d'un processus de cessez-le-feu parce que la répétition des guerres civiles avait provoqué le déplacement des familles et plusieurs milliers de morts donc il fallait trouver une alternative pour remédier à cette souffrance affligée aux populations innocentes. C'est pour cette fin que le 25 mars 1996, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) a été choisi pour mener ces négociations. Ces négociations ont abouti à la signature le 30 novembre 1996 d'un accord de cessez-le-feu à Abidjan (Côte d'Ivoire). Malheureusement quelques mois après cet accord, la garantie de la paix semblait difficile voire impossible car le début du mois de mai

⁵⁵ John HIRSH, **Sierra-Léone : Diamonds and the struggle for Democracy**, Ed. International Peace Academy Occasional Paper Series, Freetown, 2001, 98 pp. 65 – 71.

⁵⁶ Martin Chungong AYAFOR et alii, rapport du groupe d'experts constitué en application du paragraphe 19 de la déclaration 1306 du Conseil de Sécurité concernant la Sierra-léone, S/2000/1195, 2000, p. 43.

1997, il y avait le retour des violences et la reprise généralisée des combats parce que la junte militaire du pays avait apporté une main forte au Front Révolutionnaire Uni (RUF). Le 25 mai 1997 plonge le nouveau régime démocratiquement élu dans un coup d'état réussi. Le RUF venait donc de prendre le pouvoir avec l'aide de l'armée. Cette situation a interpellé la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies à penser une recherche de solution pour résoudre le conflit sierra-léonais. Une approche à trois phases avait été adoptée par la CEDEAO, il s'agit en premier temps du dialogue, en deuxième temps sanctions et enfin le recours à la force. Alors les deux premières phases n'ont pas abouti une résolution probable du conflit c'est ainsi que la CEDEAO a été contrainte de choisir le chemin de la force. L'ECOMOG est alors entrée guerre avec la junte militaire entre le 7 et le 10 février 1998 et le 12 février quelques jours de la même année, Freetown⁵⁷ a été reprise par L'ECOMOG. Avec l'aide de la CEDEAO et de l'ONU, de nouvelles élections ont fait revenir le président KABBAH le 10 mars 1998. Cependant quelques foyers de tensions existaient encore sur le territoire c'est pour cette raison la CEDEAO a cherché après une résolution politique du conflit. Dans ce sens, les pourparlers ont été engagés avec le RUF le 18 avril 1998 à Lomé (Togo) qui ont débouchés sur un accord de cessez-le-feu le 18 mai 1999 et la signature d'un accord de pays le 7 juillet 1999. Toutes ces négociations n'ont pas pu stabiliser le pays comme le souhaitaient les médiateurs alors la garantie de la paix durable en Sierra-Léone a été a cauchemar.

Au Libéria la guerre trouve ses raisons à l'intérieur même de son État. Monrovia constitue une colonie créée par les esclaves⁵⁸ venus de l'Amérique après avoir gagné la liberté de leurs anciens maîtres.⁵⁹ Le pays est resté sous la domination des États-Unis même après son indépendance. Alors cette influence américaine a provoqué une déstabilisation dans la structure même de l'État qui met en conflit entre les "américano-libériens et les autochtones. Depuis longtemps le pays est dirigé par les américano-libériens donc ceux sont eux qui gèrent les affaires de l'État. En 1980, le Sergent Samuel DOE réussit un coup d'état en assassinant le président William

⁵⁷ Freetown est la Capitale et la plus grande ville de la Sierra-Léone où après le coup d'état le Front Révolutionnaire Uni et la junte militaire ont occupé et formé leur gouvernement.

⁵⁸ En 1777 les États-Unis d'Amérique ont aboli l'esclavage et plusieurs esclaves ont été rapatriés vers le Libéria d'où la Colonie de Monrovia a été créée en 1894 par American Colonisation Society.

⁵⁹ Les anciens maîtres sont ceux qui détenaient les esclaves noirs pour leurs travaux divers.

TOLBERT et seize de ses ministres et personnalités importantes de son gouvernement. C'est ainsi qu'il prit le pouvoir avec une gestion au régime militaire mafieux bourré de corruption et de brutalité dans laquelle le peuple est contraint à la violence, la terreur, la répression et la vengeance. Sans plus tarder la population avait engagé un coup d'état avec succès pour se libérer de l'engrenage de ce sanguinaire régime. Le pouvoir était détenu par le président entouré de sa tribu Kranh et alliés. Vu cette autocratie de gestion du pouvoir dans laquelle l'opposition était réprimée, la situation qui serait de trop, était l'exécution du Général Thomas QUIWONKPA, chef du National Patriotic Front of Liberia (NPFL) accusé d'un coup d'état en 1985. De même les ethnies Mano et Gro, étaient aussi la cible des soldats du Sergent Samuel DOE. Après l'exécution de QUIWONKPA, Charles TAYLOR maternellement Gro devient le nouveau dirigeant du NPFL ainsi que sa troupe était essentiellement composée des soldats de cette même ethnie qui avaient pour objectifs d'assassiner systématiquement les Kranh et les Mandingue qui sont considérés comme proches des Kranh. Donc pour Charles TAYLOR et sa troupe il fallait éliminer toutes les ethnies qui n'avaient pas les mêmes liens parentaux qu'eux et qui pourraient être des ennemis potentiels à la gestion de leur pouvoir. La conséquence de cette opposition a été le déclenchement d'une guerre ethnique généralisée entre les Gro et Mano aux Kranh et les Mandingue aux Gro. Le déploiement de l'ECOMOG en 1990 avait permis d'apporter la paix, d'assurer la sécurité et l'ordre public. Grâce à l'intervention de l'ECOMOG, les conditions favorables à l'organisation des élections présidentielles et législatives libres et démocratiques ont été créées et les élections ont eu lieu le 19 juillet 1997.

La guerre civile en Guinée Conakry a été provoquée par la montée en puissance des forces rebelles venant d'origines diverses et éparpillées le long des frontières de la Guinée Conakry avec le Libéria et la Sierra-Léone. Ces rebelles sont surtout basés au Libéria et en Sierra-Léone supportés par les opposants du régime du Général Lansana CONTE.⁶⁰ Il y avait aussi la participation des mercenaires qui seraient des pays comme le Burkina-Faso, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau et du Sénégal.⁶¹ Les

⁶⁰ Alpha CONDE était le leader des opposants aux régimes de Sékou TOURE à partir de 1958 et de Lansana CONTE en 1984.

⁶¹ Dominique BANGOURA, "La Guinée face aux rebellions au sud de son territoire", **Afrique contemporaine**, n° 200, 2001, pp. 17 – 33.

forces armées libériennes du National Patriotic Front of Liberia (NPFL) présentes en Guinée intervenaient pour des raisons Politiques. La première raison est l'appui apporté à l'United Liberation Movement in Liberia (ULIMO-K), une partie des rebelles Kranh non ralliée au pouvoir à la fin de la guerre en 1997 et qui était contre le pouvoir central de Libérien par le biais de la Guinée; la deuxième raison est liée à l'action de la Guinée Conakry au sein de l'ECOMOG au Libéria lors de la guerre civile et la troisième raison remonte au début des années 1990, date à laquelle Lansana CONTE avait envoyé des militaires guinéens pour soutenir le sergent Samuel DOE contre la rébellion. Le soutien du nouveau gouvernement libérien aux rebelles guinéens était pour le rappel à son homologue guinéen ses positions politiques et militaires du passé. Donc c'était un règlement de compte que le président libérien voulait rendre à son homologue considéré comme un ennemi du passé.

Le Front Révolutionnaire Uni (RUF) constituait la rébellion sierra-léonaise. Cette rébellion était animée par trois raisons aussi pour s'ingérer dans la crise guinéenne. En premier lieu il s'agissait de d'opérer avec le concours de Charles TAYLOR dans la lutte contre ULIMO-K en Guinée pour des raisons politiques et économiques c'est-à-dire formé une alliance sur le terrain et partager les ressources pillées sur place pendant les combats; ensuite de mettre la responsabilité sur Lansana CONTE pour le soutien qu'apportait au régime de Tejan KABBAH à Freetown (Sierra-Léone) et enfin de lui rappeler son soutien militaire aux régimes précédents du Général Momoh et du capitaine Strasser entre avril 1992 et janvier 1996. L'intervention de toutes ces rébellions pour la destitution au régime de Lansana CONTE témoignait que ce régime avait beaucoup d'ennemis politiques donc dans cette situation, il est impossible d'avoir une stabilité du pouvoir voire une garantie de la paix.

En Guinée-Bissau c'est le général Ansumane MANE qui a dirigé la rébellion à partir de juin 1998 alors que Joao Bernardo VIEIRA était président démocratiquement élu. Une attention particulière a été prêté à ce gouvernement soit en vertu d'accords bilatéraux de défense et de sécurité, soit par la conférence des chefs d'États et de Gouvernements de la CEDEAO mais malheureusement les rebelles ont

maintenu les tensions. Toujours dans l'intention maintenir la paix, la CEDEAO a mis en place un mécanisme de surveillance et de contrôle de cessez-le-feu avec l'envoi des troupes militaires de l'ECOMOG. Les parties en conflits ont accepté de signer les accords de cessez-le-feu. Ainsi entre 1998 et 1999, plusieurs accords de cessez-le-feu ont été signés par les deux partis mais pourtant cela n'a pas empêché les rebelles de poursuivre les combats pour prendre le pouvoir. Finalement le 7 mai 1999, le général Ansumane MANE avec l'aide de sa troupe renverse le régime de Joao Bernardo VIEIRA.⁶²

Concernant la Côte-d'Ivoire, la guerre a débuté depuis le 19 septembre 2002 par une rébellion hostile du gouvernement de Laurent GBAGBO. Pour éviter que la crise se pérennise, le président burkinabé Blaise COMPAORE a été nommé comme médiateur. C'est ainsi que le 24 janvier 2003 un premier accord de cessez-le-feu a été signé à Linas Marcoussis. Comme dans les autres cas quelques mois plus tard la guerre reprend de plus belle car les rebelles se seraient formés sur le sol burkinabé avec d'importants moyens pour venir attaquer progressivement du nord du pays en avançant vers le sud. Mais leur élan a été freiné lorsqu'ils ont voulu prendre la ville d'Abidjan après avoir pris deux importantes à savoir : Bouaké et Korhogo. La Côte-d'Ivoire venait donc d'être divisée en deux les rebelles occupaient le nord au nom forces nouvelles devenues plus tard Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN). Les Forces Armée de la Côte d'Ivoire (FANCI) constituent les forces du régime de Laurent GBAGBO. Le chef de la rébellion des FAFN était Guillaume SORO mais les combats armés sur le terrain sont dirigés par un jeune commandant au nom de Issiaka OUATARA qui est de la même famille que le président Alassane OUATARA. Il faut signaler que cette crise a aussi les origines ethniques car en Côte-d'Ivoire, les Dioula sont considérés comme les immigrants venus du Burkina-Faso. Or c'est l'ethnie de Alassane OUATARA dont la candidature est toujours contestée par le parti du président Laurent GBAGBO qui de l'ethnie Bété. Donc la guerre avait un double visage d'une part les rebelles voulaient que GBAGBO qui le pouvoir l'organisation des élections démocratiques et d'autre part les ethnies Dioula et Bété ne s'entendaient pas. Mais il fallait restaurer l'autorité de l'ethnie Dioula une de bon pour légitimer la

⁶² L'OBS/Monde, "Les coups d'Etats en Afrique", consulté le 6 novembre 2014, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20030716.OBS3645/les-coups-d-etat-en-afrique.html>

candidature de OUATARA. Alors pour solutionner la crise la CEDEAO a envoyé l'ECEMOG constitué de près 1 500 soldats en janvier 2003.⁶³ Comme les moyens matériels et logistiques manquaient à l'ECOMOG, l'ONU a apporté son soutien à cette force qui a continué sa mission sous son mandat en 2004 en collaboration des forces onusiennes. Avec plusieurs années du maintien de la paix et plusieurs accords signés, Laurent GBAGBO a accepté de nommer Guillaume SORO comme son premier ministre. Cela a calmé un peu les tensions perpétrées par les rebelles mais le refus de Laurent GBAGBO de quitter le pouvoir aux élections de 2011 a encore envenimé la situation. Alors les forces onusiennes comprenant celles de l'ECOMOG avec l'aide des forces françaises de l'opération "Licorne" ont conduit le régime de GBAGBO à céder le pouvoir le 11 avril 2011 au nouveau président Alassane OUATARA après avoir fait plusieurs victimes, des familles déplacées et des exilés. Depuis le régime OUATARA s'attèle à cicatriser les plaies de cette longue période sanglante.

La guerre civile du Mali tire ses origines dans la mauvaise répartition de la richesse du pays car le Nord Mali riche des ressources minières comme l'or et l'uranium sont pour quelques choses dans cette crise. En outre la chute du régime de général Kadhafi en Libye en 2011, les armes ont été volées par les rebelles dans les camps militaires libyens. Ces rebelles ont migré vers le Sahara où plus tard un groupe de mercenaires Touaregs qui servaient Jamahiriya arabe libyenne⁶⁴ a rejoint les rebelles pour former une coalition de rébellion avec des armes puissantes.

La coalition complète des rebelles comprenait : les rebelles Touaregs du MNLA (indépendantiste), d'ANSAR-Dine (salafiste) et djihadistes d'AQMI et MUJAO attaquent le Mali le 17 janvier 2012.⁶⁵ Ils ont pris Aguelhok, Ménaka et

⁶³ Michel K. GOMGNIMBOU, "Intervention de l'Ecomog en Côte d'Ivoire : Armes et moyens logistiques prêts à Bouaké", consulté le 23 avril 2014, <http://news.abidjan.net/h/388412.html>

⁶⁴ La classe dirigeante libyenne du régime Kadhafi constitué des arabes musulmans qui soutenaient les actions du régime. Pour cette classe Kadhafi était considéré comme un messie pour la Libye donc il pouvait rester au pouvoir durant toute sa vie.

⁶⁵ Michel GALY, « La guerre au Mali est loin d'être finie », consulté le 22 avril 2014, <http://www.mediapart.fr/journal/international/120713/michel-galy-la-guerre-au-mali-est-loin-detre-finie>

Tessalit. Cette prise de trois villes importantes du Mali a mis en colère une partie de l'armée nationale qui jugeait que l'État central ne donnait pas les ordres pour attaquer comme cela se doit. C'était ainsi qu'il y a eu divergence des opinions par rapport à l'allure des interventions. Ces défaites divisent alors l'armée malienne en deux parties et une partie de l'armée qui voyaient les avancées des rebelles comme une grande catastrophe fit un coup d'état en mars 2012 mettant fin au régime de l'ancien président Amadou Toumani TOURE qui s'est exilé au Sénégal.⁶⁶ Ce coup d'état a été source de croisade armée entre "bérets verts" et "bérets rouges" des armées nationales. C'était dans ces circonstances que Les rebelles mirent la main sur villes comme Kidal, Tombouctou et Gao. Le mouvement rebelle appelé le MNLA avait cessé ses offensives et déclara l'indépendance d'Azawad le 6 avril 2012.⁶⁷ Comme partout ailleurs lorsque la guerre se déclenche, il y a eu des plusieurs milliers de morts innocents, des familles déplacées et réfugiés dans les pays voisins.

Par ailleurs entre les rebelles aussi, il y avait des divergences d'opinion qui ont signé le divorce entre le groupe du MNLA et le groupe d'ANSAR-Dine. Alors en juin 2012, les indépendantistes sont renvoyés de Gao par le MUJAO et AQMI ainsi ils avaient reçu l'ordre de quitter Tombouctou. Mais en novembre 2012, le MNLA entra en guerre contre les djihadistes du MUJAO et d'AQMI mais il échoua en perdant le contrôle de la ville de Ménaka et occupa désormais la ville d'Ansongo. Depuis le début de la crise malienne toutes les négociations menées ont été des échecs par ce que les rebelles n'étaient pas disposés à faire des concessions afin de déposer les armes. Donc jusqu'à la fin de l'année 2012, les djihadistes salafistes avaient gagné plus de force d'où en janvier 2013, ils se accaparés des villes comme Ségou, Mopti situées au sud du Mali après une lutte musclée. A cette allure tout le pays devrait être contrôlé par les djihadistes c'est pour cette raison que les pays étrangers et les organisations du

⁶⁶ Lula Amadou TOURE, « La Nouvelle vie de l'ex-président malien ATT à Dakar », consulté le 22 avril 2014, <http://www.slateafrique.com/100221/mali-senegal-att-dakar-exil>

⁶⁷ France24, "Le MNLA déclare l'indépendance du nord du Mali", consulté le 6 novembre 2014, <http://www.france24.com/fr/20120406-rebelles-touaregs-mnla-independance-nord-pays-mali-azawad/>

maintien de la paix s'étaient réorganisées pour mettre un terme à la crise en restaurant l'autorité de l'État. Alors les interventions concernaient la France avec l'Opération Serval,⁶⁸ et de la mission des pays de la CEDEAO appelée MISMA. La MISMA de la CEDEAO a été relayé par les forces onusiennes sous le nom de la MINUSMA. Plus tard avec les forces armées tchadiennes spécialistes des combats dans le désert et la mission de formation de l'Union Européenne ont rejoint les deux premières missions françaises et celle de la CEDEAO pour libérer le pays des mains des rebelles vers la fin du mois de mars 2013.⁶⁸ Toutes les villes qui étaient sous le contrôle des rebelles ont été reprises et le gouvernement de transition fut installé le 18 juin 2013 qui après deux semaines de négociations avait signé un accord de cessez-le-feu avec les rebelles du MNLA, du HCUA et du MAA. Enfin le 28 juillet 2013 les élections présidentielles ont été organisées démocratiquement pour amener le président Ibrahim Boubacar KEITA au pouvoir.⁶⁹ C'est à ce prix que le Mali a regagné son calme depuis l'arrivée du nouveau président au pouvoir. Les efforts se font pour remettre au passé la mauvaise histoire de guerre vécue par ce pays membre de la CEDEAO.

Le cas du Nigéria est un problème interne car l'État nigérian l'a voulu ainsi avec les "Boko Haram" qui veut dire "l'éducation occidentale est un péché", est un groupe islamiste et Djihadiste né en 2002 pour assurer la pérennité des œuvres du prophète Mahomet.⁷⁰ C'est un groupe qui a été créé par un islamiste-djihadiste du nom de Mohamed YUSUF. Le groupe est basé au nord-est du Nigéria dans la ville de Maiduguri de la région de Borno. Le Boko Haram est devenu un grand souci pour l'État nigérian à cause des attentats suicides qu'ils commettent chaque jour. Ce groupe kidnappe aussi les élèves et écoliers qui vont à l'école occidentale et la plupart de ces apprenants sont tués. Depuis la naissance du Boko Haram, l'État nigérian a refusé l'implication de tout État ou de toute organisation donc ces attaques sont considérées comme un problème interne propre au pays. Le Nigéria s'emploie à limiter l'ampleur des attentats provoqués par ce groupe. Pour le respect du principe de la CEDEAO qui

⁶⁸ France24, **op.cit.**

⁶⁹ France24, "Le MNLA déclare l'indépendance du nord du Mali", consulté le 6 novembre 2014, <http://www.france24.com/fr/20120406-rebelles-touaregs-mnla-independance-nord-pays-mali-azawad/>

⁷⁰ Reporteurs Sans Frontières, Ibid.

évoque le principe de la non implication dans les affaires internes des États, les autres États membres de la CEDEAO n'ont pas réagi jusqu'à présent. Le Boko Haram a une coloration religieuse qui croit que l'application de "la charia"⁷¹ est la meilleure manière de garantir une société juste. Par exemple selon la Charia quelqu'un qui vole pour la première fois, on doit lui couper la main droite et pour un second vol la main gauche ainsi de suite.⁷² Or le Nigéria un pays laïc comme l'indique les règles démocratiques donc la Charia prônée par le Boko Haram est une injustice pour les autres congrégations religieuses. Mais de toutes les façons l'État nigérian a encore la maîtrise de la situation car les attaques musclées sont organisées souvent par l'armée nigériane pour éliminer ce groupe. Beaucoup d'efforts sont faits dans cet élan depuis que ce groupe islamistes et djihadiste existe mais l'élimination totale de ce groupe n'est pas encore une réalité. Peut-être que prochainement si le Nigéria se voit dépasser par les événements de ce groupe, il fera appel aux armées de la CEDEAO qui l'ECOMOG pour lui porter une main forte. Présentement les attaques de ce groupe inquiètent certains pays limitrophes du Nigéria comme le Niger, le Bénin et le Cameroun. Il est important que le Nigéria pense à une solution durable pour mettre les autres pays à l'abri du groupe Boko Haram qui pourrait avoir des adhérents prochainement dans plusieurs pays. Si les guerres civiles ont sévi en Afrique de l'Ouest, les tensions purement politiques sont aussi une épée de Damoclès qui planent sur la tête des pays membres de la CEDEAO depuis leur adoption de la démocratie dans les années 1990.⁷³

2- LES SOULEVEMENTS POLITIQUES

Les pays de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas connu que les guerres civiles. Aux côtés des guerres civiles, il y a les soulèvements politiques et les révoltes qui ont fait surface. Ces soulèvements sont purement d'ordre politique dans les cas de la Côte-

⁷¹ La charia serait selon certains musulmans islamistes comme le groupe Boko Haram, des sanctions affligées à ceux qui désobéissent aux règles qui régissent leur confrérie religieuse.

⁷² Reporteurs Sans Frontières, op.cit.

⁷³ L'année 1990 marque le début de la démocratisation des pays de l'Afrique de l'Ouest avec l'adoption de nouvelles constitutions basées sur les règles démocratiques.

d'Ivoire et du Togo et principalement des révoltes concernant la lutte sécessionniste casamançaise au Sénégal et celles des Touaregs au Niger et au Mali. Depuis 1990 jusqu'en 1999, la Côte-d'Ivoire n'avait pas connu d'instabilité politique majeure. Ce pays a profité de ses dix ans de démocratisation pour connaître une stabilité politique avec un développement non négligeable du pays à cause de sa production de cacao. Cependant on pourrait se poser la question de savoir ce qui est arrivé à ce pays pour qu'il soit plongé dans des soulèvements politiques. La réponse c'est que dans ce pays le sentiment anti-immigration a causé une grande mésentente ethnique basée sur l'« ivoirité » et a joué sur les relations politiques même au plus haut niveau de l'État. La plus grande erreur politique commise par le président Henri Konan BEDIE en refusant d'exclure la candidature de Alassane OUATARA aux élections présidentielles, dirigeant du Rassemblement des Républicains (RDR) l'avait ruiné politiquement en diminuant sa popularité depuis l'an 2000. Le coup d'état de 1999 organisé par général Robert GUEI était le point du départ des soulèvements politiques en Côte-d'Ivoire car il devrait rendre le pouvoir aux civils conformément aux règles démocratiques après une période de transition. Au terme de la période de transition, le général a démissionné de l'armée pour être candidat soi-disant que ce sont les agriculteurs producteurs de cacao qui ont sollicité sa candidature pour restaurer la paix et la justice. Dans cet élan de s'accrocher au pouvoir coûte la vie à Robert GUEI en fin 2001 d'où Laurent GBAGBO un civil avait assuré la transition pour amener le pays à la paix afin d'organiser les élections libres. Mais Laurent GBAGBO dans sa gestion du pouvoir avait compris que pour se faire une popularité dans les prochaines élections qu'il comptait participer en tant que candidat, il fallait qu'il trouve une raison pour éliminer les candidats qui pourraient lui empêcher d'accéder au pouvoir. C'est de là qu'il a ramené le concept « d'ivoirité » pour dire que ceux qui sont étrangers sur le sol ivoirien verront leurs candidatures purement et simplement rejetées. Le candidat qui était visé par ce concept était Alassane OUATARA d'ethnie Dioula une ethnie qu'on peut retrouver au Mali, au Niger et au Burkina-Faso.

Ainsi de 2002 jusqu'en 2011, le concept a mis la Côte-d'Ivoire sous des violents soulèvements politiques car les populations surtout d'ethnies Dioula et autres sympathisants et proches ne comprennent pas comment un citoyen comme Alassane OUATARA peut être écarté de la liste des candidats alors qu'il a servi légalement ce

pays pendant longtemps.⁷⁴ A travers la médiation de la France et des dirigeants de la CEDEAO plusieurs accords sont signés pour décrire la crise. Concernant la CEDEAO, une conférence extraordinaire des chefs d'États et de Gouvernements s'était réunie à Accra (Ghana) le 29 septembre 2002 dans laquelle les dirigeants de la Communauté ont pris des mesures pour solutionner les soulèvements politiques qui rongeaient la Côte-d'Ivoire.⁷⁵ Malgré toutes ces tentatives d'apport de solutions, le pays n'avait pas trouvé ses lettres de noblesses. Ce n'est qu'en 2011 après les élections perdues par Laurent GBAGBO qui refusait de quitter pouvoir que plusieurs forces armées sont intervenues pour le faire partir en restaurant Alassane OUATARA dans ses droits de président. Actuellement le dossier est toujours pendant à la Cour Internationale de la Justice (CIJ) pour que l'ancien président GBAGBO puisse répondre de ses actes.

Au Togo c'est le régime dictatorial du général Etienne Eyadema GNASSINGBE qui a suscité la colère et les soulèvements des populations. Avec le vent de la démocratie qui a soufflé sur les pays de l'Afrique de l'Ouest, les populations togolaises en l'occurrence les opposants du régime de Eyadema GNASSINGBE ne pouvaient accepter qu'une seule famille prenne en otage les destinés du pays sans partage. Ainsi la vie politique a commencé par vaciller au rythme des soulèvements des dirigeants de l'opposition qui réclamaient le partage de pouvoir en allant aux élections libres. En outre l'opinion publique est choquée par les différentes exactions commises par le régime dictatorial du général Eyadema GNASSINGBE et principalement par la manière dont certains accusés d'être auteurs des tracts hostiles ont été torturés à la chaise électrique en septembre 1990.⁷⁶ Ces horribles condamnations et exécutions, ont poussé les populations à se demander à qui le tour dans le futur et s'ils ne font rien ce régime risque d'exterminer tous les leaders d'opposition du pays pour se maintenir au pouvoir. Malgré tous les moyens que

⁷⁴ Jean-Pierre DOZON, «La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno-nationalisme», **Politique africaine**, n° 78, 2001, pp. 45-62.

⁷⁵ Express Union, 'L'accord d'Accra I sur la Cote d'Ivoire'', <http://www.atangana-eteme-meran.com/spip.php?article145>

⁷⁶ Catherine BOIDRAS et Claudine EVEN, « La démocratisation en Afrique subsaharienne », **Jeune Afrique**, n° 1555, 1990, p. 22.

disposaient le pouvoir, sa gestion autoritaire et l'influence même de la personnalité du président Eyadema GNASSINGBE, les soulèvements que Lomé capitale du Togo a connu le 5 octobre 1990, sont les plus violentes que ce pays n'avait jamais vécu depuis son indépendance le 27 avril 1960 selon l'évaluation des dégâts.⁷⁷ Le pouvoir de Eyadema GNASSINGBE a continué de gérer le pays dans cette tyrannie jusqu'à sa mort le 5 février 2005, date à laquelle son fils a pris illégalement le pouvoir car c'était le président de l'assemblée nationale togolaise qui devrait assurer l'intérim jusqu'à l'organisation des élections. Mais cela n'a pas été le cas car la prise du pouvoir par le fils de l'ex-président togolais était cautionnée par l'armée togolaise qui était en grande partie de la même région du Nord-Togo que le feu président donc elle avait les avantages du pouvoir. Quelques mois après le fils Faure Essozimna GNASSINGBE accepte d'organiser les élections pour élire démocratiquement un président. Le 3 mai 2005, devient son propre successeur au pouvoir ainsi il devient le président élu par vote. Depuis son avènement, son gouvernement fournit des efforts pour l'intégration d'un dialogue avec l'opposition. Présentement les tensions semblent se calmer pour le bonheur des populations togolaises longtemps vécues dans la peur et la torture.

Le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) était l'auteur des révoltes qui ont eu cours au Sénégal. Ce Mouvement réclamait l'indépendance de la province du sud appelée Casamance depuis 1983 et dont le chef historique est l'abbé Augustin Diamacoune SENGHOR. Le pouvoir du président Abdou DIOUF pendant une vingtaine d'années a essayé de mener des négociations avec ce groupe rebelle sans un accord durable. A la fin du pouvoir de DIOUF, le président Abdoulaye WADE a son arrivée au pouvoir, a ordonné à son armée nationale depuis le 21 juin 2002 de mener une offensive militaire contre les rebelles. L'objectif visé, était d'en finir avec les bandes armées qui sèment la terreur surtout au nord de la Casamance.⁷⁸ Les pays frontaliers au Sénégal comme la Guinée-Bissau, la Gambie avec l'État sénégalais se sont impliqués dans ce combat pour affaiblir les rebelles pour qu'ils ne puissent pas reprendre leurs attaques dans la sous-région. Après plusieurs

⁷⁷ Le pouvoir estime les dégâts à une dizaine de voitures brûlées et de deux commissariats de police détruits alors que les témoignages parlent de plusieurs dizaines de voitures de l'administration brûlées, au moins six commissariats de police saccagés en passant par l'attaque du statut du président, symbole du pouvoir.

⁷⁸ Tidiane DIOH, «Guerre et paix en Casamance», **Jeune Afrique l'intelligent**, n° 2166, 2002, p. 29.

années d'efforts conjugués par ces différents pays pour lutter contre la violence des rebelles, il y a actuellement le problème casamançais semble se calmer pour le bonheur des populations de l'espace autrefois vivant dans des soulèvements. On peut se réjouir que la province de la Casamance a retrouvé un tant soit peu la paix.

Depuis plusieurs années en Afrique de l'ouest, les Touaregs sont considérés comme les maîtres de la région du Sahara occidentale par le peuple nigérien et tous les peuples des pays frontaliers au Niger. Éleveurs de toutes sortes d'animaux résistant en désert, les Touaregs se sont dispersés involontairement sur le continent africain à cause des répressions dont ils ont été victimes dans certains pays. Au Mali par exemple, le régime de Modibo KEITA a renvoyé un grand nombre d'entre eux qui se sont réfugiés en Algérie et en Libye dans l'espoir d'avoir de meilleures conditions de vie. Par malheur en Libye, le régime de KADHAFI les avait instrumentalisés en les armant pour des répressions sur le Niger et le Mali. En Algérie dans les années 1985, la crise économique a mis en mal la vie des Touaregs et deux mille étaient rapatriés vers le Mali et le Niger où leur vie était déjà un enfer par le passé et leur nouveau retour sur les mêmes territoires ne doit pas être un paradis. Ils n'étaient pas du tout accueillis avec une bonne hospitalité car ils étaient soumis aux contrôles policiers et militaires qui ont fini par provoquer une colère au sein de cette ethnie. Cette marginalisation des Touaregs ont conduit cette frange de la population à devenir brutale dans leur réaction. Ainsi, il ne faut pas chercher plus loin les raisons des soulèvements du mois de mai 1990. Donc du 7 au 16 mai 1990, un commando armé a envahi la partie nigérienne de Tchénoua et Tahoua. La répression a été très sanglante même si le gouvernement nigérien reconnaissait cinquante-quatre morts.⁷⁹ Au Mali, des affrontements violents se sont également passés les 3 et 4 septembre 1990 à Bourassa et ont fait des centaines de morts dans les deux camps, la conséquence c'est que de nouveaux affrontements se sont produits tant au Niger et au Mali. Toujours la raison de ces affrontements c'était de renvoyer définitivement les Touaregs des territoires maliens et nigériens. Alors ces soulèvements sanglants ont contraint les pays comme le Mali, le Niger, l'Algérie et la Libye à chercher une solution à la situation Touareg. Les présidents de ces pays précités se sont retrouvés à Djanet, une petite ville

⁷⁹ Adbelaziz DAHMANI, «Touareg le sommet de la dernière chance?» **Jeune Afrique**, n° 1551, 1990, p. 31.

algérienne proche du Niger et de la Libye les 8 et 9 septembre 1990 pour discuter de la question Touareg. Les différents présidents présents au sommet avaient renforcé leurs vœux sur les questions de la « libre circulation des personnes et des biens entre les pays riverains du Sahara » et se sont efforcés de « définir une stratégie visant à un meilleur développement des régions frontalières ».⁸⁰ Après ce sommet de 1990, tous les pays concernant le problème Touareg ont fait des concessions pour calmer les tensions en intégrant cette ethnie dans la gestion des affaires administratives et en leur donnant la chance de vivre confortablement avec les autres ethnies. Les soulèvements politiques ne sont pas les seuls maux dont souffrent l'Afrique, il y a aussi des querelles frontalières.

3- LES QUERELLES FRONTALIÈRES

Les querelles frontalières en Afrique de l'Ouest tirent leurs origines depuis 1885 lors de la balkanisation⁸¹ du continent africain par les colons. Alors dès les années 1895, la France avait créé un ministère des colonies dont la mission était d'organiser l'ensemble de ses colonies conquises et en cours de conquête en Afrique de l'Ouest. Déjà en 1904, la France avait près d'une dizaine de colonies en Afrique de l'Ouest avec un vaste territoire pour son exploitation. Ce sont les colons français qui étaient à la tête de la gestion de ces colonies pour leurs intérêts propres. Mais dans l'évolution des choses, la France a voulu que ses colonies soient démarquées des autres colonies. Donc certains territoires ont subi des modifications voire à un changement de statut. Alors des colonies ont vu leur statut révisé à cause des modifications opérées par le pays colonisateur. Dans cette optique, le premier mars 1919, une nouvelle colonie, la Haute-Volta⁸² est constituée. De même le 4 décembre 1920 le territoire du militaire du Niger devient tout simplement territoire du Niger et la colonie du Haut-Sénégal prend

⁸⁰ Chaire RAOUL-DANDURAND, « La résolution du conflit touareg au Mali et au Niger », (Québec), 2002, pp. 6 – 25., http://www.gitpa.org/Dvd/pj/TOUAREG/TouaregC4_1.pdf

⁸¹ La fragmentation de l'Afrique a eu lieu dans la conférence de Berlin (Allemagne) en 1885 entre les grandes puissances pour partager le continent africain afin de s'approvisionner des matières premières.

⁸² La colonie de la Haute-Volta est le nom historique du Burkina-Faso d'aujourd'hui.

le nom du Soudan. Par la suite le premier janvier 1921, le territoire de la Mauritanie est transformé en colonie avec son chef-lieu à Saint-Louis. Le 13 décembre 1921, le territoire du Niger est transformé également en colonie mais son chef-lieu a été transféré de Zinder à Niamey en 1926. Le 27 novembre 1924, au Sénégal tous les services administratifs importants ont été transférés à Dakar, la capitale du Sénégal d'aujourd'hui. Toutes les différentes modifications territoriales et les délimitations frontalières apportées par les colons dans le continent africain, ont été les premières origines des querelles frontalières dans toute l'Afrique en général et dans l'Afrique de l'Ouest en particulier avec les manœuvres françaises même après les indépendances des colonies.

Depuis les indépendances des pays ouest africains plusieurs discussions territoriales ont été observées entre certains pays qui partagent les mêmes frontières. Au moins une dizaine de querelles frontalières ont eu cours après les indépendances jusqu'à nos jours. Parmi ces querelles frontalières on peut citer celles entre le Mali et la Haute-Volta, le Sénégal et la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée-Bissau, le Soudan et le Niger, le Soudan et la Guinée-Conakry et la Haute-Volta et enfin celle entre Niger et le Dahomey⁸³. Ici les querelles les plus importantes et lourdes de conséquences qui ont voulu conduire les pays de l'Afrique de l'Ouest en guerre retiennent notre attention.

Dans la liste des querelles frontalières, celle qui paraît la plus importante à étudier en première position, est celle entre le Mali et la Haute-Volta (Burkina-Faso). Parmi toutes les colonies françaises, elle a été principalement déchirée dans sa structure territoriale. En outre sa création en 1919, a fait polémique conduisant à l'annulation de son existence car jusqu'en 1932, pour un problème économique,⁸⁴ elle fut supprimée pour être répartie entre la Côte-d'Ivoire, le Niger et le Soudan-Français

⁸³ Le Dahomey est le nom historique du Bénin et c'est lors de la colonisation que l'appellation "Dahomey" a été supprimée au profit au nouveau nom Bénin.

⁸⁴ Il a dit qu'au plus profond de la crise économique mondiale, pour faciliter l'émigration souhaitée par l'Office du Niger, le Gouvernement français a procédé à l'écartement de la Haute-Volta; H BOURGES et C WHAUTTIER, **Les 50 Afrique**, Paris, Seuil, Tome 1, 1967, p. 440

(actuel Mali). Mais la force des choses elle avait réapparu en 1947 car rien ne devait causer un quelconque problème si pendant la disparition de la Haute-Volta, les colonisateurs n'avaient réussi joindre au Soudan-Français une portion de l'Agacher, la région faisant à présent le point de contestation. Mieux encore pendant le rétablissement de ce territoire, la France l'avait restitué dans ses limites originelles, comprenant la portion détachées en 1935. Ces diverses situations confirment les erreurs dont faisaient preuve les puissances coloniales dans le partage de l'Afrique et la délimitation des territoires coloniaux. Mais d'autres facteurs conjoncturels ont rendu le conflit plus inévitable car les deux pays étaient prédisposés à consacrer leur assise territoriale respective dans les limites laissées par la colonisation pour des raisons économiques importantes. Dans ces circonstances chaque pays voulait récupérer ou garder les anciennes limites de son territoire. Chaque peuple savait déjà qu'avoir une vaste étendue de territoire est une probable richesse. Donc il fallait à tout prix sauvegarder son territoire intact pour ses richesses et pour éviter d'avoir des peuples isolés de leur terre d'origine. En plus des richesses en eau, minières probables, le point d'intérêt des deux pays pour la région contestée était le projet de coopération régionale dénommée Liptako-Gourma.⁸⁵ A partir de 1974, le Burkina-Faso et le Mali se sont mutuellement accusés des violences frontalières. A plusieurs reprises les forces armées maliennes et burkinabés se sont affrontées dans la région de Douentza sur le territoire malien. Dans cette période les contestations et les affrontements étaient si fréquents qu'il fallait trouver une solution pour les arrêter au plus vite. C'était dans ce cadre que l'ex-président de la Guinée-Conakry Ahmed Sékou TOURE a joué le rôle de médiateur en amenant les deux pays a signé un accord le 11 juillet 1975. Cet accord a permis de mettre fin à l'affrontement armé déclenché dans le mois de décembre 1974, sinon pour un temps car en 1985, une deuxième guerre frontalière se déclencha de nouveau entre les deux pays. Cette fois-ci les affrontements armés ont fait plus de victimes que les premiers. Toujours dans ces conflits ce sont les motifs territoriaux et économiques mais aussi des contingences purement politiques et les mésententes entre le Burkinabé Thomas SANKARA et le malien Moussa TRAORE. Alors les pays comme la Libye et le Nigéria à travers leurs dirigeants du temps avaient joué à la

⁸⁵ Au sujet de cette coopération, le Burkina-Faso était le principal bénéficiaire donc il voulait énormément profiter pour rentabiliser l'exploitation minière dans la région de Tambao or le Mali était marginalisé par le projet donc il ne semblait pas voir d'un bon œil le succès du programme de Liptako-Gourma.

médiation qui a débouché sur la signature d'accord de cessez-le-feu le 29 décembre 1985. Par la suite, les deux pays ont recouru à la Cour Internationale de la Justice (CIJ) pour un règlement définitif de leurs différends. A la fin du processus, la chambre constituée pour statuer sur cette affaire, rendit le 22 décembre 1986 son verdict comportant un nouveau tracé de la frontière entre le Burkina-Faso et le Mali. Le jugement a été équitable pour les deux pays en conflits car il n'y a plus eu de querelles et c'est ainsi que la hache de guerre a été enterrée pour revenir au calme.

Le conflit frontalier entre la Mauritanie et le Sénégal serait la résultante d'un insignifiant affrontement qui aurait opposé les éleveurs peulh de la Mauritanie aux paysans sarakolé⁸⁶ du Sénégal à Diawara, un petit village du Sénégal frontalier à la Mauritanie. C'est vrai que cette petite querelle ne pouvait pas à elle seule déclencher une si grave crise observée après. Cependant ce fut la goutte d'eau qui aurait fait déborder le vase car il y avait une accumulation de frustration et de marginalisation qui pesaient déjà sur les épaules des noirs africains en Mauritanie. Donc de ce point de vue, un certain nombre de problèmes sont à l'origine de ce conflit. Parmi ces problèmes, il y avait la mauvaise place des noirs dans la société mauritanienne qui a joué dans le déclenchement des affrontements. Longtemps, les relations de méfiances et de violences ont caractérisé la cohabitation entre « Blancs » et « Noirs » mauritaniens. A en croire l'histoire, les Noirs sont considérés comme les premiers habitants de la Mauritanie. Mais la société mauritanienne est essentiellement dominée par les Maures.⁸⁷ De plus, il y avait les rivalités entre la Mauritanie et le Sénégal sur la politique de mise en valeur du fleuve Sénégal dont l'enjeu serait surtout économique : cette mise en valeur du fleuve Sénégal avait provoqué de nouveaux malentendus. D'une part, les riverains des deux côtés du fleuve craignaient l'arrivée des gros propriétaires terriens ou des sociétés agro-industrielles qui pourraient les renvoyer des lieux. Sur la rive mauritanienne, cette crainte est doublée d'une autre car les riverains noirs étaient mécontents de pouvoir supporter l'arrivée des Maures blancs.

⁸⁶ Le Sarakolé est une ethnie sénégalaise habitant le nord du Sénégal et pratiquant en majorité l'agriculture.

⁸⁷ Les Maures constituent l'Ethnie dominante de la Mauritanie, ils proviendraient des Turcs selon l'histoire mais qui se sont arabisés par la suite. Depuis les indépendances de ce pays ce sont les Maures qui gouvernent le pays.

Alors il y avait une grande méfiance entre les probables cohabitants Noirs et Maures donc il s'agissait aussi des problèmes raciaux, et ou ethniques et de domination qu'évitaient les Noirs. D'autre part le différend provenait du projet de construction d'une centrale hydroélectrique à Manantali. Pour cela le président mauritanien réfuta systématiquement les termes de la résolution 220 du projet qui prévoyait un tracé sur la rive gauche du fleuve qu'il estimait plus favorable au Sénégal.⁸⁸ Pour finir il y avait les revendications sénégalaises sur le tracé frontalier entre les deux pays. Ainsi, ces revendications de réajustement des frontières ajoutées aux rivalités au sujet de la mise en valeur du fleuve Sénégal et la difficile coexistence entre les Maures et noirs-mauritaniens ont amené les deux pays aux affrontements d'avril 1989, qui ont pour résultat des massacres et pillages très considérables. Avec plusieurs années de tensions et de rebondissements concernant ces conflits frontaliers, sans nul doute l'un des plus meurtriers en Afrique de l'Ouest, ils ont pris fin grâce à la bonne volonté des deux pays conscients des peines que vivaient leurs populations, ont porté l'affaire à la Cour Internationale de Justice en 1975 qui avait statué sur la question et l'avait vidée définitivement.⁸⁹

Concernant le conflit frontalier entre le Bénin et le Niger, l'« île de Lété » était le point de discorde entre les deux pays qui avaient causé de vives tensions. Suite aux incidents de mai-juin 1960 sur l'île, à la crise sociale et politique de décembre 1963 à février 1964 et à la chute du président béninois Hubert Koutoukou MAGA, le gouvernement nigérien renvoya les Béninois qui habitaient l'île.⁹⁰ En effet cette île est considérée par le Bénin comme un espace relevant de sa souveraineté, tandis que le Niger estime plutôt qu'elle est de sa juridiction nationale. L'intervention personnelle du chef de l'État ivoirien Houphouët BOIGNY suite aux tensions engendrées par ce malentendu, intervention qui préconisait que les populations continuent de vivre ensemble en attendant que le problème soit définitivement réglé apparaît comme une

⁸⁸ Jean-Michel SEVERINO, « Le barrage de Manantali », Ed. Issn, 2009, pp. 7 – 42., <http://www.oecd.org/countries/senegal/44665007.pdf>

⁸⁹ Sahara occidental, avis consultatif; Cour Internationale de Justice (C.I.J.) Recueil 1975, p. 12. Consulté le 3 novembre 2014, <http://www.icj-cij.org/docket/files/61/6195.pdf>

⁹⁰ Harouna MOUNKAILA, «Espace frontalier et appropriations territoriales: jeux et enjeux autour de l'île de Lété (Niger)», consulté le 16 novembre 2014, <http://com.revues.org/5895>

situation envenimant du problème. Puisqu'il y ait eu des affrontements entre les populations qui avaient suscité les interventions des forces de sécurité publique. La commission paritaire mise en place par les deux pays pour étudier et proposer une solution définitive aux problèmes avait connu un échec.⁹¹ Alors le compromis signé entre les deux pays le 15 juin 2001 à Cotonou (Bénin) leur a permis de soumettre leur problème à la Cour Internationale de Justice qui dans son arrêt en date 12 juillet 2005 avait définitivement résolu ce conflit.⁹²

Le conflit frontalier entre le Sénégal et la Guinée-Bissau est causé par deux facteurs essentiels : il s'agit des enjeux économiques de la région en discussion et un ancien traité franco-portugais de 1886. En 1977 la découverte du pétrole ajoutée aux richesses halieutiques dans la région tampon située entre les deux pays avait poussé le Sénégal pour réclamer l'appartenance de la région. La Guinée-Bissau avait refusé d'accepter un accord conclu à son insu par les ex-puissances colonisatrices. Il aurait fallu de peu qu'on aurait assisté aux affrontements à main armée quand les deux pays se sont accordés en mars 1985. Néanmoins compte tenu de l'évolution de la situation, le 19 mai fut marqué par des agressions frontalières. Mais heureusement ces agressions n'ont pas abouti aux conflits armés puisqu'à la fin du mois de mai 1990, des mesures d'apaisements et de coopérations ont été prises de commun accord entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. C'était ainsi que les esprits de guerre étaient rangés aux oubliettes. Si nous suivons attentivement les résolutions de ces querelles frontalières, nous constatons que la CEDEAO est restée muette dans le règlement de ces conflits frontaliers. C'étaient les accords des parties en conflits et le concours de la Cour Internationale de Justice qui ont largement contribué à la résolution de ces différends frontaliers.

⁹¹ Les deux pays s'appuyaient sur les documents différents: le Bénin s'appuyait sur les documents en date de 1919 et le Niger par contre sur les documents de 1907, chacun des deux pays était resté inflexible sur sa position d'où l'échec de la commission.

⁹² Différend frontalier (Bénin/Niger), arrêt, Cour Internationale de Justice (C.I.J.) Recueil 2005, p. 90, consulté le 4 novembre 2014, <http://www.icj-cij.org/docket/files/125/8228.pdf>

Ce silence de la CEDEAO peut s'expliquer par le fait que les pays en conflits étant membres de la Communauté, les décisions peuvent être biaisés par les commissions désignées pour cet effet. Les relations d'amitié entre les Chefs d'États et de Gouvernements peuvent être aussi un handicap pour les résolutions qui pourraient être prises. De plus dans les affrontements armés, il serait difficile voire impossible d'envoyer les forces de l'ECOMOG car ces forces proviennent des mêmes pays membres en conflits. C'est-à-dire qu'un chef d'État ne peut pas accepter prendre une telle décision d'envoi des forces de l'ECOMOG qui vont agir contre son pouvoir. Toutes ces raisons ont fait que la CEDEAO a été passive dans le règlement des conflits frontaliers qui avaient opposé plusieurs de ses membres.

Les différents conflits qui ont eu cours en Afrique de l'Ouest, qu'ils soient des guerres civiles, des conflits politiques provoqués par la pesanteur extérieure et les querelles frontalières parfois sanglantes témoignent de la fragilité de la région ouest-africaine. Avec la présence de ces conflits, la CEDEAO ne pouvait pas rester seulement se figer sur son objectif économique voire l'ampleur que prenait ces guerres. Il fallait donc créer une instance politique au sein de la Communauté pour résoudre les problèmes dont sont victimes ses membres. C'était ainsi que les objectifs politiques ont pris corps au sein de cette intégration. Donc la CEDEAO devrait alors faire face aux règlements des conflits politiques et autres qui peuvent remettre en cause la souveraineté de ses États membres. Ainsi le courant de la démocratisation des pays de la CEDEAO qui est passé dans les années 1990, justifie la nécessité des objectifs politiques au sein de la Communauté pour pouvoir accompagner et contrôler la jeune démocratie qui vient de naître. Alors l'exercice suivant dans la deuxième partie, nous allons développer comment la CEDEAO se prend pour prévenir, gérer et régler les conflits dont nous avons largement parlé plus haut.

II- LES ACTIONS DU MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE DE LA CEDEAO POUR LES PAYS MEMBRES

Les actions du maintien de la paix et la sécurité sont complexes. Donc pour garantir la paix, il y a des principes à respecter. Alors nous nous rendons compte que tout comme la construction des relations internationales, la construction de la paix nécessite un long processus car la paix ne s'obtient pas en un seul jour. Cette assertion se justifie par le fait que jusqu'à présent les pays ouest africains ont encore de difficulté à maintenir la paix. Le processus est encore très lent car dans certains pays il y a encore les vieux démons de division qui règnent encore en bon maître. La politique est en grande partie responsable de l'instabilité que vivre les pays de la CDEAO. On constate que les guerres sanglantes observées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest depuis 1990 à nos jours ont leurs raisons dans la course au pouvoir. Alors conscients de cette réalité, les dirigeants de l'ouest africains ont compris qu'il fallait se réorganiser pour redéfinir la voie à suivre pour accéder à la paix.

Pour cette raison, après les conflits sanglants au Libéria, en Guinée-Conakry, le rétablissement de la paix et la démocratie en Sierra-Léone, l'apaisement relatif des révoltes et tensions observées dans l'espace de l'intégration de la CEDEAO et prenant bonne note de l'échec de l'ECOMOG en Guinée-Bissau, les Chefs d'États et de Gouvernements des pays membres de la Communauté, dans le but de renforcer la paix et la sécurité, ont pensé à l'établissement d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ce nouvel élan devrait permettre aux dirigeants de l'Afrique de l'Ouest de pouvoir éviter toutes sortes de tensions pouvant conduire aux grandes violences. De même les tensions qui existaient, devraient trouver une solution d'apaisement par une gestion de crise efficiente. Donc pour la gestion

efficace des conflits, des ingérences sont autorisées conformément aux règles du droit international existant et des changements probables de ce droit. A tout cela il faut ajouter que la constitution de chaque pays membre de la CEDEAO est aussi une source de solutions aux conflits politiques. Cette prise de conscience pour le renforcement de la paix, avec tout l'arsenal de textes qui accompagne semble être une idée noble pour les citoyens de la Communauté mais dans la pratique des activités menées pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, il n'y a pas encore la bonne volonté. Néanmoins il est important de connaître les actions menées par la CEDEAO pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans ses pays membres.

A- LES ACTIONS DE PREVENTION, DE GESTION ET DE REGLEMENT DES CONFLITS

Après l'intégration politique en 1990, la nouvelle mission de la CEDEAO est la prévention, la gestion et le règlement des conflits au sein de ses pays membres. Ces actions devraient permettre de garantir la paix et la sécurité pour ses pays membres. Donc pour accomplir cette mission, il faut des mécanismes de prévention, de gestion et règlement de conflits.

1- LES MECANISMES DE PREVENTION, DE GESTION ET REGLEMENT DES CONFLITS

L'idéal pour vivre en paix c'est d'éviter la guerre car non seulement elle provoque les pertes en vie humaine mais aussi elle ruine financièrement et matériellement. On se souvient encore de la crise économique de 1929 engendrée par les dépenses élevées englouties par la première guerre mondiale. De même l'histoire du plan Marshall⁹³ en 1948, nous renseigne sur les dégâts matériels et financiers laissés par la seconde mondiale en Europe. On remarque donc que faire la guerre c'est se ruiner sur tous les plans. Ainsi en Afrique de l'Ouest après plusieurs années de guerres

⁹³ Le Plan Marshall est une aide financière apportée par les États-Unis d'Amérique aux 12 pays dévastés de l'Europe en 1948 pour se reconstruire après la seconde guerre mondiale.

civiles, les dirigeants africains ont pris conscience des pertes en vies humaines, matérielles et financières qu'en engendrent ces guerres. Ces guerres ont ruiné les pays de l'Afrique de l'Ouest au point d'avoir des impacts négatifs sur leur développement et sur l'intégration de la Communauté. Donc pour pallier cette situation, les dirigeants des pays de l'ouest africains ont pensé à la prévention de ces guerres afin de les empêcher de se déclencher. Pour y arriver, mais également pour mieux gérer les conflits déjà existants et tenir grandement compte des nombreuses crises internes présentes, la réunion des ministres de la Défense, des ministres de l'Intérieur et de la Sécurité, tenue du 23 et 24 juillet 1994 à Banjul (Gambie) et celles des ministres des Affaires étrangères tenue du 26 au 29 octobre 1998 à Abuja (Nigéria) ont abouti sur le projet cadre d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits et maintien de la paix.⁹⁴ Après toutes ces rencontres organisées entre les ministres, le projet cadre élaboré a été adopté par les Chefs d'États et de Gouvernements et son champ d'action a été élargi aux questions relatives à la sécurité. La Communauté venait ainsi de se réaliser un grand exploit en matière de maintien de la paix. Le projet cadre qui servira à garantir la paix pour les pays membres de la CEDEAO, n'avait laissé aucun compartiment pour compte. Tout laissait à croire que la solution était trouvée pour aboutir à une paix durable en Afrique de l'Ouest.

Parlant de prévention des conflits, le document-cadre met un accent particulier sur système d'observation et de suivi, de même que des organes qui pourront détecter et neutraliser les conflits futurs. On se rend compte de la place combien importante que la prévention occupe dans ce projet de maintien de la paix. Le système d'observation est basé sur la mise en place d'un observatoire régional qui comprendrait des démembrements par zone, et une cellule d'observation ou d'alerte rapide qui est le Centre d'Observation et de Suivi au niveau du Secrétariat Exécutif. Les bureaux d'observation des zones collecteront toutes les informations utiles concernant la sous-région en matière de paix et de sécurité et les transmettra au Centre qui les enregistrera, les analysera et traitera tous les signes de dégradation, soit des relations normales entre les États membres, soit de l'environnement socio-politique à l'intérieur des États. Au total quatre centres d'observations ont été créés avec des sièges à Banjul (Gambie), Cotonou (Bénin), Monrovia (Libéria) et Ouagadougou (Burkina-Faso). Avec tous ces

⁹⁴ Chapitre XV du Traité révisé de la CEDEAO, Article 76.

centres, les considérations politiques dans les missions appropriées pourraient donc être rapidement dégagées et les mesures conséquentes seraient prises pour la conduite efficace de la mission confiée aux divers centres. Pour cela, pour atteindre ses objectifs, on a proposé la réaction d'un Conseil des sages et d'un conseil de médiation et de sécurité. Le conseil des sages qui s'inspirent des valeurs traditionnelles africaines est constitué des personnalités éminentes de grande expérience, originaires de la sous-région ouest africaine, de l'Afrique et du monde. Le secrétariat exécutif en concert avec le Président de la Communauté en exercice ont pour mission d'identifier ces personnalités pouvant siéger dans le Conseil des sages afin d'user de leurs bons offices et de leurs compétences pour jouer le rôle de médiateur, de conciliateur et d'arbitre, à chaque fois qu'on les approche pour une affaire quelconque de crise.

Alors la mission du Conseil de médiation et de Sécurité est de prendre au nom de la CEDEAO les mesures urgentes lorsqu'il y a des signes annonciateurs de tensions qui pourront conduire aux conflits sanglants. Au même moment qu'il prévient les conflits, il joue aussi le rôle de médiateur en cas de rupture de la paix. Le conseil est composé de neuf États membres élus pour deux ans et l'État qui assure la présidence en exercice, ainsi que l'État qui a assuré la présidence sortante a le droit d'être membre aussi. Le Conseil de médiation et de sécurité peut délibérer aux trois niveaux qui suivent ou à l'un quelconque de ceux-ci. Il s'agit du comité des Ambassadeurs des neuf États membres, de la réunion des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Intérieur et de la réunion au sommet des Chefs d'États et de Gouvernements membres du Conseil de médiation et de sécurité. Donc ces différents organes peuvent solliciter si le besoin se fait sentir, l'opinion de la commission de Défense et de Sécurité pour mener à bien leur mission. Concernant la commission de Défense et de Sécurité, elle a pour mission de faire l'examen des questions liées à la défense et à la définition des besoins en matière d'appui administratif et logistique aux opérations de maintien de la paix dans l'espace CEDEAO.⁹⁵

Au sujet du maintien de la paix, le mécanisme stipule que la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ait un recours à des

⁹⁵ Chapitre XV du Traité révisé de la CEDEAO, Article 76.

missions d'intervention aussi bien politique que militaire en cas de guerres armées. Les suggestions ont été faites pour que les forces militaires de la CEDEAO soient appelées l'ECOMOG, soit constitué des forces en attente, les contingents nationaux devant les composer étant désignés, formés, équipés et organisés pour être en apte à se déployer promptement sur les lieux de conflits. Une autre innovation capitale proposée est l'intervention de la CEDEAO pour assurer le maintien de la paix dans les cas des conflits entretenus et soutenus de l'intérieur. Dans ces cas il est décidé que la CEDEAO intervienne lorsqu'on observe :

- Des risques importants de désastre humanitaire ;
- Des menaces contre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Un renversement où une tentative de renversement d'un régime démocratiquement élu.

Dans le projet, on a la procédure à suivre pour les interventions en cas de conflits. De même la proposition pour la composition de l'ECOMOG s'y trouve, sa structure hiérarchique, les rôles et attributions de son commandement, et sur le financement des moyens logistiques et administratifs dont la force a besoin pour ses opérations. Sans nul doute le projet de mécanisme de maintien de la paix et de la sécurité abrite des propositions pertinentes mais vu la circulation illicite des armes et légères et des munitions et l'ascendance de la criminalité transfrontalière, ce projet a du mal à répondre efficacement aux aspirations des leaders africains. Dans le but de freiner la prolifération des armes légères dans l'espace ouest africain, le Secrétariat exécutif a préparé un projet de déclaration sur le moratoire présenté par le Mali sur l'importation, l'exploitation et la fabrication des armes légères de même que le Programme de Coordination et d'Assistance pour la Sécurité et le Développement (PCASED).⁹⁶

Ainsi le projet de déclaration a été adopté par les Chefs d'États et de Gouvernements le 10 décembre 1999.⁹⁷ Le PCASED tire ses origines dans le

⁹⁶ Anatole N. AYISSI, **Lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest**, Ed. UNIDIR, Paris, 2003, pp. 98 – 109.

⁹⁷ Jacqueline SECK, « Moratoire ouest-africain sur les armes légères : Consultations de haut niveau sur les modalités de la mise en œuvre du PCASED, Rapport des réunions tenues par les experts et les organisations de la société civile », Bamako, (Mali), 1999, pp. 51 - 61.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui a incité chaque région a créé un tel programme pour assurer leur propre développement. Considérant toutes les opportunités que le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement de conflits offre acteurs chargés du maintien de la paix et de la sécurité dans l'espace CEDEAO, on ne croirait plus à la naissance des éventuels conflits dans les pays membres de la Communauté. Mais force est de constater que malgré tout ce cortège de plans certains États membres de la CEDEAO vivent encore dans l'instabilité même si nous savons que le maintien de la paix reste un processus permanent chaque fois renouvelé. Alors il se pose le problème de la mise effective en pratique et le respect des règles devant conduire aux bons résultats. Dans la communauté ce ne sont pas de bonnes idées qui manquent mais c'est la matérialisation de ces idées en des actes concrets qui fait défaut. Or nous savons que des belles idées sans la mise en application ne produit aucun effet. Après ce mécanisme propre à la Communauté pour garantir la paix, on peut faire cas aussi des interventions humanitaires légalement reconnues par le droit international dans le cadre de la gestion des crises dans un pays tiers.

2- LES INTERVENTIONS HUMANITAIRES DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO

Le droit humanitaire⁹⁸ et le droit international⁹⁹ permettent à certaines organisations d'intervenir dans les pays tiers en cas de guerre pour écarter la souffrance aux populations. Dans le but d'éviter toutes formes d'interventions dans les affaires propres d'un État, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a créé un système de sécurité collective.¹⁰⁰ Donc l'ingérence est interdite par l'ONU et la même interdiction figure dans la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ou Union Africaine (UA).¹⁰¹ C'est dans le souci de ne pas porter atteinte à la souveraineté des États que la

⁹⁸ Le droit humanitaire est le droit en temps de guerre qui autorise l'intervention dans un État en guerre pour sauver les victimes et écarter la souffrance a la population

⁹⁹ Le droit international est le droit en temps de paix et de guerre utilisable à tout moment pour solutionner les questions de violations des droits de l'homme

¹⁰⁰ Article 2, paragraphe 4 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies

¹⁰¹ Article 3, de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)/ Union Africaine (UA)

non-intervention dans les affaires internes revêt d'un caractère important. Toutefois les mécanismes du droit international offrent théoriquement un cadre de relation permettant le fonctionnement de la société internationale. Cependant le cadre défini est souvent loin d'être respecté pour les interventions principalement en Afrique. Dans ces circonstances le droit international a défini un cadre de réponses strictes quant à la question des acteurs concernés par l'ingérence en cas de guerre dans un État. Il s'agit de deux séries d'acteurs des relations internationales qui sont en jeu dans cette question de droit ou de devoir d'ingérence en cas de conflit. Nous avons les Organisations Internationales (OI) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG). En cas de guerre qui dépasse les compétences du pays en crise, ce sont ces deux types d'organisations qui sont censés intervenir pour sauver les populations de la souffrance.

En outre depuis la recrudescence des guerres dans le monde en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, les interventions ont connu une évolution vers des opérations militaro-humanitaires. L'intervention de la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le conflit du Libéria a créé un précédent quant à l'utilisation future de l'intervention militaire dans l'espace ouest africain. Bien que difficile à justifier sur la base des dispositions du traité fondateur de la Communauté de 1975, la décision d'envoyer une force militaire au Libéria était motivée par des considérations humanitaires. Pour les dirigeants de cette intégration, il aurait été moralement répréhensible et politiquement inexcusable de se tenir à l'écart pour regarder les citoyens de ce pays s'entretuer.¹⁰² Pour l'opinion des dirigeants de la CEDEAO, c'était une intervention humanitaire face à l'indifférence de l'ONU et de l'OUA de l'époque au sujet de la crise Libérienne. Désormais une analyse du traité révisé de la CEDEAO octroie une ouverture pour ce genre d'intervention car selon l'article 58 du traité révisé, tous les États membres s'engagent à veiller à la sécurité au niveau régional et à la mise en place « d'un observatoire régional de la paix et de la sécurité et, le cas échéant, de force de maintien de la paix ».¹⁰³ Dans la même lancée les interventions militaires de la CEDEAO et de l'ONU en Sierra-Léone sont classées

¹⁰² Jean-Sébastien RIOUX et David FOREST, **Causes et motivations de la guerre civile au Libéria (1989 – 1997)**, Ed. Institut des hautes études internationales Université Laval, Québec, 2004, pp. 28 – 30.

¹⁰³ Article 58 du traité révisé de 2006 de la CEDEAO

dans le sens humanitaire. Parfois entre les Organisations Internationales et celles régionales, il y a des contradictions sur les raisons d'intervention militaire dans une guerre. Comme dans le cas de la Sierra-Léone où le contingent militaire de la CEDEAO, ECOMOG avait livré la guerre contre les rebelles pour ramener le calme alors que les Organisations Internationales voyaient cette intervention comme un abus. Cependant l'action humanitaire aurait plus de sens et d'efficacité si les considérations politiques ne s'y mêlaient pas et elle avait une grande place dans les droits fondant son existence. Les contradictions qui entourent aujourd'hui le droit humanitaire fragilisent le vide parfois de son sens. Il est important que l'esprit d'humanisme surpasse l'esprit politique pour qu'on arrive à restaurer le sens des interventions humanitaires dans le monde. Bien que les interventions humanitaires existent, il n'en demeure pas moins que fasse recours aux constitutions de chaque pays pour régler certains conflits politiques dans les pays membres de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest pour ne pas aller pire.

3- LE POIDS CONSTITUTIONNEL DANS LE REGLEMENTS DES CONFLITS

Le vent de la démocratie qui a soufflé dans les années 1990 en Afrique, est un point de départ pour la rédaction des textes constitutionnels. La première expérience date 1989 avec le démarrage de la transition béninoise, le constitutionnalisme devient un outil important de la vie politique non négligeable. La constitution est devenue le fondement de la démocratie puisqu'elle contient les principes démocratiques. Partout les constitutions servent de feuilles de routes pour les Chefs d'États et de Gouvernements de chaque pays. Un tel texte qui montre les actions permises et celles interdites dans un pays peut ainsi limiter les tensions. Partant de là, il est incontestable que la constitution joue les fonctions de prévention et règlement de conflits. La constitution est devenue le premier recours pour le règlement de certaines crises politiques de nos jours. Depuis quelques années en Afrique de l'Ouest, plusieurs pays se sont basés sur le droit constitutionnel pour trouver des solutions aux querelles politiques. Comme le montrent plusieurs faits récents, bien de conflits ont pu être résolus par le recours du droit constitutionnel, les mécanismes prévus par la constitution ont été suivis pour aboutir à l'apaisement. Cela signifie que la régulation

des rapports politiques n'est pas seulement par la force ou par les armes mais elle est aussi pacifique par le respect des lois constitutionnelles. Par ailleurs, la régulation n'est pas non plus seulement par voie politique, elle est aussi juridique, un signe particulièrement remarquable des temps présents et tend même à être juridictionnelle avec le rôle que jouent les juges de plus en plus dans les conflits de nos jours. Ces dernières années, les pays membres de la CEDEAO donnent particulièrement plusieurs exemples juridico-politiques qui fondent l'espoir du respect des relations du droit et de la politique pour une meilleure vie communautaire entre les citoyens des États et entre les États eux-mêmes.

Si la constitution sert actuellement aux résolutions des crises politiques, au début de ses jours, le non-respect de ses principes par les dirigeants moulés dans les pratiques dictatoriales avait mis en mal sa valeur. Donc la question constitutionnelle a été l'un des objets de cristallisation et l'un des enjeux majeurs crises politiques et sociales qui ont fortement secoué de nombreux États africains dans les années 1990.¹⁰⁴ Pour cette raison, la définition d'un nouveau régime constitutionnel était devenue une priorité dans lors des années de transition vers la démocratisation. Dans ce cadre, les différentes conférences nationales ont installé des institutions plus conformes aux principes démocratiques et pluralistes pour gérer les périodes transitoires avant d'adopter une constitution définitive. Dans ce même courant des années 1990, en l'espace de quelques mois, l'ensemble des États africains qui n'en étaient pas pourvus, s'étaient aussi dotés de régimes constitutionnels.¹⁰⁵ Alors désormais les constitutions donnent des moyens de régler des crises dont elles reconnaissent l'existence de manière officielle dans un pays. Donc les conditions faites de multipartismes et de compétitions électorales, dans lesquelles se déroule le jeu politique, offrent aux mécanismes et aux règles de dévolution, d'exercice, de contrôle et d'abandon du pouvoir, la possibilité d'être effectivement mis en œuvre et de jouer leurs fonctions qui leurs reviennent de droit. Concernant les résultats, ils sont variables selon les États et les moments ou les règles en cause pour y arriver. Ainsi à partir de cet instant les

¹⁰⁴ Mohammed ARKOUN, « Trente années d'Afrique », **Afrique contemporaine**, n° 169, 1992, p. 251.

¹⁰⁵ Jean Bois De GAUDUSSON et alii, **Constitutions africaines publiées en langues française**, Ed. Flammarion, Paris. 1997, p. 251

questions politiques sont orientées vers le cadre du droit, la référence aux normes et à la légalité devenue un passage obligatoire de la légitimité pour la gouvernance d'un État.

Partant de ce constat, on note une importante évolution expression d'un signe de changement des esprits de la classe politique et des médias et de la perception qu'ils ont des principes constitutionnels qui peuvent les freiner dans leur élan d'une au cas d'une quelconque transgression. Pour aller plus loin, presque toutes les lois fondamentales s'accordent sur l'établissement des cours et des tribunaux régis par des règles d'organisation et de fonctionnement perfectionnées et de pouvoirs parfois très étendus pour cerner tous les contours des dossiers des plaintes à leur soumettre dans le cadre de la résolution des crises. Les juges sont de plus en plus sollicités pour exercer leurs compétences et leurs jugements, témoignant ainsi qu'ils sont devenus utiles dans l'accomplissement de leur devoir dans leur pays respectif. Ce qui est significatif est que leurs jugements sont suivis d'effets car après leurs verdicts les sanctions qui tombent, sont exécutoires pour les coupables et les victimes sont rétablies dans leur droit. De même, ils ne manquent pas si le besoin se fait sentir à apporter des réformes aux opérations électorales, à perfectionner les Lois du Parlement par leurs expertises ou condamner les actes de l'exécutif pour inconstitutionnalités ou même à remettre en cause le mandat d'un Chef d'État convaincu de violation de la constitution pour commettre des dérives. C'est le cas au Bénin, où la Cour Constitutionnelle sollicitée par des saisines à répétition a reconnu en 1995, malgré l'opposition du gouvernement, la constitutionnalité de la création d'une commission électorale autonome voulue par les députés qui y voyaient la garantie des votes transparents et sans contestation pour éviter au peuple béninois les affres des contestations électorales qui virent parfois dans les affrontements sanglants.¹⁰⁶ Pour le Cas du Niger, il revenait à la Cour Suprême d'arbitrer les querelles de la cohabitation, opposant le Président Mahamane OUSMANE et le Premier ministre Amadou HAMA à l'Assemblée nationale nigérienne. Saisie durant l'année 1995, la Cour Suprême n'a pas hésité à trancher de délicates questions de compétences des autorités et à développer une véritable doctrine de la cohabitation.¹⁰⁷ Dans le même ordre d'idée, nous avons aussi l'exemple de la

¹⁰⁶ Chapitre III de la Constitution du Bénin, Article 49.

¹⁰⁷ Arrêt n° 95 - 05 du 5 septembre 1995, Journal Officiel de la république du Niger, cf. Jean Bois De GAUDUSSON, **Afrique contemporaine**, n° spécial, 1996, p. 251.

Côte-d'Ivoire où la succession du Président Houphouët BOIGNY avait provoqué une vive controverse juridique à propos de l'article 11 de la constitution ivoirienne. Récupéré par les colonnes de la presse, le conflit donna lieu à de multiples échanges et d'analyses juridiques et fut tranché par la Cour Suprême, dans son arrêt du 9 décembre 1993 autorisant ainsi Henri Konan BEDIE à succéder au président défunt et à exercer la part restante de son mandat.¹⁰⁸ A partir de ces exemples nous voyons le poids des constitutions dans le règlement des conflits internes de chaque État.

En outre toutes ces interventions judiciaires donnent toute leur importance aux dispositions constitutionnelles et expliquent la juridisation des questions politiques. A travers le jugement et l'état de droit, les conflits tendent à se transformer en différends juridiques et leur gestion est transférée au-delà du cadre politique car la controverse juridique est désormais substituée à l'affrontement politique ce qui nécessite d'autres moyens plus larges et plus efficaces de règlement de conflits qu'ils soient politiques ou autres. Mais incontestablement, les procédures juridiques et le recours aux juges servent d'instruments stratégiques à l'action politique pour écarter les maladroites politiques. Une telle hypothèse s'est réalisée de manière inédite au Madagascar où le Chef d'État a démissionné à la suite de la mise en œuvre d'une procédure d'empêchement adoptée par les députés le 26 juillet 1996. On pourrait constater le même scénario au Niger où la majorité parlementaire s'était ouvertement opposée au président Mahamane OUSMANE accusé de bloquer le fonctionnement des institutions étatiques depuis le début de la cohabitation. Dans cet imbroglio à couteau tiré entre les dirigeants l'intervention de l'armée arrêta la procédure, comme pour dire que le recours au droit n'empêche pas toujours le recours à la force comme nous témoigne ce cas de la République nigérienne.

Nous savons que la constitution règle les différends par le droit donc elle prône le pacifisme. Ainsi depuis 1990 les pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont basé leur gouvernance sur le droit constitutionnel n'ont pas connu de problèmes majeurs. Ces pays sont plus viables même si leur économie a encore à décollé. Dans ces pays on

¹⁰⁸ Arrêt n° 1 de la Constitution du 9 décembre 1993, Journal Officiel de la république de Côte-d'Ivoire du 20 décembre 1993, cf. Jean Bois De GAUDUSSON, **Afrique contemporaine**, n° spécial, 1996, p. 251.

constate aussi que les règles démocratiques sont plus ou moins respectées. Nous pouvons citer comme exemple le Ghana et le Bénin deux pays qui ont connu une stabilité politique depuis qu'ils ont adopté leur constitution. Les élections se passent plus ou moins dans le calme et la succession au pouvoir n'a jamais été un problème. Dans ces deux pays, il y a une avancée considérable du respect du droit constitutionnel. Donc le changement considérable constaté dans ces pays nous pousse nous demander si la constitution n'est pas plus efficace qu'un coup d'état qui amène très souvent à la reconstruction du pays. Puisque le constitutionnalisme a connu une incontestable révolution et a conquis les esprits des leaders politiques de nos jours. Cependant l'importance et signification de la constitution doivent être prises avec beaucoup d'attention du moment où elle apparaît à de nombreux égards fragile et risquée pour la confiance à lui accordée car elle son existence n'écarte pas certaines transgressions dans les États qui ont encore les germes de la dictature. Tout de même il faut reconnaître que, Le recours au droit constitutionnel que l'on observe dans les questions et les actions politiques pour régler les conflits n'est pas dépourvu d'ambiguïté du fait de son interprétation selon les spécialistes en la matière et selon aussi les humeurs politiques. Le recours au juge obéit aussi à des intentions politiques et n'a pas toujours pour objectif de respecter ou de faire respecter les règles du droit, mais de mettre en difficulté le gouvernement, le discréditer en jouant de l'idéologie juridique dominante comme quoi dans plusieurs pays, les détenteurs du pouvoir ont toujours raison. Le droit est souvent interprété à des fins conflictuelles, les procédures et les règles ne sont pas nécessairement considérées comme des moyens pour résoudre des guerres mais comme des armes destinées à les provoquées et les attisées pour une ampleur plus étendue. Pour cela, on est amené à dire que les recours au droit présentent de nombreuses insuffisances. Cependant même manipulés par les hommes politiques qui l'utilisent jusqu'à en épuiser toutes les ressources, on peut penser qu'ils participent à favoriser l'intériorisation de la constitution et de l'État de droit, surtout il faut reconnaître que les recours au droit demeurent préférables aux recours à la force comme les coups d'états et les putschs qu'on observe dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest qui ramènent encore ces pays en arrière. Lorsqu'un coup d'état se passe dans un pays mis à part les pertes en vies humaines et les dégâts matériels qu'on peut enregistrer, le pays tombe dans une grande impasse et la reconstruction devient un véritable casse-tête pour le nouveau gouvernement qui va quémander les moyens. On peut détruire tout un pays en seule journée mais sa construction peut prendre des

dizaines d'années. C'est pour cela que dans tous les cas le dialogue est important pour le règlement des différends. On remarque aussi en cas de conflits ce sont les citoyens innocents qui subissent les conséquences néfastes à savoir les morts, les blessés, les déplacés créant ainsi la famine et les maladies chroniques.

Les actions de prévention, de gestion et de règlement des crises sont multiples et complexes donc on a toujours plusieurs moyens pour garantir la paix mais le vrai problème est que la volonté ne suit pas les actions. Des systèmes internes des États, des interventions humanitaires passant par la constitution de chaque pays sont autant de plateforme qu'on peut utiliser pour la prévention ou pour ramener la paix. Malgré tous les divers mécanismes, des problèmes existent encore dans l'espace de la CEDEAO. Cela se constate à travers les difficultés qu'elle rencontre dans la gestion des crises notamment concernant le poids externe sur son fonctionnement.

B- LES DIFFICULTES DE LA CEDEAO DANS LA GESTION DES CRISES

La CEDEAO est confrontée à plusieurs difficultés dans l'accomplissement de ses missions. Ces difficultés proviennent des acteurs internes et externes de la CEDEAO. Les dirigeants de la CEDEAO et les puissances étrangères sont les principales responsables de ces difficultés que rencontre la CEDEAO. En premier lieu on a le poids des puissances étrangères qui agit malheureusement sur le fonctionnement de la CEDEAO.

1- LE POIDS EXTERNE SUR LE FONCTIONNEMENT DE CEDEAO

La mondialisation a fait qu'aucune partie du monde quel que soit sa localisation ou sa petitesse ne peut vivre en autarcie de nos jours. Donc système diplomatique de

l'Afrique de l'Ouest considéré comme un système sous régional fait partie intégrante, non seulement du système régional africain, mais aussi du système mondial. Cela montre à quel point aucune partie du monde ne peut vivre dans l'isolement. Les relations internationales impliquent tous les acteurs formés à cet effet de chaque pays. Autrement dit l'autonomie de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est obligatoirement dépendante des diverses interactions des acteurs internationaux qui sont impliqués dans la diplomatie mondiale pour la pérennité des relations entre les États du monde entier. Alors nous pouvons affirmer sans le risque de nous tromper que les difficultés de la CEDEAO n'émanent pas uniquement de l'insuffisance des moyens dont elle dispose mais aussi de l'environnement international dans lequel elle évolue et qui a sans nul doute un poids sur son fonctionnement. Donc le poids extérieur sur le fonctionnement de la CEDEAO fait partir des difficultés que rencontre cette intégration dans ses missions. Les influences extérieures constituent un handicap pour CEDEAO dans les prises de décisions et dans d'autres actions de la Communauté.

Pour délimiter les idées que nous voulons aborder dans cette sous-partie, notre intention n'est pas de développer les questions du débat de type de relations internationales qui existent entre l'Afrique et le reste du monde mais plutôt de montrer comment et dans quelle mesure les actions de la CEDEAO peuvent subir en bien ou en mal les influences de l'environnement international à travers les acteurs diplomatiques. Toutes les intégrations régionales ne sont pas maîtresses d'elles-mêmes donc elles ne peuvent pas agir seules sans prendre les avis des organisations dont elles sont subordonnées. Comme le monde est devenu un village planétaire, cela va s'en dire que sa gestion est devenue mondiale. C'est ce sens qu'on dit que les États-Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'ONU sont devenus les gendarmes du monde parce qu'ils contrôlent pratiquement tout et ils sont informés de tout. Sur plusieurs questions qui concernent la paix, la sécurité, les droits de l'homme et la démocratie, l'ONU est l'organisation la plus ancienne donc son expertise est importante dans les intégrations régionales. De même concernant les questions commerciales l'OMC demeure la seule organisation de référence qui peut trancher les différends commerciaux entre États ou entre intégrations régionales. Ces deux organisations à caractère mondial sont de bons exemples qui justifient notre raisonnement selon lequel les intégrations régionales sont

sous pression des organisations transcontinentales. Ces pressions exercées par les plus grandes organisations, ne permettent l'épanouissement des organisations régionales car elles ne sont pas libres d'agir selon leurs propres initiatives. Cela exprime des contraintes dans l'exercice de leurs missions et ces contraintes émanant de l'extérieur ne favorisent pas probablement l'atteinte des objectifs des intégrations régionales. Ici, on note un problème de domination des organisations à caractère planétaire sur les intégrations régionales.

Parlant de la CEDEAO, elle a prévu dans ses appareils judiciaires, une commission d'arbitrage et de règlement des conflits entre les États membres. Les Chefs d'États et de Gouvernements africains fondateurs de la Communauté ont ainsi exprimé clairement une volonté manifeste de laver le linge sale en famille c'est-à-dire entre pays membres ou pays africains leurs différends, sans pourtant écarter la sous-région du reste du monde et de conserver les bonnes relations avec les autres États dans l'intérêt de l'intégration. Malgré toute cette volonté, cette prescription du traité n'a jamais pu connaître son application toutes les fois que les pays membres de la Communauté se sont trouvés confrontés aux réalités conflictuelles politiques aussi mineures soient-elles ou importantes, selon que les puissances occidentales les jugent compte tenu de leurs intérêts en jeu dans le pays en conflits. Ainsi nous constatons que plusieurs conflits ont pris de l'ampleur dans les pays membres de la Communauté à cause du poids que les pays occidentaux exercent sur certains Chefs d'États et de Gouvernements en leurs interdisant d'éventuelle interventions soit disant que ce sont les polémiques internes. Mais derrière tout ça, ils visent qu'à protéger leurs intérêts dans ce pays en guerre soit en renversant le gouvernement en place s'il est contre leurs intérêts ou soit soutenir ce gouvernement même si le peuple est contre. Comme nous avons dit plus haut dans la partie concernant les origines des conflits, plusieurs conflits sont orchestrés par les puissances étrangères ainsi il devient très difficile à la CEDEAO de pouvoir vite trouver des solutions à de tels conflits. Les conflits dans lesquels il y a des mains étrangères mettent en difficulté les dirigeants à se prononcer promptement et légalement.

Donc la politique des grandes puissances en Afrique est destinée à sauvegarder leurs divers intérêts qu'ils ont encore sur ce continent. Dans cette optique, la possession d'armes nucléaires qui est qualifiée actuellement comme l'arme de la diplomatie de peur participe à cet idéal en leur donnant à la fois un poids et une relative liberté d'action pour imposer leurs lois surtout dans les pays en développement comme le cas des pays membres de la CEDEAO. Les différentes informations fournies par ces derniers, ajoutés celles des consules et des ambassadeurs contribuent efficacement à ces actes de déstabilisation qui interviennent lorsque les puissances étrangères voient leurs intérêts menacés. Par ailleurs les mercenaires sont aussi discrètement envoyés au cas où ces puissances ont des difficultés à intervenir directement ou officiellement. Donc on peut tirer la conclusion selon laquelle ces agissements des puissances étrangères qui constituent un poids ont une grande influence négative sur l'efficacité de la CEDEAO car les pays qui la composent sont dépendants de ces mêmes puissances et pire encore, la CEDEAO ne peut pas réagir par crainte de représailles qui remettraient en cause son existence. Les relations internationales bien qu'elles unissent les peuples du monde à travers la diplomatie, elles constituent aussi un frein pour la liberté de certaines intégrations qui sont obligées de prendre les opinions des puissances du monde avant d'entreprendre une quelconque action.

De toute façon, il faut reconnaître que les ressources naturelles de l'Afrique demeurent la principale motivation des pays industrialisés concernant leur intervention en Afrique. L'exemple de l'importance de l'Afrique pour la France n'est plus à démontrer car seulement au Niger, l'Uranium que la Société AREVA exploite depuis 1961, alimente deux lampes électriques sur quatre en France selon l'INSEE.¹⁰⁹ Alors si nous tenons à cette statistique cela veut dire que l'uranium du Niger seul alimente à 50% le pays français en électricité. Quoi de plus raisonnable que la France protège ses intérêts au Niger et ailleurs où elle extrait des ressources naturelles pour son développement. Cette importance se traduit aussi par l'énoncée à la conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de France et d'Afrique les 3 et 4 novembre 1981 : la politique africaine est un élément de la politique étrangère. Du côté de la Sierra-

¹⁰⁹ L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de France (INSEE), « De quoi l'indépendance énergétique est-elle le nom ? Courte réflexion géographique », consulté le 2 mai 2014, <http://geoposvea.hypotheses.org/164>

Léone, la présence de plus en plus pressante de la Belgique est remarquable à cause de son diamant et d'autres matières premières que son sous-sol contient. En outre les États-Unis d'Amérique s'acharnent sur le Libéria à cause des gigantesques exploitations qu'ils font des matières premières de ce pays depuis des années.

Il n'en demeure pas moins que les interventions des puissances coloniales passent par d'autres voies, celles des grandes firmes multinationales. Ces firmes font la volonté de leur État d'origine qui leurs sert de protection et d'appui pour gagner des marchés étrangers. Comme exemple dans ce cas, en Sierra-Léone, le gouvernement restauré par l'ECOMOG en 1998 était soutenu par les mercenaires de Sand Line International, une sorte de succursale privatisée des services secrets de la Grande-Bretagne déléguées pour accomplir cette mission dans les intérêts de leur pays d'origine. L'environnement dans lequel la CEDEAO évolue est très complexe car il est composé de plusieurs acteurs dont chacun est orienté vers ses intérêts. Dans ce cas la réalisation de ses objectifs devient un parcours de polichinelle qui tend vers l'impossibilité. Car le conflit libérien aussi n'est que le résultat de l'exploitation excessive des matières premières du pays par les sociétés américaines en laissant pour compte les populations autochtones qui sont obligées malgré les richesses de leur pays de végéter dans la misère. Comme l'objectif de ces sociétés est de tirer le maximum de profit donc tous les moyens sont les bienvenus pour y arriver à leurs fins. Dans ce cadre personne ne parle de la morale ou de l'éthique dans cette exploitation impitoyable des ressources des États pauvres. Alors les conflits en Afrique sont récupérés par ces puissances étrangères qui profitent pour imposer leur ordre afin de mieux les pays africains. L'instabilité que connaissent les pays de l'Afrique de l'Ouest actuellement est liée aux différentes interventions des puissances étrangères ayant comme seul objectif d'empêcher l'union de ces pays et de les maintenir toujours sous le joug du pacte colonial, ce qui explique la dépendance économique, politique voire socioculturelle d'une grande partie de l'Afrique vis-à-vis de l'occident qui ne fait que gagner de terrain chaque jour à cause de la divergence des opinions des Chefs d'États africains. Ces divergences d'opinions sont aussi l'œuvre de ces puissances qui propagent leurs idéologies en Afrique. Le principe de la non-ingérence dans la CEDEAO fait partir des difficultés qui affaiblissent la gestion de l'intégration.

La notion de souveraineté veut qu'il ait une relation d'égalité souveraine entre les États pour que chaque État puisse exercer convenablement son pouvoir. Elle constitue la base du pouvoir politique qui s'exerce en toute indépendance et elle ne peut être sous-estimée par aucune autorité qui se considérerait comme supérieure pour donner les ordres ou pour dominer d'une quelconque manière. En outre les règles relatives aux modalités de fixation des frontières et de coexistence entre États souverains ont été développées pour assurer cette souveraineté dans les normes légales. L'ingérence qui est une implication dans les affaires internes d'un État tiers souverain, est interdit par le droit international qui constitue la référence en matière des droit de l'homme et de peuples. Donc il ressort que tout État qui s'ingère dans les affaires internes de l'autre agit contrairement aux textes du droit international qui considère une telle action comme une violation du principe de la non-ingérence. De même, le traité fondateur de la CEDEAO reconnaît une telle intervention comme une violation de ce même principe. Cela rend très souvent la tâche difficile à la CEDEAO pour l'accomplissement de ses missions surtout dans le domaine d'envoi des forces de l'ECOMOG. Ce n'est facile de contourner ce principe même si les vies des populations sont en danger. Les États s'accrochent toujours au principe de non-ingérence pour martyriser le peuple très souvent sous les yeux impuissants des autres États ou des organisations internationales. Il faut dire que dans le cas des interventions en Afrique dans les conflits, les États sont toujours craintifs et attendent les décisions du haut c'est-à-dire des pays occidentaux.

Cette crainte est liée au fait que les pays africains sont encore sous la domination étrangères. Aucun chef d'État africain ne veut prendre le risque de décider de l'envoi d'une force armée dans conflit en Afrique pour qu'après les puissances commanditent la chute de son pouvoir. On voit bien que le cadre d'application du droit international a été sérieusement mis en mal par une série d'évènements plus ou moins récents : les guerres, les tensions politiques entre États, les rebellions ou tout autre acte d'oppression pour l'acquisition de pouvoir dans le monde de nos jours. Chaque État s'efforçant de faire prévaloir à diverses occasions le principe ou le droit de la non-ingérence, l'application de ce droit de non-ingérence a été un véritable obstacle dans la résolution des conflits dans nombre de pays instables. Ainsi dans l'espace CEDEAO aussi, cette disposition juridique ne donne aucune possibilité à la Communauté

d'intervenir dans les conflits internes de ses États membres alors que ces dernières décennies, les conflits ont été fréquents et suivent leur cours d'une manière ou d'une autre en Afrique de l'Ouest. D'où cette partie de l'Afrique s'enlise d'avantage dans une pauvreté par conséquent dans le sous-développement. Les conflits provoquent des instabilités qui ne sont pas une garantie pour le développement. La pauvreté est devenue le quotidien des populations africaines.¹¹⁰ Le principe de la non-ingérence dans les affaires internes d'un pays tiers a occasionné l'anarchie et la dictature de certains pays membres de la CEDEAO.

Par ailleurs, on constate que l'une des grandes erreurs que les créateurs de la CEDEAO ont commis c'est l'adoption du principe de non-ingérence dans les clauses de l'intégration. Cependant dans les cas criards, la CEDEAO arrive toujours à trouver les moyens, souvent par le biais des institutions internationales connues comme l'ONU, pour contourner ce principe afin d'aller au secours des peuples qui subissent les affres des conflits à causes des actes ignobles de leurs dirigeants qui bafouent les valeurs démocratiques pour leurs propres intérêts égoïstes. Dans ce contexte, les interventions de l'ECOMOG force armée d'interposition de la CEDEAO au Libéria, en Sierra-Léone, en Guinée-Bissau, en Côte-d'Ivoire et tout récemment au Mali sont les exemples palpables.

Dans la même lancée, le conflit frontalier qui a opposé le Cameroun et le Nigéria au sujet du territoire de la presqu'île de Bakassi fut d'abord soumis à la CEDEAO en 1980 avant d'être renvoyé à l'OUA, puis à la Cour Internationale de Justice (CIJ) pour la recherche d'une solution définitive. Mais la CEDEAO n'a pas le monopole en matière de résolution des conflits dans l'espace ouest africain parce qu'elle est dépendante des autres organisations plus grandes continentales et transcontinentales. Donc ses décisions, loin de s'imposer sur le plan interne aux États membres, sont dépourvues de toute force obligatoire : elles ne comportent aucune contrainte si ce n'est de prier inviter, exhorter ou déplorer, condamner ou encourager tel ou tel acte d'un tel ou tel Chef d'État d'un pays membre pour ses agissements au

¹¹⁰ Albert TEVOEDJRE, **La pauvreté, richesse des peuples**, Ed. Ouvrières, Paris, 1978, p. 207

sein de son pays. Les États en s'accrochant à leur souveraineté en prenant appui sur le principe de la non-ingérence, agissent comme ils veulent très fréquemment contre les obligations qui leurs sont recommandées par le traité fondateur de la CEDEAO.

Tous les problèmes que rencontre l'intégration de la CEDEA ont leurs raisons dans les manières de penser des dirigeants de cette Communauté. Les dirigeants donnent très peu d'importance aux résolutions de la Communauté lors des différends entre États membres. Certains États membres refusent carrément ou sont méfiants à l'application des décisions et résolutions qui proviennent de leurs propres assises. Ces attitudes rendent difficile le fonctionnement de la CEDEAO et mettent en épreuve son efficacité à servir ses pays membres. Ainsi on peut recenser des tares dans plusieurs domaines clés de cette institution. Nous savons que ce n'est pas facile de gérer les affaires internationales mais avec près de quatre décennies d'existence, la CEDEAO devrait susciter d'un lueur d'espoir pour ses pays membres sur les plans économiques et politiques tout au moins. Malheureusement le constat est amer car les citoyens des pays membres ne vivent pas mieux qu'avant et cela perdure depuis que la CEDEAO existe. Même le visage des pays membres n'ont pas considérablement changé, pour signifier l'utilité de la Communauté. Les grands projets émis dans les objectifs de cette intégration sont loin de voir le jour à cause de la divergence des politiques de gouvernance et de gestion qui règnent dans cette entre les États membres. On se demande pourquoi cette intégration si les États membres ne peuvent un tant soit peu abandonner leur égoïsme pour se consacrer au développement commun de la sous-région ouest africaine.

L'intégration affiche plusieurs incompétences qu'il est important d'évoquer. Parmi les incompétences de la Communauté on retrouve celle de l'intégration économique qui est le premier objectif qui a motivé la création de cette institution. Malgré les efforts internes et externes pour relever le défi, les problèmes économiques règnent en maîtres dans la communauté. Les aides extérieures et les ressources internes ne satisfont pas les pays membres pour les réalisations des grands travaux de développement comme ils l'ont souhaité au début de la création de l'institution. De

même on remarque les incompétences des dirigeants de la CEDAO qui constituent un obstacle pour la gestion de cette intégration.

2- LES INCOMPETENCES DES DIRIGEANTS DE LA CEDEAO

Les instabilités politiques et économiques qui régissent encore en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, montrent que cinq décennies après les indépendances les leaders africains ont échoué dans presque tous les domaines qui conduisent vers le développement. Il existe encore des incompétences et une désorganisation qui qualifient les dirigeants africains. Ainsi une évaluation de la situation politique de la période se résumerait à des crises politiques autour du pouvoir pour la plus grande part du temps et puis le reste du temps à la recherche effrénée des aides extérieures pour le développement. Donc depuis les indépendances jusqu'à nos jours le continent tout entier à l'exception de quelques-uns des pays présentent un tableau sombre sur le plan du développement. Ainsi nous remarquons que la force est devenue la règle par manque de lois fortement opérationnelles pour accéder au pouvoir. C'est pour cette raison que de nombreux efforts et de moyens être investis pour le développement sont détournés pour la course à la magistrature suprême dans plusieurs pays en Afrique. En outre, les aides extérieures auxquelles ils font recours ne pouvaient durer éternellement.¹¹¹ Il encore remarque que cette période de recherche de ressources extérieures par les Chefs d'États et de Gouvernements africains a correspondu au recyclage des pétrodollars, période exceptionnelle de l'argent facile. Donc ces aides ne permettent pas le développement de l'Afrique car elles la rendent plus dépendante des puissances occidentales. Or pour se mettre sur la voie du développement, il faut que les pays africains soient plus ou moins indépendants dans quelques secteurs d'activités. L'Afrique en général et la région ouest africaine en particulier, possèdent des richesses énormes en ressources naturelles comme le pétrole, l'uranium, l'or et beaucoup d'autres pierres précieuses de même que certaines cultures de rente comme le coton mais malheureusement elles ne participent pas grandement au développement. Remarquons aussi que certaines aides au développement sont devenues des dettes très lourdes à payer pour plusieurs pays de la CEDEAO. Les aides

¹¹¹ Abdoulaye WADE, **Un destin pour l'Afrique**, Ed. Karthala, Paris, 1989, p. 16

ne contribuent pas dans une grande mesure au développement en Afrique de l'Ouest jusqu'à nos jours. Elles sont très souvent détournées par les dirigeants ou c'est les institutions qui font ces aides qui imposent les secteurs dans lesquels ils veulent que les pays africains investissent sans tenir compte des priorités de ces derniers. Alors les aides loin de régler les problèmes des pays d'Afrique de l'Ouest surtout sont devenues des dettes qui plongent davantage l'Afrique dans la pauvreté. C'est pour cette raison que GHALI B. Boutros constatait que les aides sont semblables à un boulet pendu aux cous des pays africains.¹¹² Le résultat de toutes ces situations évoquées est que bien que le continent africain soit très riche en matières premières exploitables, il reste et demeure jusqu'à présent le dernier continent en matière de développement et il n'y a pas des signes qui montrent à l'horizon que cette situation sera changeable dans un futur proche. Autant dire que l'incompétence des dirigeants africains a asphyxié l'Afrique chaque jour.

Alors sans nul doute les causes du sous-développement et de l'instabilité de l'Afrique sont d'ordres internes et externes avec des degrés de responsabilité différents. Dans cet ordre d'idée, l'Afrique est non seulement envahie par les puissances étrangères qui exercent un poids de domination sur elle, qui ne lui laissent pas la main libre pour résoudre des problèmes de développement, mais elle a été aussi trahie de l'intérieur par ses leaders qui se laissent corrompre aux fruits de leurs propres intérêts. Disons qu'après les indépendances, les leaders africains qui auparavant avaient tout donné pour la liberté en Afrique à travers les mouvements d'étudiants, les résolutions de leurs congrès, les journaux et diverses autres formes d'expression, avaient vu leurs forces et leurs motivations militantes anéantir par les intérêts personnels et l'égoïsme. Chacun des leaders visait les postes politiques et administratifs abandonnés par les colons donc c'était une lutte interne interpersonnelle qui commençait. Évidemment, la plupart d'entre eux passèrent des presque sans transition des universités aux grands postes de gestion et de commande.¹¹³ Donc ces nouveaux gestionnaires du continent africain étaient sans expériences politiques et

¹¹² Boutros B. GHALI, **Les difficultés institutionnelles du panafricanisme**, Ed. IUEH, Genève, 1971, p. 208

¹¹³ Karfa Sira DIALLO, "La lutte des élites africaines", **Jeune Afrique**, n° 1593, 1991, p. 11.

sans programmes d'action correspondant aux besoins du développement du continent. La conséquence néfaste qui s'en est découlée, c'est qu'ils ont conduit le continent dans un gouffre de pauvreté inédite et pire encore leurs attitudes ont poussé les militaires à s'investir dans les questions politiques d'où les coups d'états et les putschs ont été à la mode pour l'accession au pouvoir durant toute la période postindépendance et continuent de plus bel jusqu'à nos jours dans certains pays comme c'était le cas du Mali tout récemment en 2013.

Les militaires ont géré plusieurs pays africains car les civils n'avaient pas une expérience fournie dans leurs gestions des affaires de leur pays respectif. A l'époque lorsqu'un militaire vient au pouvoir quel que soit la forme par laquelle il est arrivé au pouvoir c'était sans alternance donc le respect des règles démocratiques n'étaient pas à l'ordre du jour. Elles étaient purement et simplement bafouées au profit de la dictature sous toutes ses formes. Comme ils ont été formés pour les armes, ces militaires ne fonctionnaient que sur la dictature. Dans ce contexte, l'assertion d'Edem KODJO, trouve son sens dans sa plénitude, qui pense que « ...l'idée que l'homme se fait du monde, de la vie et de sa propre existence influe sur l'organisation sociale qu'ils se donne dans tous les domaines ». ¹¹⁴ Cela veut dire que la formation que l'on reçoit, a une influence sur toutes ses actions qu'il exerce dans sa vie. Donc les militaires aux pouvoirs en Afrique ne pouvait atteindre qu'ils gèrent autrement que par la force. C'est une relation de cause à effet qui nous montre ici qu'on ne peut faire ressortir que les habitudes qui sont en nous-mêmes.

En outre ces régimes militaires sont accrochés à l'ordre néocolonial pour plusieurs raisons au cours de leur gestion des destinées de leur pays. Ils préfèrent des conseils des pays occidentaux comme la France dans le cas des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest qu'à ceux de leurs compatriotes nationaux qui connaissent véritablement les problèmes dont souffrent le pays car ils y vivent aussi. Les forces militaires étaient devenues alors l'instrument privilégié du pouvoir et la stabilité

¹¹⁴ Edem KODJO, **Et demain l'Afrique?**, Ed. Stock, Paris, 1985, p. 51.

politique, l'autorité de l'État et l'unité nationale¹¹⁵ sont assujetties par la loi des armes ignorant complètement les droits des citoyens. L'essentiel était de tout faire pour éliminer les ennemis du pouvoir militaire pour le reste aussi longtemps qu'ils pouvaient au pouvoir. On comprend donc que la survie de ces régimes militaires dépend de celle de l'impérialisme et de sa capacité à maltraiter le peuple dans l'objectif d'éviter tout soulèvement contre leur pouvoir. Tous ces agissements de la part des militaires au pouvoir montrent leur incapacité dans la gestion des pays. Ils étaient incapables d'établir un projet de société faute de manque de formation pour cet effet donc leur gouvernance était une navigation aléatoire sans trajectoire ni direction moins encore une destination. C'était ainsi qu'une page noire était ouverte pour l'Afrique sur le plan de développement avec des contradictions internes de la société et les grands défis de développement à relever. Il y a eu donc une accumulation des problèmes sur les plans politique, économique, et militaire sur le continent et leurs solutions semblent difficiles à trouver. Présentement, les pays africains en général et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier, se trouvent dans une crise économique énorme et ils sont délaissés par les avantages des échanges internationaux prônés par la mondialisation et la globalisation. De même le poids des pays africains dans le commerce mondial est insignifiant pire encore ils endossent les conséquences des décisions prises par les puissances étrangères, même celles concernant directement ou indirectement.

L'Afrique subit les affres des incompétences de gestion de ses dirigeants depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Si elle est encore dans une pauvreté grandissante, les interventions étrangères accentuent aussi cet état de chose. Tous sont responsables du retard de l'Afrique principalement les dirigeants africains qui ne se sont pas efforcés de prévoir les moyens de faire face aux fléaux que rencontre le continent s'il est encore vérifié que « gouverner c'est prévoir ». Malgré quelques efforts fournis à travers les interventions de l'ECOMOG en tant que force d'interposition au Libéria, en Sierra-Léone, en Guinée Conakry et Bissau, et tout récemment en Côte-d'Ivoire et au Mali, l'incompétence de la CEDEAO a été presque permanente dans ses actions. Elle a pratiquement échoué dans sa gestion pacifique des crises politiques de ses États

¹¹⁵ Benchenane MOUSTAPHA, **Les régimes militaires africains**, Ed. Publisud, Paris, 1984, p. 129.

membres. Un peu plus de quatre décennies d'existence, la CEDEAO évolue dans une lenteur administrative, l'incapacité et la mésentente entre ses États membres.

Les problèmes que rencontre la CEDEAO, proviennent pour la plupart des dirigeants parce que même s'il faut accuser les puissances occidentales, il est dorénavant important que les dirigeants eux-mêmes montrent le bon exemple à suivre. On dit souvent que la charité bien ordonnée commence par soi-même donc les africains doivent solutionner les menaces internes afin de s'unir pour bien faire face à celles externes. Le manque de cohésion est l'une des faiblesses que freine l'essor de la CEDEAO. Donc cela veut dire que les grands problèmes qui entravent le bon fonctionnement de la Communauté se trouvent en son sein. Le micro nationalisme se manifeste par l'égoïsme des chefs d'États et de Gouvernements africains. Suite aux dispositions du traité fondateur (article 5) de la CEDEA, la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements est l'organe suprême de l'intégration. Il faut comprendre par là que le bon fonctionnement de la communauté dépend en grande partie du principal organe qui la dirige. Cela veut dire que toutes les grandes décisions émanent des chefs d'États et de gouvernements de l'intégration. Mais ces derniers ont des opinions différentes en matière des philosophies développées pour la gestion de la Communauté car la nature des régimes politiques qu'incarnent en Afrique ces chefs d'États et de gouvernements détermine aussi en bien ou en mal le fonctionnement de l'intégration.

Par ailleurs, dans la grande majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest principalement, il avait eu des changements de régimes mis en place par le biais des puissances coloniales dans les années postindépendances vers 1960. Ces changements vont de la démocratie aux régimes monocratiques qui ont débouchés évidemment sur des régimes dictatoriaux. Il a fallu attendre la fin des années 1980 pour que sous la pression des peuples et des syndicalistes de la région ouest africaine, on assiste à un retour des régimes démocratiques dans des conditions variables selon les pays.¹¹⁶ Avant l'adoption des régimes démocratiques, le pouvoir était beaucoup plus géré dans

¹¹⁶ Pierre François GONIDEC, "Démocratie et développement", Colloque organisé par la fondation « paix et Développement », Dakar, **Revue Afrique**, 1993, p. 23.

la tyrannie en méprisant le peuple. Les États se battaient seulement pour leur survie sans se préoccuper du peuple. La gouvernance se faisait de façon aléatoire sans répertoire ni direction. Dans ce cas il est difficile voire impossible d'atteindre un quelconque développement par ce chemin encore parsemé de grandes difficultés. Toutes ces réalités évoquées nous amènent à ne pas nous étonner des résultats peu satisfaisants de la gestion des dirigeants des différents pays ouest africains. Alors nous pouvons sans le risque de nous tromper que les agissements et la volonté des chefs d'États et de gouvernements de l'Afrique de l'ouest, ont influencé le fonctionnement de CEDEAO depuis sa création jusqu'à nos jours. Le malheur est que jusqu'à présent la tendance n'est pas encore à l'amélioration. C'est triste qu'après plus de quatre décennies la CEDEAO n'a pas encore trouvé ses lettres de noblesses.

Nous remarquons que cette influence des agissements et de la volonté des chefs d'état et de gouvernements se distingue par la structure organisationnelle du traité de la CEDEA qui se compose comme suit : la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Général, et les Commissions Spécialisées. Cette structure montre la hiérarchisation des pouvoirs de la Communauté. C'est une structure pyramidale dont l'essentiel des pouvoirs se trouve dans les mains des Chefs d'États et de Gouvernements qui sont au sommet des postes de gestion de l'intégration. Donc le Conseil des Ministres est totalement dépendant de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements, ses décisions sont toujours soumises au contrôle de la Conférence qui peut les modifier ou les annuler selon son vœu. Concernant le Secrétaire Exécutif, il est nommé par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements et cette nomination n'est pas sans influence d'un des Chef d'État ou plusieurs d'entre eux. Sans exagération, nous pouvons affirmer que le sort de la CEDEAO se trouve entre les mains des Chefs d'États et Gouvernements qui la composent parce que tout le pouvoir de cette institution est concentré à leur niveau. Ils ont le pouvoir de faire ou de défaire l'intégration car toutes les décisions sont amendées par eux donc cela nous pousse à dire que les Chefs sont détenteurs du "droit de veto" dans la CEDEAO.

Certes, chercher une intégration régionale après les périodes sombres de l'Afrique que sont le commerce transatlantique, l'esclavage et la colonisation était nécessaire. Ces périodes horribles qu'avait vécus le continent africain ont laissé plusieurs plaies que les chefs d'États et de gouvernements une fois indépendants devraient s'atteler à soigner. Après les indépendances même si la colonisation continue sous d'autres formes, on est un peu septique que l'Afrique de l'Ouest composée des états francophones, anglophones, et lusophones se met ensemble pour créer une intégration. L'idée de se mettre ensemble au sein d'une Communauté n'a donc pas aboli ou abrogé la méfiance malade, la disparité, la contradiction et l'égalitarisme poussés jusqu'au néant.¹¹⁷ On remarque que chaque État veut sauvegarder sa souveraineté ce qui rend difficile l'intégration. De plus dans le cas de la CEDEAO, les Chefs d'États et de Gouvernements ont une grande autorité donc si un Chef d'État constate qu'une décision va à l'encontre de ses intérêts, ce dernier peut utiliser son pouvoir pour bloquer la décision et cela n'est pas de nature à faire évoluer l'intégration. Alors pour boycotter une décision, certains Chefs d'États refusent de donner leur caution annuelle dans le but de sevrer l'intégration des moyens pour son fonctionnement. Or nous savons que sans les moyens surtout financiers, il sera difficile pour les dirigeants de la Communauté de mener leurs activités. Toutes ces manières peu commodes freinent l'élan de l'intégration vers l'atteinte de ses objectifs. Par exemple la Côte-d'Ivoire a refusé l'idée de l'unité car elle ne voudrait pas se transformer en un État où tous les autres viendront tirer les moyens de leur développement. Avant la crise ivoirienne a débuté dans le cours des années 2000, la Côte-d'Ivoire était un pays bien parti en matière de développement c'est pour cela qu'elle avait évité l'unité pour ne pas devenir le seul fournisseur de moyens pour le fonctionnement de la Communauté voire des autres États membres. Ainsi les différences politiques des Chefs d'États et de Gouvernements de la CEDEAO, les divisent en défaveur des objectifs visés par la Communauté. Il y a aussi que pour ses intérêts, certains Chefs d'États supportent les rebellions en leur donnant beaucoup de moyens pour combattre un autre État membre de la Communauté. Donc cette course aux intérêts personnels n'est pas de nature à fortifier les liens des États membres de la CEDEAO c'est pour cela l'intégration souffre encore des déboires de divisions et de

¹¹⁷ Jacques BAULIN, **La politique africaine d'Houphouët Boigny**, Ed. Harmattan, Paris, 1980, p. 183.

méfiance. Tous ces maux conduisent la Communauté dans une médiocrité profonde en vidant l'intégration de son vrai sens.

Dans le même ordre d'idée, la prédominance des Chefs d'États et de Gouvernements au sein de la CEDEAO explique la paralysie de l'intégration au cas où un nombre suffisant de Chefs d'États ne se présentent pas aux débats. Or ces derniers sont fréquemment absents aux réunions de la Communauté. Cela explique le peu d'importance ou l'hostilité que les Chefs d'États expriment vis-à-vis de l'intégration. Le non-respect de la politique qui fonde la CEDEAO et l'influence de certains Chefs d'États portent atteinte à la crédibilité de l'intégration. Alors les résolutions adoptées par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements apparaissent souvent comme des compromis compte tenu de la position des Chefs d'États au sein de la CEDEAO. Puisqu'une fois les décisions prises, l'appel lancé par les Chefs d'États pour la mise en pratique de celles-ci, n'est lancé qu'à eux-mêmes qui malheureusement ne font presque aucun efforts pour leur application. La présidence de l'intégration étant assurée par rotation, il est évident que chaque Chef d'État qui décide en dernier ressort de la politique qu'il juge la meilleure à la fois pour l'État dont il a la charge et pour la Communauté telle qu'il la conçoit, cherche à faire triompher son point de vue.¹¹⁸ Bien que le micro nationalisme reste encore un problème auquel il faut chercher de solution, la question de l'intangibilité des frontières constitue aussi un véritable cauchemar pour l'épanouissement des pays membres de la CEDEAO. Cette intangibilité des frontières émane de la fragmentation de l'Afrique qui était composée des royaumes, en de petits États après la conférence de Berlin de 1985. Bien que tous les pays membres de la Communauté soient indépendants, il y a encore les signes du néocolonialisme dans la vie de ces pays. Pour cela, il est important de souligner la part de ce phénomène parmi tant qu'autres problèmes que rencontre cette intégration.

¹¹⁸ John IGUE, **Le territoire et l'État en Afrique, les dimensions spatiales du développement**, Ed. Karthala, Paris, 1995, p. 285.

3- LE NEOCOLONIALISME DES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO

Le passé colonial de l'Afrique pèse encore sur elle jusqu'à nos jours dans l'élan de son développement. Les puissances qui avaient colonisé l'Afrique, continuent de faire la loi dans plusieurs domaines de son développement. Ainsi les pays de l'Afrique de l'Ouest n'échappent pas à cette continuité de domination. Toute l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier vivent toujours dans la dépendance extérieure. Les anciens colonisateurs ont encore la main mise sur les pays africains. Pour être explicite, la longue domination coloniale, le caractère récent des indépendances, la régionalisation des richesses du monde et principalement l'emprise des blocs dans la période suivante la seconde guerre mondiale précisément la période de la guerre froide sont autant des causes qui ont plongé l'Afrique dans la dépendance. La guerre froide qui était plus une guerre idéologique entre les États-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique a eu des impacts négatifs sur plusieurs pays du monde.¹¹⁹ Donc toutes ces raisons ont mis l'Afrique à genou la conduisant dans une profonde pauvreté. De même, l'Afrique est présente dans les relations internationales au rang de subordonnée, dépendante, périphérique dans un système international néocolonialiste.¹²⁰ Face au poids du néocolonialisme, les relations internationales de l'Afrique se limitent seulement l'impérialisme et à la philanthropie comme les colonisateurs aiment bien le dire.

Dans le système international, l'Afrique n'est présente que de nom car elle n'a aucun poids dans l'économie internationale malgré ses nombreuses richesses en matières premières. Les leaders africains se sont rendu compte qu'il y a une injustice dans le système économique mondial c'est pour cela qu'ils ont opté pendant un bon moment pour le développement des stratégies unilatérales qu'à l'union continentale qui ne leur permet pas de s'affirmer dans les organisations mondiales. Dans les organisations comme l'ONU et l'OMC, la voix de l'Afrique reste muette car elle ne

¹¹⁹ Maurice VAISSE, **Les relations internationales depuis 1945**, Ed. ARMAND COLIN, Paris, 2011, 2013, pp. 206.

¹²⁰ Amin SAMIR, **Le développement inégal**, Ed. De Minuit, Paris, 1973, p. 231.

participe pas aux grandes décisions donc elle ne fait que subir les décisions prises par les pays riches du monde. Sur le plan continental, l'OUA ou l'UA d'actuelle n'a pas pu donner à l'Afrique une bonne image à l'extérieur car les dirigeants africains n'ont pas la même vision dans cette union. Chaque État court derrière ses intérêts égoïstes oubliant les objectifs de l'organisation. Ces manières d'agir ont provoqué une division au sein même de l'Organisation de l'Unité Africaine. La désunion des dirigeants africains a poussé les pays détenteurs de pétrole de l'Afrique à s'orienter vers les organisations internationales comme l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) créée en 1960 et l'Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole (OPAEP) créée en 1968.¹²¹ C'était un déséquilibre total pour les États africains qui recherche la voie du développement dans la période d'acquisition de leurs indépendances.

En outre depuis la création de l'ONU en 1945 jusqu'aujourd'hui rien n'est à l'amélioration en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier puisque tout le continent à l'exception de l'Afrique du Sud est toujours classé en dernière position des pays du Sud. Les problèmes d'insécurité et d'instabilité politique demeurent encore des questions sensibles sur le continent en passant par la pauvreté grandissante des populations. Donc les leaders africains doivent supporter les ingérences qui s'imposent à tout État, au Sud plus qu'au Nord, sachant qu'au sein du sud, la place de l'Afrique est des plus vulnérables.¹²² Tout ce qui représente des difficultés pour l'Afrique comme la culture, la langue, la socialisation ou l'économie de même que les réseaux d'échanges, les marchés et les monnaies sont favorables aux ex-puissances colonisatrices. Dans ce cadre les liens laissés par les ex-colonisateurs sont variables en Afrique parce qu'ils sont étroits entre la France et ses ex-colonies francophones qu'entre les autres ex-colonisateurs comme la Grande-Bretagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique et l'Espagne et leurs ex-colonies. Toutefois ces liens sont toujours utilisés principalement dans les domaines commerciaux, financiers, et techniques surtout en faveur des métropoles. Alors les instabilités observées çà et là

¹²¹ Pascal CHAIGNEAU, **Dictionnaire des relations internationales**, Ed. ECONOMICA, Paris, 2001, p. 461.

¹²² Frosin CONSTANTIN, "Les relations internationales", **Afrique contemporaine**, n° 178, 1996, p. 235.

en Afrique occasionnent les interventions des ex-colonisateurs dans l'orientation des politiques africaines de manière plus active et pour tant ce n'est pas pour l'apport des solutions adéquates mais pour l'accentuation des divisions pour mieux régner. De plus en parallèles aux politiques gouvernementales des pays riches, les entrepreneurs privés contrôlent la production et l'échange des biens et des services dans les pays pauvres en général et en Afrique de l'Ouest en particulier. Dans un tel cercle vicieux ce sont les populations qui s'en lisent d'avantages dans la pauvreté. De plus la mauvaise gouvernance des pays africains par leurs dirigeants a accentué la dépendance politique, économique, financière, commerciale, et technologie de l'Afrique. Les pays africains ont été obligés d'entreprendre des programmes d'ajustement structurel (PAS) et de se conformer aux conditionnalités parfois défavorables du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale.

Plusieurs facteurs freinent l'intégration de la CEDEAO : les faiblesses internes et externes empêchent la Communauté à atteindre ses objectifs. L'inefficacité des dirigeants africains, les interventions des pays riches dans les affaires internes des États et la continuité de la domination coloniale sous d'autres formes sont des preuves palpables qui soutiennent notre vision. Pour Boutros B. GHALI, la répartition discriminatoire des aides des pays riches aux pays pauvres et d'autres stratégies peuvent stimuler ou saboter les initiatives locales des pays africains.¹²³ Le clientélisme international a trouvé dans le continent africain un terrain favorable à telle enseigne que certaines anciennes métropoles jouent le rôle de patrons de réseaux reproduisant à peu près le schéma colonial.¹²⁴ Dans ce contexte comme exemple la présente de la France n'est plus à démontrer. Elle a conservé les relations historiques coloniales pour toujours avoir les moyens par l'extraction des ressources naturelles de l'Afrique pour assurer son développement afin de se faire une place sur le plan international.

¹²³ Boutros B. GHALI, **op.cit.**, p. 208.

¹²⁴ Godefroid Kangudie MANA, **L'Afrique va-t-elle mourir?**, Ed. Karthala, Paris, 1993, p. 44.

La dévaluation de la monnaie du Franc CFA en 1990 en Afrique de l'Ouest dans les pays francophones partageant cette monnaie et la crise économique de 1980 ont fragilisé une fois de plus l'économie africaine en l'excluant presque dans le commerce international. Si actuellement le développement de l'Afrique piétine encore c'est qu'il n'a pas des conditions minimales pour son insertion dans les nouvelles règles qui régissent les relations internationales dans les domaines économiques et commerciaux donc elle se trouve désorienter et marginaliser. Comme la pauvreté suscite presque toujours les instabilités et la criminalité de tout genre donc l'Afrique s'est faite la championne dans ce domaine qui ne fait que la nuire. En outre, les accords signés entre les pays occidentaux et les pays d'Afrique Caraïbes et Pacifiques (ACP) ne sont rien d'autre que la reconduite de la thèse néo-dépendantiste fondée sur l'émergence d'un nouveau mode de domination dans lequel les États occidentaux ne s'imposent plus directement mais agissent par le recours aux intermédiaires que sont les organisations internationales, principalement onusiennes.¹²⁵

A la fin de la conférence Berlin (Allemagne) qui a eu lieu entre 1884 - 1885, les puissances coloniales ont pris la décision de se partager l'Afrique. Ainsi l'Afrique a été fragmentée en de petits États conformément aux vœux de ces puissances. L'Afrique venait ainsi de rompre de son traditionnel règne par royauté pour la composition des États dirigés par ces puissances. Ce partage du continent africain constitue l'un des problèmes qui rend difficile l'unité africaine. Dans la conférence d'Addis-Abeba (Éthiopie) en 1963 pendant la création de l'OUA, les Chefs d'États et de Gouvernements africains ont approuvé les décisions de la conférence de Berlin. C'est alors que l'ex-président malien affirmait : « l'unité africaine exige de chacun de nous le respect intégral de l'héritage que nous avons reçu du système colonial, c'est-à-dire le maintien des frontières actuelles de nos États respectifs ». Cela démontre combien de fois les dirigeants africains voulaient conserver les frontières tracées par les colonisateurs parce qu'ils se sont rendu compte que c'est une question sensible qui pouvait susciter la discorde entre eux. Pour mener à bien les travaux entamés pour la création de l'OUA, il n'y avait pas eu un vrai débat autour de cette question qui toute l'intangibilité des frontières. De même, le traité fondateur de la CEDEAO signé le 28 mai 1975 à Lagos (Nigéria), consent sur l'idée de maintien des frontières car le traité

¹²⁵ Pierre de SENARCLENS, **op.cit.**, p. 132.

ne dit à propos de la question. Alors successivement toutes les intégrations qui ont eu lieu en Afrique n'ont jamais abordé véritablement le sujet des frontières. C'était étonnant que les chefs d'États et de gouvernements africains expriment le désir d'unité africaine sans se rendre compte de l'importance des frontières. Cette négligence fait partir des tares que traîne l'Afrique depuis les indépendances jusqu'à nos jours.

Sachant le rôle que jouent les frontières dans l'économie d'un pays, on ne pouvait pas comprendre pourquoi les dirigeants africains évitaient la question dans leurs conférences. Les frontières engendrent une ligne de partages très importante dans les espaces, une barrière et des contraintes. Elles montrent les limites d'un État même si elles restent des lignes imaginaires dans la vraie réalité. Les pays taillent plus d'importance aux frontières sur les axes routiers pour les recettes des douanes et de contrôle des entrées et des sorties des personnes et des biens. Dans cette optique, les frontières deviennent très indispensables pour un État pour sa stabilité. Les trafics de tous genres entre les États se font à travers les frontières. Selon vision de Hervé THERY, les frontières « sont les résultats des forces exercées sur l'espace par les diverses formes de contrôle territorial ».¹²⁶ De cette affirmation il ressort que la sécurité d'un État dépend en grande partie de ses frontières. Si les contrôles sont bien faits au niveau des frontières, les États seront moins menacés par les troubles de toutes sortes. Mais dans le cas contraire ça sera une grande faiblesse pour un État de ne pas pouvoir assurer les contrôles de ses frontières pour mettre sa population à l'abri des menaces extérieures.

Pour des multiples raisons évoquées plus haut, on peut affirmer que les frontières sont capables d'engendrer des réactions négatives qui se font à la faveur de l'une des faces de ces frontières car elles sont créées pour la volonté d'établir une domination. Donc étymologiquement, le mot frontière a comme racine « front » qui, lui renvoie à la guerre.¹²⁷ Alors on comprend que les frontières peuvent être source de

¹²⁶ Hervé THERY, **L'État et les stratégies du territoire**, Ed. CNRS, Paris, 1995, p. 180.

¹²⁷ Ebrima SALL, **Sénégal : Territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux**, travaux et documents, Ed. CEAN, Dakar, 1992, p. 28.

guerres c'est pour cela qu'on ne peut pas négliger les questions frontalières. Du moment où la vie et la survie d'un État dépendent en grande partie d'elles, les ne devraient pas se laisser prier avant de prendre le sujet au sérieux. C'est incontestable que les organisations même les plus minimales parlent de l'intégrité territoriale mais parfois un débat sérieux ne se fait pas à propos pour éviter les contestations éventuelles. Le constat est criard en Afrique en général avec l'OUA ou l'UA actuelle et la CEDEAO en particulier qui n'ont prévu aucune solution pour des disputes concernant l'intangibilité des frontières. Or le principe d'intangibilité des frontières ne peut en aucune manière favoriser le développement dans la mesure où les frontières coloniales étaient conçues non pas pour le développement mais plutôt pour l'exploitation de l'Afrique.¹²⁸ Donc les frontières héritées par les États africains ne peuvent pas permettre le développement de l'Afrique pour des simples raisons qu'elles étaient mal tracées et suscitent des pourparlers entre les États. Un autre facteur est que certaines populations ont été attribuées à d'autres États d'où elles ne sont pas originaires et cela constitue un véritable casse-tête provoquant des soulèvements ethniques.

Le tracé de façon aléatoire de ces frontières est source de tensions entre États jusqu'à présent dans la plupart des pays en Afrique. Certains ont compris qu'il faut obligatoirement régler ces problèmes de frontières c'est pour cela, ils veulent corriger les erreurs du passé colonial en s'investissant à faire évoluer leur configuration territoriale avec des moyens flexibles. Ces États entreprennent des négociations avec leurs homologues pour reprendre la délimitation des frontières au niveau des parties de leurs territoires qui semblent conflictuelles. Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest pour les pays membres de la CEDEAO, il y a plusieurs exemples de ces démarches des dirigeants qui soutiennent notre affirmation. Parmi ces négociations nous avons les problèmes territoriaux entre le Nigéria et le Cameroun au sujet de la presqu'île de Bakassi, entre le Sénégal et la Mauritanie, entre le Burkina-Faso et le Mali ou encore entre le Bénin et le Niger concernant l'Île de Lété, pour ne citer que ceux-là, constituent de véritables situations qui ne sont pas favorables au développement des pays concernés. Tous les pays membres de la CEDEAO sont

¹²⁸ Hubert KAMGANG, **Au-delà de la conférence nationale pour les États-Unis de l'Afrique**, Ed. Harmattan, Paris, 1993, p. 200.

touchés par l'inexactitude de leurs frontières et le plus souvent de l'absence de bornage pour spécifier les limites de chaque État. Souvent on remarque les bornes limitrophes sont déplacées par les populations dans le but de profiter de la double nationalité. Ce problème avait concerné les populations qui vivent à la frontière Bénino-burkinabé qui bénéficient de la bienveillance des deux États pour vaquer à leurs occupations. Dans ces circonstances on se rend compte que l'intangibilité des frontières reste encore une question fondamentale dans les pays membres de la CEDEAO. Il est difficile voire presque impossible de garantir la paix et la sécurité sans la sécurisation des frontières entre États. De même le développement tant recherché par les pays membres de la Communauté serait un vain mot si les frontières ne sont pas assainies. Il est incontestable que la paix et la sécurité sont des gages sûrs qui favorisent le développement d'un pays.

Par ailleurs, il sera difficile voire presque impossible d'avoir une intégration régionale forte si les États entretiennent encore des querelles frontalières. Déjà s'il n'y a pas de consensus sur un certains nombres de questions qui constituent des sources de divisions des États, l'union ne sera que sur papier et non dans la pratique. Et nous le constatons avec les accumulations d'échecs de la CEDEAO pour atteindre ses objectifs avec près de quarante ans d'existence. Chaque chef d'État est accroché à ses intérêts et son territoire pour ne pas remettre en cause sa souveraineté. Donc en Afrique les frontières sont synonymes d'exclusion, d'égoïsme, d'intolérance, source des conflits, et zone privilégiée de divers trafics même les plus immondes tels que les armes avec la complicité des Chefs d'États, le tout sous la protection des grandes puissances étrangères.¹²⁹ Comme pour se développer aucune question n'est à prendre à la légère, la question de l'intangibilité des frontières aussi en est une qui mérite une attention particulière. Elle sème le doute à la croyance de l'intégration de CEDEAO sachant que lorsqu'un citoyen d'un pays membre immigre dans un autre pays membre, il se sent étranger, on doit encore douter de la portée et la véracité de cette Communauté. Rien ne montre qu'immigrant à des avantages liés à cette intégration dans son pays d'accueil. Cela nous laisse perplexe au sujet de l'existence de cette intégration si elle n'est pas capable d'offrir un minimum d'avantages aux citoyens des

¹²⁹ John IGUE, **Le territoire et l'État en Afrique, les dimensions spatiales du développement**, Ed. Karthala, Paris, 1995, p. 285.

pays membres. Considérant les conflits qui ont eu cours depuis la création de cette Communauté jusqu'à nos jours, on peut dire que les actions de prévention, de gestion et de règlement des conflits ne connaissent pas encore de bon jours car on assiste encore présentement à une grande instabilité dans ses pays membres et la tendance n'est pas encore à l'amélioration.

4- LES INEFFICACITES DE L'INTEGRATION DE LA CEDEAO

Le bilan des intégrations économiques et politiques n'est pas prometteur. La situation économique et les crises politiques n'ont pas trouvé de solutions adéquates. Les populations continuent de vivre dans la pauvreté et les conflits politiques ont refait surface. Depuis les années 2000, les conflits politiques observés en Côte-d'Ivoire et au Mali tout récemment en 2013 sont des preuves tangibles qui témoignent de l'inefficacité des intégrations de la CEDEAO. Ainsi comme la CEDEAO était au début une intégration à caractère économique, donc le premier constat est l'inefficacité de l'intégration économique.

a) L'INEFFICACITE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE

L'objectif premier qui a motivé la création de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est la promotion de la coopération dans le domaine économique entre les pays membres. Les Chefs d'États et Gouvernements ouest africains ont pensé qu'ils pourraient bâtir une économie forte en convergeant leur efforts parce qu'après la première décennie des indépendances la partie ouest africaine était encore en retard sur le plan de développement. Il est évident que sans une économie prospère, le développement restera un vain mot donc c'est dans le but fournir un nouvel élan au développement économique des pays de l'Afrique de l'ouest que l'intégration de la CEDEAO a vu le jour. Les Chefs d'États et de Gouvernements créateurs de la Communauté pensaient avoir une bonne solution pour leurs

indépendances économiques afin de se doter des moyens d'assurer l'émancipation sociale et politique des peuples de l'Afrique de l'ouest. L'idée est bien noble mais la réalisation des objectifs est la plus importante.

L'intégration de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est composée des pays multiples et multiformes de par le niveau de leurs développements, de leurs divergences de visions politiques et enfin par la différence des superficies de chaque pays.¹³⁰ Comme les plus grandes richesses de plusieurs pays africains se trouvent dans leur sous-sol, il est important de prendre en considération la superficie comme une source de développement car, plus un pays est vaste, plus il a la chance d'avoir diverses matières premières utiles pour attirer les investisseurs. Les petits pays qui n'en ont pas assez suffisamment de ressources naturelles sont systématiquement marginalisés. Cela crée un déséquilibre dans le système de fonctionnement de la CEDEAO. Alors près de quarante ans d'existence, l'intégration rencontre toujours plusieurs difficultés qui demeurent encore sans solutions adéquates. Notre intention est d'aborder les problèmes politiques qui ont coordonnés à l'économie c'est-à-dire que l'inefficacité de la CEDEAO dans le domaine politique a directement des répercussions sur l'intégration économique est le vœu des dirigeants ouest africains. On constate que malgré les richesses dont possèdent les pays membres de la CEDEAO, l'indépendance économique pour laquelle l'intégration a été créée, est loin d'être au rendez-vous. Les États de l'Afrique de l'Ouest quémangent encore des aides extérieures pour leur survie. Quand on sait que le développement nécessite la paix et la sécurité alors beaucoup de questions restent à résoudre pour y arriver car la région est encore instable et les peuples vivent dans une insécurité. On n'ignore pas ou on ne balaie pas de revers de main tous les efforts qui ont été consentis dans le but de relever le défi mais malheureusement ils n'ont été efficaces pour renverser la tendance positivement considérant les énormes défis qui attendent encore dans le présent et le futur.

¹³⁰ Charles ZORGBIBE, "Lusaka : The New Face of Pan-Africanism", **African Geopolitics**, n° 3 - 4, (Summer-Fall 2001), pp. 1 - 5.

Alors l'inefficacité de la coopération économique s'explique par le fait que la CEDEAO rencontre toujours des difficultés économiques qui ne lui permettent pas de réaliser ses objectifs. Parmi les pays membres, on classerait d'une part les pays dont la richesse ou l'essentiel des revenus provient des produits de rente tirés des matières premières, il s'agit des pays comme : (le Nigéria, le Ghana, la Guinée Conakry, la Côte-d'Ivoire) dont certains sont bien équipés et ont installé des unités industrielles de transformation grâce à l'exploitation de ces produits de rente ; d'autre part des pays comme le Togo et le Bénin ayant une petite superficie, une population réduites, des ressources minières très limitées et dont les budgets sont basés sur la fiscalité à partir des droits de douanes perçus sur les échanges commerciaux et des services étatiques auprès des citoyens. Ces pays étaient des comptoirs commerciaux pendant la période coloniale et ils ont continué leurs fonctions¹³¹ après les indépendances en fondant leur économie sur la réexportation. Les atouts géographiques permettant au Bénin d'avoir le Nigéria comme voisin frontalier et le Ghana pour le Togo favorisent cette politique commerciale de réexportation. La réexportation dont dépend la richesse de ces pays implique une politique douanière ce qui ne permet pas l'extension d'un marché plus large où il ne serait plus question de garantir leurs avantages fiscaux. Ils préfèrent plutôt continuer à bénéficier de leurs anciennes fonctions en attendant qu'ils se rassurent des avantages d'une appartenance à une coopération économique. Le fait que ces pays s'accrochent aux avantages fiscaux pénalise les pays enclavés qui n'ont pas d'ouverture sur les mers ou les océans. Pour importer leurs produits de l'occident, les pays enclavés sont obligés de faire passer leurs produits par les ports des pays qui possèdent des ports. Une fois les produits arrivés au port, les droits de douanes pour la réexportation coûtent chers mais les pays importateurs n'ont pas de choix. Face à cette situation, on ne comprend plus l'utilité de l'intégration économique entre les pays membres.

En outre les pays désertiques enclavés comme le Niger, le Mali et le Burkina-Faso ne peuvent vivre que par les importations étrangères et les aide internationales, ce qui augmente leur dépendance vis-à-vis des puissances étrangères. Le développement de ces pays semble plus difficile car mis à part les problèmes

¹³¹ Makhtar DIOUF, **Intégration économique: Perspectives africaines**, Ed. NEA, Paris, p. 131.

économiques, il y a aussi ces climatiques. On se souvient encore des grandes sécheresses des années 1973 et de 1988 qui ont considérablement mis à genou ces pays sur les plans agricoles et de l'élevage réduisant ainsi leurs efforts de développement. Jusqu'à présent ces pays traînent encore les séquelles de ces sécheresses. Même si au Niger l'uranium est exploité par la société AREVA, cette exploitation ne contribue en rien à la subsistance de la population nigérienne car le maximum de profit va en France. Pour le Burkina-Faso et le Mali, le coton constitue le principal produit d'exportation or ce sont les acheteurs qui fixent les prix.¹³² Cela ne permet pas à ces pays de jouir pleinement des avantages de cette culture qui constitue la seule ressource exportable. Donc le retard économique et la dépendance vis-à-vis des aides internationales en tant que derniers recours de la politique nationale ne permettent pas à ces pays de soutenir solidement les différents efforts d'intégration régionale de la CEDEAO. Or la participation de chaque pays membre est plus qu'une obligation dans une intégration qui se veut sérieuse.

Dans l'ensemble les problèmes de la CEDEAO proviennent des diverses opinions politiques que chaque dirigeant se fait de cette intégration. C'est vrai que les États membres n'ont pas le même niveau de développement mais cela ne devrait pas être un handicap pour l'épanouissement de l'intégration au contraire ils devraient s'inscrire dans une politique des avantages comparatifs.¹³³ C'est l'absence d'une politique commune pour les activités de la Communauté qui fait qu'elle s'enfonce de plus en plus dans une impasse. Sinon les quinze pays membres forment un grand marché de consommation très favorable au développement économique. L'essence d'une intégration dépendant de l'importance de la complémentarité entre les États membres. Donc plus les membres sont solidaires plus l'intégration a la chance de réussir. Mais malheureusement chaque État membre lute plus pour la subsistance de son État en n'accordant pas grand intérêt à la CEDEAO. De ce fait, il semblerait que « les groupes sociaux les plus influents ne trouvaient pas leur compte dans la mise en place d'un vaste espace régional régi par la même politique économique et monétaire

¹³² OCDE, **Politiques agricoles des non membres de l'OCDE, suivi et évaluation**, 2007, p. 93.

¹³³ Organisation Mondiale du Commerce (OMC), **Comprendre l'OMC**, éd. L'Organisation Mondiale du Commerce, 2011, p. 54.

»¹³⁴. Cette idée fonderait la réticence de certains États membres à s'investir pour l'intégration.

Dans la même lancée, les Programmes d'Ajustement Structurel imposés par les pays donateurs, les institutions financières internationales (Banque Internationale reconstruction et le Développement (BIRD), le Fond Monétaire International (FMI) et autres), suite aux grandes crises qui ont frappé le monde en général et les pays africains dans les années 1980 en particulier, ont provoqué une libéralisation généralisée du commerce et une réduction importante des secteurs publics africains donnant ainsi la force aux secteurs privés dont les promoteurs sont pour la plupart des étrangers. Ainsi les marchés africains se sont ouverts aux produits manufacturés des pays riches. L'incapacité de faire face à la concurrence étrangère a contraint les entreprises locales africaines de d'abandonner leur activités ce qui a aggravé la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des pays riches. Malgré tous les efforts consentis pour le libre-échange entre les pays ouest africains, les échanges commerciaux n'ont pas connu un décollage attendu. La plupart des pays de la CEDEAO continuent d'exporter leurs produits de base vers les pays riches et à importer les produits finis. L'inefficacité de l'intégration politique est un autre problème de la CEDEAO.

b) L'INEFFICACITE DE L'INTEGRATION POLITIQUE

Dans les années 1990, les conflits qui ont lieu dans ses pays membres, ont conduit la CEDEAO à opter pour une intégration politique. Cette option de bâtir une intégration politique a pour objectif de prévenir, de gérer et de régler les différends entre les pays membres. Le continent africain est considéré comme le continent d'avenir¹³⁵ parce que l'Afrique n'est pas encore totalement explorée. Alors pour que cet avenir se concrétise, il faut la paix et la sécurité pour attirer les investisseurs

¹³⁴ Laurent BOSSARD, *Le Nigéria et les perspectives régionales en Afrique de l'Ouest*, Ed. Harmattan, Paris, 1994, p. 95.

¹³⁵ Jean-Pierre FOIRRY, *L'Afrique Continent d'Avenir*, Ed. Ellipses, Paris, 2006, p. 208.

étrangers afin d'installer les industries lourdes pour l'exploitation des ressources naturelles. On sait que l'économie est liée à la politique car ce sont les hommes politiques qui créent les conditions favorables pour faciliter les échanges commerciaux. Depuis l'avènement de la globalisation de l'économie mondiale¹³⁶, les acteurs non étatiques sont montés en puissances parce que les frontières et la souveraineté des États ne sont plus une question d'un seul État. La fluidité de la circulation des personnes, des biens et des capitaux nécessite un bon dispositif des droits de l'homme qui relèvent de la compétence des politiques. Alors l'espace CEDEAO devrait offrir de tels avantages ses pays membres et aux pays tiers. Mais malheureusement en Afrique en général avec l'OUA ou l'UA actuelle, on constate que les États ont du mal à appliquer les décisions des conférences sinon c'est incompréhensible qu'un africain se sente étranger dès qu'il quitte son pays d'origine et en particulier avec la CEDEAO le constat est le même car ce n'est pas facile pour un citoyen quelconque d'aller investir dans un autre pays autre que le sien malgré l'existence d'une politique d'intégration économique. De ce point de vue, il y a un problème d'inefficacité des politiques qui prônent les interpénétrations étatiques.

Après cinquante ans d'indépendances, la politique reste encore un point de discorde en Afrique. Malgré le vent de la démocratie qui a soufflé dans les pays ouest africains vers les années 1990, les droits de l'homme sont très peu protégés par les dirigeants africains qui incarnent la politique des pays respectifs. Or si les droits de l'homme sont bafoués, il est difficile de faire asseoir l'égalité et la légalité qui sont source de stabilité de sociale. On ne peut pas comprendre que tous les États africains veulent se développer mais curieusement ils ne font pas des efforts substantiels pour y arriver. En outre, ce n'est plus possible qu'un pays accède au développement en optant de mener une vie autarcique. Or l'intégration politique ouest africaine souffre de cohésion idéologique parce que chaque État tend à se renfermer de plus en plus sur lui-même. Cela crée une méfiance entre les États membres et réduit les relations de l'intégration de la CEDEAO aux paroles ou aux écrits sur papiers sans suivis et sans application. Pour les intégrations envisagées, on a choisi créer organisations de coopération économique chargées de promouvoir l'unité africaine pour mieux

¹³⁶ Ricardo DAHER, « L'ALBA combat avec succès la globalisation du néolibéralisme », **Alternatives internationales**, Ed. Libération, Montréal, 2008, p. 22.

répondre aux problèmes du continent. Mais il a été fait cas que la souveraineté de chaque État membre sera conservée donc il s'en est suivi que les élans de ces organisations se sont toujours confrontés à la soi-disant souveraineté des États, qui se cachent derrière celle-ci pour violenter leurs peuples.

Pour réussir une intégration, il est préférable de commencer par une intégration économique comme dans le cas de la CEDEAO. Mais l'intégration économique dans les pays socialistes ne connaissent pas de succès comme celle des pays de l'économie libérale. Si l'Union Européenne est considérée comme un modèle réussi d'intégration économique c'est parce qu'au départ les États membres se sont entendus pour commencer l'intégration économique par les secteurs bien précis qui sont le charbon et l'acier dans le cadre de la création en 1951 de la Communauté Européenne de Charbon et de l'Acier.¹³⁷ Lors de la création de la CEDEAO, les États ont ciblé aussi des secteurs spécifiques et précis de l'intégration économique mais le vrai problème se trouve dans leur mauvaise volonté de faire valoir les clauses de l'intégration par une politique nationale. La souveraineté est plus chère pour les dirigeants africains c'est pour cela que la CEDEAO peine à arriver à ses objectifs. Les Chefs d'États et de Gouvernements qui devraient pour la réalisation des objectifs que la Communauté s'est fixée, sont plus préoccupés par les intérêts nationaux que ceux de l'intégration. Il est incontestable que la vraie intégration économique repose sur la volonté politique économique.¹³⁸ Cela veut dire qu'une intégration économique réussie doit obligatoirement passer par une bonne intégration politique. L'intégration politique ne signifie pas la perte de souveraineté au profit d'un quelconque État mais plutôt entre les mains d'une autorité supranationale contrôlée par l'ensemble des États, malheureusement les Chefs d'États et de Gouvernements qui siègent au plus haut niveau de la CEDEAO n'ont pas favorisé l'installation d'un tel système. Ce qui rend la tâche difficile dans la prise des décisions et dans leur application.

¹³⁷ Stéphane LECLERC, **Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes**, Ed. GUALINO, EJA-Paris, 2003, pp. 217 - 223.

¹³⁸ Boutros-Boutros GHALI, **Les difficultés institutionnelles du panafricanisme**, Ed. IUEH, Genève, 1971, p. 208.

Dans la même lancée, certains États ouest-africains, malgré qu'ils soient solidement attachés littéralement à leur souveraineté, ils l'ont purement et simplement abandonnée en ce sens qu'ils sont contrôlés par les institutions internationales et des pays riches sur les plans économique, financier, diplomatique, politique, militaire, voire culturel car avec la mondialisation les pays pauvres sont des spectateurs. La mondialisation et la globalisation ont contribué à l'attribution de statut de pays sujets aux pays pauvres et le statut de pays acteurs aux pays riches. Les pays pauvres ne faisant pas le poids face aux pays riches donc ces derniers ne font que subir les décisions des "grands." Particulièrement, les États africains ne peuvent pas disposer d'eux-mêmes aussi longtemps qu'ils seront sous la domination des pays riches. Bien sûr une intégration digne nécessite que les États membres octroient une partie de leur souveraineté à l'autorité supranationale qui dirige l'intégration. L'intégration économique fait toujours chemin ensemble avec l'intégration politique parce que ce sont les politiques qui fournissent les moyens et mettent en application les décisions émanant de l'intégration. Dans une intégration il y a plusieurs dimensions : économique, monétaire et financière, politique et sociale, culturelle et morale donc l'absence d'une des dimensions crée probablement un déséquilibre. Mais dans le cadre de la CEDEAO, cette coordination entre l'économie et la politique fait défaut. C'est pour cette raison que la CEDEAO traîne encore des tares qui la détournent de ses objectifs. Alors l'intégration économique est impossible sans la volonté préalable d'intégration politique. Ce qui signifie que toute intégration ne peut connaître des beaux jours qu'avec l'engagement politique de ses créateurs. Donc la volonté politique de s'intégrer est le levier de l'intégration économique. A propos d'une intégration multidimensionnelle et générale, YACINE-TOURE B. (1972), déclarait : « Enfin, l'unité africaine ne saurait être fragmentée en "politique" et en "économique". Le concept d'unité englobe des domaines à la fois socio-économiques, politiques et culturels. Poser l'équation de l'unité africaine en terme de "politique d'abord ?" Ou "économique d'abord ?" Est un faux problème. Il ne saurait y avoir d'unité économique sans volonté politique ». ¹³⁹ A cet effet, les Chefs d'États et de Gouvernements africains en général et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier doivent prendre conscience que l'intégration même économique ne serait possible si ces dirigeants continuent de s'accrocher à leur souveraineté aveuglante. Il faut

¹³⁹ Ben YACINE-TOURE, **Afrique : l'épreuve de l'indépendance**, Ed. Flammarion, Paris, 1972, p.136.

forcement une intégration politique solide qui pourra servir de fondation pour une intégration économique.

Les différences politiques des Chefs d'États et de Gouvernements africains ne permettent pas une bonne coordination politique nécessaire pour l'intégration économique.¹⁴⁰ De plus, au sein de l'intégration de la CEDEAO, on remarque que chaque État a sa politique économique autre que celle souhaitée par l'intégration. Cela fragilise les efforts de la Communauté pour la réalisation des objectifs poursuivis par les pays membres. Si la diplomatie de l'économie passe incontestablement par la diplomatie politique, il importe que les dirigeants africains pensent à coordonner leurs efforts dans une même direction pour l'intérêt commun qui fonde l'existence de la CEDEAO. La politique a une place de choix dans les relations internationales donc elle est considérée comme l'élément moteur de toute union. Si elle est bien pratiquée entre les États qui aspirent s'intégrer, il y a la forte chance que cette intégration soit réussie et bénéfique pour les pays intégrés. Au cas contraire ça serait un fiasco de vouloir une quelconque intégration sans prendre en considération dorénavant la qualité des relations politiques qui lient les États. La pauvreté de la quasi-totalité des pays membres de la CEDEAO, a occasionné des divergences politiques qui réduisent de jour en jour la crédibilité de la Communauté vis-à-vis des citoyens des pays membres et semble n'avoir aucun poids sur le plan international. Alors, il faut qu'on envisage un certain nombre de plans plus ambitieux pour corriger les lacunes que trainent actuellement la CEDEAO afin qu'elle ait des beaux jours dans le futur.

C) LES PROBLEMES D'HERITAGES POLITIQUES

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), malgré ses efforts effectués dans le processus du règlement des conflits dans ses pays membres, il y a encore certains problèmes qui demeurent sans solution. Parmi ces problèmes qui règnent encore en maître dans les États membres, on peut pointer de

¹⁴⁰ "The OUA: From Establishment to AU", **The African Economist**, Vol. 4, n° 12, 2003, pp. 7 - 14.

doigt la persistance de l'instabilité politique, l'insécurité grandissante et la problématique liée aux limites frontalières. On remarque que la CEDEAO doit fournir des efforts pour combler des lacunes surtout dans le domaine politique qui est le premier pilier pour aboutir à une véritable intégration. Donc elle a du chemin à faire pour trouver des réponses aux défis qui l'attendent dans le présent et dans l'avenir. Même au niveau plus haut de l'Union Africaine en 2004, la commission avait prévu un cadre plus large dans son "cadre stratégique 2004 - 2007"¹⁴¹ pour une union plus solide qui répond aux aspirations des États membres. Cela nous indique l'importance de prendre en compte simultanément tous les domaines de la vie afin de maintenir l'équilibre du développement.

Le domaine politique reste le point sensible qui semble être difficile à cerner par les créateurs de la CEDEAO. Les dirigeants de cette intégration doivent accepter de sacrifier une partie de leur pouvoir pour donner vie à la Communauté parce que le jeu de l'intégration soit-elle économique se joue par une bonne politique. S'il est vrai que le domaine politique, la paix et la sécurité n'avaient pas préoccupé les pères fondateurs de l'institution¹⁴², il est aussi évident que par la force des choses, la CEDEAO est présentement la seule intégration capable de faire face à une telle situation. Les Chefs d'États et de Gouvernements de l'Afrique de l'Ouest, connaissent très bien les problèmes qui freinent les activités de la CEDEAO. C'est pour dire que les lacunes de la Communauté ne lui sont pas inconnues. Ces problèmes font l'objet de des discussions fréquentes lors des assises par les dirigeants et il ne reste qu'à accompagner les décisions prises dans les différentes assises et conférences par une volonté politique de chaque État membre pour donner un peu plus de vision aux activités menées par l'intégration. Sans la mise en pratiques des décisions, la réalisation des actions serait impossible sinon étouffée par la mauvaise volonté. Par rapport aux défis qui attendent la CEDEAO, elle doit se donner les moyens pour être plus forte et efficace que par le passé pour pouvoir répondre promptement et efficacement dans ses sollicitations. Pour y arriver à cette efficacité, les différents organes de la CEDEAO doivent être nécessairement renforcés pour que chacun joue

¹⁴¹ Cadre stratégique de l'UA 2004 - 2007 prévoit l'amélioration des grands axes concernant les principaux domaines de la vie économique, sociale, politique, environnementale, culturelle, sportive et technologique du continent.

¹⁴² Déclaration du secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohamed Ibn CHAMBAS, lors d'une interview accordée à African Agenda le 25/ 11/ 2005.

effectivement son rôle dans une indépendance totale sans le poids actuel qui implique la prise en otage de l'intégration par les Chefs d'États et de Gouvernements. Cette tendance doit être revue pour attribuer à chaque organe ses devoirs et droits dans leurs actions. Aussi la CEDEAO ne peut atteindre ses qu'en envisageant une intégration globale c'est-à-dire à la fois politique économique, sociale et culturelle. Il importe alors que chaque pays membres accepte d'attribuer ou de concéder une partie de sa souveraineté pour la réussite d'un tel processus capital pour la visibilité de l'intégration. Il est évident que rien de bon ne peut se construire dans l'anarchie c'est pour cela que les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest doivent conjuguer leurs efforts dans une même vision pour l'accomplissement progressif des vœux de l'intégration.

Les problèmes frontaliers peuvent trouver une solution si les États adoptent une approche d'une intégration régionale réelle qui instaure la notion de la vraie Communauté dans le sens des biens communs. C'est vrai qu'une telle démarche n'est pas facile mais s'intégrer c'est faire des sacrifices. De même une attention particulière devrait être accordée au trafic illicite d'armes légères, à l'exploitation illégale des ressources naturelles, à l'enrôlement forcé des enfants dans les conflits armés ou encore au recrutement des mercenaires.¹⁴³ Pour cela le Secrétariat exécutif de la CEDEAO doit mener ses activités par le biais des agents qui le composent, en convergents leurs efforts conformément au protocole relatif aux mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité dans les pays membres pour garantir la stabilité. Donc il importe que la CEDEAO s'efforce de vider les lacunes qui sont d'ordre structurel et conjoncturel qui entravent la bonne marche de ses activités. La Communauté doit lutter sans relâche contre l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance dans chacun de ses pays membres pour éviter de faire du surplace parce que si les problèmes cristaux ne sont pas résolus l'intégration restera dans une répétition des mêmes erreurs. Dans ces dernières années, il y a eu une succession des coups d'états militaires et des violences qui ont mis l'environnement politique en Afrique de l'Ouest dans une situation très critiques et sensibles a toutes éventualités. Actuellement la dégradation de la Sécurité au Nigéria avec les captivités de Boko Haram des jeunes filles élèves montre le tableau

¹⁴³ Communiqué de presse, Conseil de Sécurité de l'ONU / SG 4933ème séance du 25 / 03 / 2004.

sombre que présente la sécurité en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO ne devrait pas attendre les décisions étrangères avant d'intervenir dans ses pays membres en cas de menaces contre la paix ou en cas de rupture de la paix. Elle doit s'efforcer à faire sienne de la notion de l'application de ses propres décisions pour éviter la lourdeur et la lenteur de ses actions. De plus pour mener à bien ses activités, il faut des moyens financiers pour cela les États membres doivent donner leurs cotisations annuelles afin que le budget soit conséquent pour le financement des activités à mener. Alors la Communauté doit chercher d'autres sources pour renforcer ses capacités financières dans le but de participer fréquemment au budget du Secrétariat Exécutif de l'intégration. Ainsi la réussite des objectifs de la CEDEAO passe aussi par la redynamisation des institutions de contrôle et d'arbitrage comme (la Cour de justice, le Parlement, le Conseil économique et social) pour l'application équitable et neutre de ses décisions pour tous sans penchant pour un tel ou autre États membres.

L'Afrique de l'Ouest comptent plusieurs organisations pour des raisons diverses. Ces organisations réduisent l'efficacité de la CEDEAO qui est considérée comme la plus importante en nombre d'États qui la composent. Lorsqu'on sait que pour faire fonctionner une organisation il faut un budget, alors les États doivent faire face aux exigences financières de ces différentes organisations ce qui fait que la CEDEAO n'a pas un budget bien nanti pour mener ses activités efficacement. L'Afrique de l'Ouest compte en elle seule une quarantaine d'organisations régionales qui n'ont pas très souvent les mêmes méthodes de travail et les mêmes objectifs cela provoque plus de division entre les États membres qu'une union car la divergence des politiques dirigeants conduit aux gaspillages des ressources. Donc la présence des autres intégrations régionales en Afrique de l'Ouest suscite une concurrence avec la CEDEAO qui ne peut plus donner le meilleur d'elle-même dans ses actions. Comme ces organisations ne visent pas les mêmes buts que la CEDEAO, leurs méthodes doivent être obligatoirement incompatibles donc il serait plus raisonnable de supprimer les autres organisations pour les conformer de manière adéquate à la CEDEAO afin qu'elle trouve ses lettres de noblesse en répondant efficacement aux exigences de ses États membres. L'absence du sentiment d'une même appartenance est à l'origine des contestations et insécurités transfrontalières en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO doit tout mettre en œuvre pour que ses membres dépassent les

différences de nationalité. On doit alors enseigner surtout à la nouvelle génération qui est la jeunesse que toute l'Afrique est une et que tous ses peuples partagent la même histoire et qu'ils sont naturellement soudés sans différence aucune. Avec une telle démarche, on peut aboutir sûrement au processus de l'unité africaine en général et celle de l'Afrique de l'Ouest en particulier. Rien n'est impossible s'il y a la volonté comme on le dit souvent vouloir c'est pouvoir donc si les Africains veulent vraiment une intégration ou une union, ils ne peuvent y arriver que par leur propre volonté de coopérer franchement.

Pour finir une intégration solide n'implique pas les contingences partisans donc la CEDEAO doit pouvoir supprimer comportement au sein de ses membres pour que la Communauté devienne efficace pour stimuler l'unité africaine tant souhaités par les peuples africains. Dans ce cas il faut favoriser la formation d'une intégration forte où les droits de chaque État membre seront reconnus par tous les autres, c'est-à-dire une intégration assez forte qui doit pouvoir compter sur elle-même en rompant avec la dépendance vis-à-vis des pays riches qui imposent leurs lois par les aides qu'ils apportent au pays pauvres. Cette rupture avec le néocolonialisme permettra de réaliser une vaste et globale intégration, base d'une bonne démocratie, de l'émergence de l'État de droit, du respect des droits de l'homme, de l'unité et du développement du continent africain afin de rompre avec son passé noir. C'est ainsi que nous pensons que l'Afrique toute entière ou l'Afrique de l'Ouest pourra s'afficher positivement sur le plan international pour faire valoir ses ressources naturelles qui ne seront plus achetées à bon marché mais à leur juste prix. Il faut que les pays occidentaux ou les pays riches en général cessent de s'imposer par tous les moyens en Afrique pour sauvegarder leurs intérêts et nous doignons en premier lieu la France pour ce qui concerne les pays de l'Afrique de l'Ouest. Les institutions internationales comme l'ONU, la BIRD, l'OMC et le FMI pour ne citer que celles-là doivent prendre en considération les aspirations de tous les pays du monde dans leurs décisions pour cesser de faire la politique des pays riches en défaveur des pays pauvres.

CONCLUSION

Après l'étude de la CEDEAO et de sa mission pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits politiques en Afrique de l'Ouest depuis sa création jusqu'à nos jours, il importe d'apprécier ses missions. Cette appréciation de ses missions permettra de situer les responsabilités concernant ses réussites et ses échecs. Pour cela, une critique du système s'impose. Déjà à la création de la CEDEAO son rôle traditionnel était de chercher des réponses aux problèmes économiques. Mais dans les années 1990, les crises politiques observées au Libéria, en Sierra-Léone, en Guinée-Bissau et en Guinée-Conakry ont poussées les Chefs d'États et de Gouvernements membres de la CEDEAO à opter pour une intégration à la fois économique et politique. L'objectif de cette intégration politique est d'assurer la paix et la sécurité au sein de ses pays membres. En 1990, quelques temps après l'élargissement de sa compétence, la CEDEAO a fait ses preuves dans ses différentes interventions de maintien de la paix dans la sous- région. Déjà, par le biais de l'ECOMOG, elle est intervenue dans les pays en conflits comme le Libéria, la Sierra-Léone, la Guinée-Bissau et la Guinée-Conakry pour le maintien de la paix et de la sécurité. Ces premières missions ont été une réussite car elle a pu ramener la paix dans ces pays. Néanmoins depuis les années 2000 avec les crises ivoiriennes et maliennes surtout, on doute de l'efficacité de l'institution à faire face à sa mission de prévention de gestion et de règlement des conflits au sein de ses pays membres. Si on admet que la CEDEAO a des acquis dans le règlement des conflits ethniques, elle a des échecs dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits politiques, économiques et religieux. Ces échecs proviennent des décisions infructueuses des chefs d'États et de gouvernements des pays membres souvent absorbées par l'ingérence des pays occidentaux dans la mise en œuvre des politiques de la CEDEAO. Ils se traduisent aussi par les incompétences notoires des dirigeants eux-mêmes à reprendre en main leur propre destinée et à faire face aux problèmes de leurs États respectifs.

La CEDEAO est le résultat de l'échec de plusieurs autres intégrations intergouvernementales qui ont été créées à la veille et au lendemain des indépendances de plusieurs pays subsahariens. Les premières intégrations se sont butées aux énormes problèmes qui existaient dans cette époque d'immaturité des dirigeants africains. Ils venaient de prendre les destinées de leurs pays respectifs en main mais sans expérience de gestion des affaires administratives. L'inexpérience et le manque des plans de développement ont signé la disparition des premières organisations en Afrique de l'Ouest. Alors la création de la CEDEAO avait suscité beaucoup d'espoir pour ses pays membres conscients des échecs précédents. On pourrait dire qu'en 1975, les dirigeants africains ont gagné plus de maturité pour bâtir une intégration noble et digne de ses missions. Malheureusement, elle avait aussi les signes annonciateurs des déboires comme les anciennes. Il s'en est suivi qu'elle n'est qu'à l'image à quelques différences près des autres intégrations défunctes qu'elle était censée surpasser dans sa mission. Bien sûr au début son objectif était d'assurer une intégration purement économique. Mais elle n'est pas arrivée à trouver des solutions aux problèmes préoccupants qui existaient pour favoriser le décollage du développement de ses pays membres.

Les vrais problèmes des pays de l'Afrique de l'Ouest, spécifiquement, sont les guerres, les révoltes, les tensions, les conflits frontaliers, l'insécurité et la mauvaise gouvernance. Il faut souligner que ces problèmes ont des origines diverses car ils sont différents les uns aux autres. Certains proviennent de l'histoire des peuples, par contre d'autres sont liés aux citoyens d'un même pays assoiffés du pouvoir donc luttent par tous les moyens pour le conquérir. De même il n'exclut pas qu'il y ait aussi d'autres sources de tensions liées à la mauvaise répartition des richesses d'un pays ou encore liées à l'exclusion d'une ethnie ou plusieurs à la participation de la gestion des affaires publiques. De toutes les façons, les mésententes internes ont été pour la plupart des raisons des conflits. Il n'en demeure pas moins qu'il ait des conflits qui tirent leurs origines des facteurs extérieurs tels que les ingérences dans la politique de la CEDEAO par les puissances étrangères surtout celles occidentales dont à la première enseigne se trouve la France. Elle maintient toujours une pression sur ses anciennes colonies pour sauvegarder ses intérêts. Ainsi, la CEDEAO ne souffre pas seulement des problèmes internes mais ceux externes semblent être pesants sur l'intégration au point de semer

des discordances dans la prise et l'application des décisions de la Communauté par les Chefs d'États et de Gouvernements de l'intégration. Les dirigeants africains sont obligés de faire la volonté des donateurs pour continuer de bénéficier de leurs dons. Les priorités de la CEDEAO ont été abandonnées car pour se maintenir aussi longtemps au pouvoir, il faut avoir le soutien des puissances étrangères en contrepartie, ils doivent exploiter aussi longtemps qu'ils le veulent les ressources du pays sponsorisé. Tous ces problèmes combinés ont mis la CEDEAO dans un gouffre.

Ainsi, excepté la guerre au Libéria, en Sierra-Léone, et Guinée-Bissau où la CEDEAO s'était sérieusement impliquée avec le soutien de la Communauté Internationale, elle a fait montre de médiocrité dans le règlement de plusieurs conflits politiques dans ses pays membres. C'est vrai que ces dernières années elle accorde une attention particulière aux problèmes politiques de la sous-région à travers la lutte contre la criminalité transfrontalière et le trafic des stupéfiants de tous ordres et des armes légères pour garantir un tant soit peu la sécurité pour la libre circulation des personnes et des biens. Ses exploits s'étendent aussi dans le règlement des crises de la Guinée Conakry et du Togo où elle a pu apaiser les tensions pour ramener le calme. Pour Mohamed Ibn Chambas, l'ancien secrétaire exécutif de la CEDEAO, le domaine politique n'avait pas été la préoccupation des dirigeants créateurs de l'intégration donc s'ils l'avaient prévu, selon lui toujours, elle pourrait anticiper les conflits inter-états ou internes et faciliterait dans la même lancée la médiation entre les parties en guerre. Mohamed Ibn Chambas reconnaît que certains conflits sont restés sans solution adéquates et que toutefois, la CEDEAO a relevé le défi en leur faisant face.¹⁴⁴ Alors il ressort que les premières missions de la Communauté ont été fructueuses voire les résultats enregistrés. Même si certains problèmes n'ont pas eu de solutions, on peut affirmer qu'aucune œuvre humaine n'est jamais parfaite pour atteindre la totale perfection. Si on considère les problèmes laissés pour compte sous cet angle, l'intégration n'est pas encore coupable de beaucoup de léthargies.

Par ailleurs, on constate que le pan qui a motivé la création de la Communauté, c'est-à-dire le domaine économique n'a pas connu des beaux jours. L'intégration de la

¹⁴⁴ Cornelius ADEDZE, **African Agenda**, interview accordée en 2005.

CEDEAO n'a pas permis à ses pays membres de connaître un développement économique. L'intégration économique à laquelle les dirigeants ouest-africains aspiraient, est fondée sur une base erronée parsemée des symptômes d'échecs dès lors. Elle se présente simplement comme un élargissement des marchés nationaux permettant aux pays côtiers ayant des ports de fixer des taxes aléatoires aux importations des pays enclavés. La véritable intégration devrait être globale avec le sens de la prospérité partagée entre les pays membres. De même la coopération économique globale que les dirigeants africains ont désiré ne peut émaner que d'une intégration politique et culturelle revêtant une forme que les États ouest-africains ne sont pas disposés à consentir.¹⁴⁵ Normalement une intégration réussie doit passer par un abandon d'une partie de la souveraineté des États à la une institution supra-étatique comme la CEDEAO, qui prendrait la responsabilité et l'autorité de gérer tous les États, en orientant leurs politiques et leurs économies pour un développement durable. Mais les Chefs d'États et de Gouvernements subsahariens accrochant à leur souveraineté, prônent l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et font de la non-ingérence dans les problèmes internes de leur État un principe primordial qu'ils défendent de toute leur énergie dans diverses organisations. Les premières erreurs qui provoquent l'enlisement des organisations panafricaines demeurent les traités qui à chaque fois réitèrent d'anciens principes de la période de la balkanisation de l'Afrique et des exigences coloniales qui ne sont que des freins de nos jours au développement du continent africain en général et de l'Afrique de l'Ouest en particulier. L'héritage colonial continue d'être un grand poids contre l'épanouissement des pays colonisés. De plus, la mondialisation a engendré d'énormes problèmes d'injustice qui sont devenus très préoccupants de nos jours car les inégalités socioéconomiques à l'échelle planétaire ont pris une allure grandissante de même les pays riches n'ont plus aucune pitié à exploiter les pays pauvres. La mondialisation a remis en cause l'autodétermination interne et externe des peuples en détournant l'influence de l'État-nation sur les plans économique, politique et culturel. Dans la même lancée on constate que les colonisateurs n'ont pas quittés leurs colonies et les contrôlent économiquement.

¹⁴⁵ Edmond Kwam KOUASSI, **op.cit.**, p 307.

Dans ces circonstances, la seule porte de sortie pour la CEDEAO, si elle veut véritablement atteindre ses objectifs, surtout en matière politique, est de miser sur une sensibilisation pour la prise de conscience accompagnée par une volonté politique de ses dirigeants à respecter les décisions de l'institution en les mettant efficacement en application. Elle doit renforcer et soutenir la démocratie dans ses États membres, renforcer les mesures de lutte contre les diverses sortes de trafics (drogue, armes légères, enfants) et la criminalité transfrontalière. Le manque de volonté dans l'application des protocoles d'accord, l'inefficacité des structures chargées de coordonner les activités de la Communauté, l'instabilité politique et les crises économiques condamnant les citoyens à la pauvreté sont autant de problèmes que la CEDEAO devra s'atteler à résoudre pour l'épanouissement des populations de ses États membres. Considérant que l'ethnicité devient de plus en plus une source de division et de contradiction, alors les législations des pays membres doivent désormais octroyer les chances égales dans tous les domaines aux citoyens. S'il est incontestable que la ressource humaine reste le principal acteur de développement, il est obligatoire que chacun ait son mot à dire sur les questions de son pays. On ne doit pas marchander les efforts dans ce sens pour ceux qui croient vraiment à l'intégration, au développement et à l'unité africaine.

BIBLIOGRAPHIE

- **Documents Officiels et Rapports :**

- 1- Charte de l'OUA du 25 mai 1963, Addis-Abeba (Éthiopie).
- 2- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples 1981, Nairobi (Kenya).
- 3- Charte des nations unies du 26 juin 1945, San Francisco.
- 4- Constitution du Bénin du 11 décembre 1990, Cotonou.
- 5- Convention portant création de l'organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal signée à Nouakchott (Mauritanie), le 11 mars 1972, consulté le 13 novembre 2014, <http://www.fao.org/docrep/w7414b/w7414b08.htm>
- 6- Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Paris.
- 7- Différend frontalier (Bénin/Niger), arrêt, Cour Internationale de Justice (C.I.J.) Recueil 2005, 127p. Consulté le 4 novembre 2014, <http://www.icj-cij.org/docket/files/125/8228.pdf>
- 8- Martin Chungong AYAFOR et alii, rapport du groupe d'experts constitué en application du paragraphe 19 de la déclaration 1306 du Conseil de Sécurité concernant la Sierra-léone, S/2000/1195, 2000, 84 p.
- 9- OCDE, **Le régionalisme et le système commercial multilatéral**, Ed. OCDE, Paris, 2003, 193 p.

- 10- OCDE, **Politiques agricoles des non membres de l'OCDE**, suivi et évaluation, 2007, 217 p.
- 11- Organisation Mondiale du Commerce (OMC), **Comprendre l'OMC**, éd. L'Organisation Mondiale du Commerce, 2011, 111 p.
- 12- Profil de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Ed. Abuja, 1978, 11 p.
- 13- Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 entré en vigueur le 23 mars 1976.
- 14- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 entré en vigueur le 3 janvier 1976.
- 15- Sahara occidental, avis consultatif; Cour Internationale de Justice (C.I.J.) Recueil 1975, 145 p., consulté le 3 novembre 2014, <http://www.icj-cij.org/docket/files/61/6195.pdf>
- 16- SECK Jacqueline, Moratoire ouest-africain sur les armes légères : Consultations de haut niveau sur les modalités de la mise en œuvre du PCASED, Rapport des réunions tenues par les experts et les organisations de la société civile, Bamako, (Mali), 1999, 72 p.
- 17- Traité de la CEDEAO du 28 mai 1975 à Lagos (Nigéria).
- 18- Traité révisé de la CEDEAO du 11 juin 2006 à Abuja (Nigéria).

- **Ouvrage :**

- 1- ARBOUSSIER G., **L'Afrique vers l'Unité**, Ed. St Paul, Paris, 1962, 132 p.
- 2- AYISSI A. N., **Lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest**, Ed. UNIDIR, Paris, 2003, 137 p.
- 3- BUNDU A., «la CEDEAO et l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest», **Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest**, Ed. Karthala, Paris, 1996, 384 p.
- 4- BAULIN J., **la politique africaine d'Houphouët Boigny**, Ed. Harmattan, Paris, 1980, 183 p.
- 5- BOSSARD L., **Le Nigéria et les perspectives régionales en Afrique de l'Ouest**, Ed. Harmattan, Paris, 1994, 195 p.
- 6- BOURGES H. et WHAUTTIER C., **les 50 Afrique**, Ed. Seuil, T1, Paris, 1967, 440 p.
- 7- CHAIGNEAU P., **Dictionnaire des relations internationales**, Ed. ECONOMICA, Paris, 2001, 592 p.
- 8- COUTURE J. et COURTOIS S., **Regards philosophiques sur la mondialisation**, Ed. Presses de l'Université, Québec, 2005, 230 p
- 9- DEFARGES P. M., **L'ordre mondial**, Ed. ARMAND COLIN, Paris, 1998, 180 p.
- 10- DEYON P., **Régionalismes et régions dans l'Europe des quinze**, Ed. Bruylant, Paris, 1997, 158 p.

- 11- DIOUF M., **Intégration économique: Perspectives africaines**, Ed. NEA, Paris, 1984, 270 p.
- 12- DUSSEY R., **Pour une paix durable en Afrique**, Ed. Bognini, Abidjan, 2002, 313 p.
- 13- FOIRRY J. P., **L'Afrique Continent d'Avenir**, Ed. Ellipses, Paris, 2006, 285 p.
- 14- GHALI B. B., **Les difficultés institutionnelles du panafricanisme**, Ed. IUEH, Genève, 1971, 322 p.
- 15- GHERARI H., **Les Organisations Africaines**, Ed. CNRS, Paris 1989, 462 p.
- 16- GIS-GEMDEV, **L'intégration régionale dans le monde, Innovations et ruptures**, Ed. KARTHALA, Paris, 1994, 305 p.
- 17- GAUDUSSON J. B. et alii, **Constitutions africaines publiées en langues française**, Ed. Flammarion, Paris, 1997, 252 p.
- 18- HIRSH J., **Sierra-Leone: Diamonds and the struggle for Democratic**, Ed. International Peace Academy Occasional Paper Series, Freetown, 2001, 98 p.
- 19- IGUE J., **Le territoire et l'État en Afrique, les dimensions spatiales du développement**, Ed. Karthala, Paris, 1995, 285 p.
- 20- KAMGANG H., **Au-delà de la conférence nationale pour les États-Unis de l'Afrique**, Ed. Harmattan, Paris, 1993, 256 p.

- 21- KODJO E., **Et demain l'Afrique?**, Paris stock, 1985, 186 p.

- 22- KOUASSI E. K., **Les organisations internationales africaines**, Ed. Berger-Levrault, Paris, 1987, 479 p.

- 23- LECLERC S., **Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes**, Ed. GUALINO, Paris, 2003, 279 p.

- 24- MACLEOD A. et O'MEARA D. **Théories des relations internationales, contestations et résistances**, éd. Athéna, Paris, 2010, 661 p.

- 25- MANA G. K., **l'Afrique va-t-elle mourir?**, Ed. Karthala, Paris, 1993, 44 p.

- 26- MAUREL M., **Régionalisme et désintégration en Europe centrale et orientale**, Ed. CNRS, Paris, 1998, 231 p.

- 27- MEREDITH M., **The State of Africa - A History of fifty Years of Independance**, Ed. Free Press, London, 2006, 784 p.

- 28- MOUSTAPHA B., **Les régimes militaires africains**, Ed. Publisud, Paris, 1984, 129 p.

- 29- NEME J., **les organisations économiques internationales**, Ed. PUK, Paris, 1974, 210 p.

- 30- RIOUX J. S. Et FOREST D., **Causes et motivations de la guerre civile au Libéria (1989 – 1997)**, Ed. Institut des hautes études internationales Université Laval, Québec, 2004, 61 p.

- 31- SALL E., **Sénégal : Territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux**, Travaux et documents, Ed. CEAN, Dakar, 1992, 28 p.
- 32- SAMIR A., **Le développement inégal**, Ed. De Minuit, Paris, 1973, 298 p.
- 33- SENARCLENS P., **Critique de la Mondialisation**, Ed. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 2003, 145 p.
- 34- TAYLOR C., **Multiculturalisme: Différence et Démocratie**, Ed. Aubier, Paris, 1994, 142 p.
- 35- TEVOEDJRE A., **La pauvreté, richesse des peuples**, Ed. Ouvrières, Paris, 1978, 286 p.
- 36- THERY H., **L'État et les stratégies du territoire**, Ed. Flammarion, Paris, 1995, 180 p.
- 37- TENIER J., **Faire la paix dans les régions du monde**, Essai sur le rapprochement des peuples, Ed. Le HARMATTAN, Paris, 2008, 193 p.
- 38- VAISSE M., **Les relations internationales depuis 1945**, Ed. ARMAND COLIN, Paris, 2011, 2013, 302 p.
- 39- WADE A., **Un destin pour l'Afrique**, Ed. Karthala, Paris, 1989, 185 p.
- 40- YACINE-TOURE B., **Afrique : l'épreuve de l'indépendance**, Ed. Flammarion, Paris, 1972, 199 p.

- **Articles :**

- 1- ARKOUN Mohammed, «Trente années d'Afrique» **Afrique contemporaine**, n° 169, 1992, 251 p.
- 2- BANGOURA Dominique, "La Guinée face aux rebellions au sud de son territoire", **Afrique contemporaine**, n° 200, 2001, 58 p.
- 3- BOIDRAS Catherine et EVEN Claudine, « la démocratisation en Afrique subsaharienne », **Jeune Afrique**, n° 1555, 1990, 22 p.
- 4- BORELLA François, " Le régionalisme africain et l'Organisation de l'Unité Africaine", volume 9, 1963, 1061 p.
- 5- BORELLA François, " Le régionalisme africain en 1964", volume 10, 1964, 1782 p.
- 6- CHEMILLIER-GENDREAU Monique, « Portée et limite de l'ingérence humanitaire en Afrique », **Afrique contemporaine**, n° 180, 1996, 229 p.
- 7- CONSTANTIN Frosin, "Les relations internationales", **Afrique contemporaine**, n° 178, 1996, 335 p.
- 8- DAHER R., « L'ALBA combat avec succès la globalisation du néolibéralisme », **Alternatives internationales**, 2008, 22 p.
- 9- DAHMANI Abdelaziz, «Touareg le sommet de la dernière chance?», **Jeune Afrique**, n° 1551, 1990, 38 p.
- 10- DIALLO Karfa Sira, "la lutttes des élites africaines", **Jeune Afrique**, n° 1593, 1991, 32 p.
- 11- DIOH Tidiane, « guerre et paix en Casamance » , **Jeune Afrique l'intelligent**, n° 2166, 2002, 35 p.

- 12- DOZON Jean-Pierre, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno-nationalisme » **Politique africaine**, n° 78, 2001, 76p.

- 13- ELLIS Stephen, « Les guerres en Afrique de l'Ouest », **Politique africaine**, n° 198, 2001, 67 p.

- 14- GAUDUSSON Jean Bois, Arrêt n° 95 - 05 du 5 septembre 1995, Journal Officiel de la république du Niger, **Afrique contemporaine**, n° spécial, 1996, 282 p.

- 15- GAUDUSSON Jean Bois, Arrêt n° 1 CH. CONST du 9 décembre 1993, Journal Officiel de la république de Côte-d'Ivoire du 20 décembre 1993, **Afrique contemporaine**, n° spécial, 1996, 332 p.

- 16- GAULME François, l' « ivoirité »: recette de la guerre civile » **Jeune Afrique**, n° 3943 mars 2000, 422 p.

- 17- GOMGNIMBOU Michel K., “Intervention de l'Ecomog en Côte d'Ivoire : Armes et moyens logistiques prêts à Bouaké”, consulté le 23 avril 2014, <http://news.abidjan.net/h/388412.html>

- 18- GONIDEC Pierre François, “démocratie et développement “, Colloque organisé par la fondation « paix et Développement », Dakar, **Revue Afrique**, 1993, 23 p.

- 19- L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques de France (INSEE), De quoi l'indépendance énergétique est-elle le nom ? Courte réflexion géographique, consulté le 2 mai 2014, <http://geoposvea.hypotheses.org/164>

20- RAOUL-DANDURAND Claire, « La résolution du conflit touareg au Mali et au Niger », Ed. Montréal (Québec) Canada, 2002, 31p, http://www.gitpa.org/Dvd/pj/TOUAREG/TouaregC4_1.pdf

21- ‘‘The OUA: From Establishment to AU’’, **The African Economist**, Vol. 4, n° 12, 2003, 29 p.

22- VIRCOULON Thierry, « prévention des crises et promotion de la paix », **Afrique contemporaine**, n° 180, 1996, 363 p.

23- ZORGBIBE Charles, ‘‘Lusaka : The New Face of Pan-Africanism’’, **African Geopolitics**, n° 3 - 4, Summer-Fall 2001, 44 p.

- **Journaux:**

- 1- ADEDZE Cornelius, African Agenda, interview accordée en 2005.
- 2- Express Union, ‘‘L’accord d’Accra I sur la Cote d’Ivoire’’, <http://www.atangana-eteme-emeran.com/spip.php?article145>
- 3- France24, ‘‘Le MNLA déclare l’indépendance du nord du Mali’’, consulté le 6 novembre 2014, <http://www.france24.com/fr/20120406-rebelles-touaregs-mnla-independance-nord-pays-mali-azawad/>
- 4- Le Monde.fr, « **Qu’est-ce que la cédéao ?** » consulté le 12 octobre 2014, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/09/06/qu-est-ce-que-la-cedeao_1756007_3212.html
- 5- L’OBS/Monde, ‘‘Les coups d’états en Afrique’’, consulté le 6 novembre 2014, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20030716.OBS3645/les-coups-d-etat-en-afrique.html>

- 6- Seneweb.com, « L'Écomog, bras armé de la Cédéao », consulté le 5 novembre 2014, http://www.seneweb.com/news/Afrique/l-ecomog-bras-arme-de-la-cedeao_n_39196.html

• **Sources Électroniques :**

- 1- CEDEAO, Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest, consulté 12 avril 2014,
<http://www.uneca.org/fr/oria/pages/cedeo-communaute-economique-des-etats-de-lafrique-de-louest>
- 2- DESJEUX Bernard et BEZAT Jean-Michel, « L'uranium du Niger où est le problème », consulté le 20 avril 2014,
http://bernard.desjeux.free.fr/article.php?id_article=176
- 3- Economic Community of West African States (ECOWAS), consulté le 16 mai 2014,
<http://www.uneca.org/oria/pages/ecowas-economic-community-west-african-states-0>
- 4- ECOWAS Community Court of Justice, consulté le 5 mai 2014,
<http://www.courtecowas.org/>
- 5- GALY Michel, « La guerre au Mali est loin d'être finie », consulté le 22 avril 2014,
<http://www.mediapart.fr/journal/international/dossier/notre-dossier-mali-guerre-et%20crises>
- 6- LA CEDEAO - Espace Economique Francophone, consulté le 12 mai 2014,
<http://www.espace-economique.francophonie.org/CEDEAO.html>
- 7- Le Monde.fr, « Qu'est-ce que la Cédéao ? », consulté le 8 avril 2014,

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/09/06/qu-est-ce-que-la-cedeao_1756007_3212.html

- 8- MOUNKAILA Harouna, “Espace frontalier et appropriations territoriales: jeux et enjeux autour de l’île de Lété (Niger)”, consulté le 16 novembre 2014, <http://com.revues.org/5895>

- 9- Organisation-CEDEAO, consulté le 14 avril 2014, <http://www.operationspaix.net/2-organisation-cedeao.html>

- 10- Reporteurs Sans Frontières, « Prédateurs-Boko Haram, groupe islamiste », consulté le 23 avril 2014, <https://fr.rsfs.org/predator-boko-haram-groupe-islamiste,44520.html>

- 11- SEVERINO Jean-Michel, « Le barrage de Manantali », Ed. Issn, 2009, 52 p. , <http://www.oecd.org/countries/senegal/44665007.pdf>

- 12- TOURE Lula Amadou, « La Nouvelle vie de l’ex-président malien ATT à Dakar », consulté le 22 avril 2014, <http://www.slateafrique.com/100221/mali-senegal-att-dakar-exil>

CARTE DES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO



Source : Encarta, www.google.fr, consulté le 15 juillet 2014.



BIOGRAPHIE

I- ETAT CIVIL

NOM	: ISSAKA
PRENOM	: Awali
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	: 01/01/ 1984 à Sèmèrè
SEXE	: Masculin
SITUATION MATRIMONIALE	: Célibataire sans enfant
NATIONALITE	: Béninoise
PROFESSION	: Étudiant
ADRESSE	: BP 1046 Cotonou/Bénin
Tél	: +905310892873/+22997319683
EMAIL	: issakaawali@yahoo.fr

II -FORMATIONS ET DIPLOMES

Études universitaires :

2012- 2014 – Master en relations internationales dans l’Université de Galatasaray (GSU) à Istanbul/ Turquie

2010- 2011-Maîtrise en géographie humaine et économique dans l’Université d’Abomey-Calavi (UAC) à Cotonou/ Bénin

2009 - Licence en géographie humaine et économique dans l’Université d’Abomey-Calavi (UAC) à Cotonou/ Bénin

2007- DUEL2 en géographie dans l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à Cotonou/
Bénin

2006 - DUEL1 en géographie dans l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à Cotonou/
Bénin

2001-2005 : Etudes secondaires : CEG 1 Djougou dans la Commune de Djougou du
Département de la Donga/ Bénin

Diplôme obtenu : Baccalauréat

1997-2001 : Etudes du premier cycle : CEG Sèmèrè dans la Commune de Ouaké du
Département de la Donga/ Bénin

Diplôme obtenu : BEPC

1990-1997 : Etudes Primaires : Ecole Primaire Publique de Sèmèrè1 dans la
Commune de Ouaké du Département de la Donga/ Bénin

Diplôme obtenu : CEP

III – LANGUES PARLEES

- Français : très bien
- Anglais : bien
- Turc : bien

IV – LOISIRS

Lecture, Sport, Voyage

Je certifie exactes et sincères les informations ci-dessus

Fait à İstanbul, le //.....

Nom et Signature.

TEZ ONAY SAYFASI

Üniversite : Galatasaray Üniversitesi

Enstitü : Sosyal Bilimler Enstitüsü

Adı Soyadı : Awali ISSAKA

Tez Başlığı : Afrika'da Bölgesel Örgütlerin Çatışma Çözümü Yaklaşımı : CEDEAO
Örneği

Savunma Tarihi : 09 / 12 / 2014

Danışmanı : Doç. Dr. Selcan SERDAROĞLU

JÜRİ ÜYELRİ

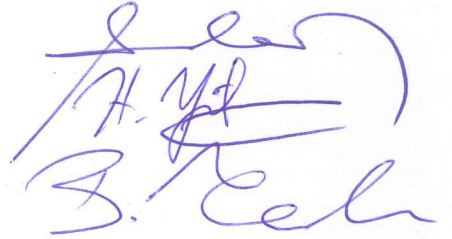
Ünvanı, Adı, Soyadı :

İmza

Doç. Dr. Selcan SERDAROĞLU

Yrd. Doç. Dr. Hakan YÜCEL

Yrd. Doç. Dr. Beyza TEKİN



Enstitü Müdürü

Prof. Dr. Mehmet Yaman ÖZTEK

